Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – Nº 13527 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MARDI 26 JUILLET 1988

Constat d'échec en Birmanie

Après vingt-six ans de pouvoir quasi absolu, le général Ne Win a surpris tout le monde, le samedi 23 juillet, en annonçant qu'il souhaitait prendre sa retraite. Il l'a fait encore davantage en reconnaissant l'échec de la « voie birmane vers le socialisme » et en prônant la libéralisation d'une économie ruinée par au moins deux décennies de gestion catastrophique. Il est rare de voir ainsi un dictateur au soir de sa vie – M. Ne Win est âgé de soixante-dix-sept ans – jeter l'éponge en invoquant la fatigue du pouvoir et, surtout, en endossant la responsabilité des dernières exactions de ses sbires – une répression qui aurait fait plus de deux cents morts ces cinq derniers mois.

On imagine volontiers que le vieux soldat, à la tête d'un appareil politico-militaire encore solide, entend continuer à tirer les ficelles du pouvoir. Même s'il prend du champ et s'il est sincère en admettant s'être trompé, la Birmanie reste son affaire, et voilà déjà quelque temps qu'il appelle à des réformes radicales pour remettre sur pied une Union birmane confrontée non seulement à de graves difficultés économiques, mais aussi à plusieurs insurrections ethniques.

Il reste qu'une page vient d'être tournée dans l'histoire de ce pays reclus, et qui a opté, de longue date, pour un neutralisme négatif, réduisant au minimum tout contact avec le monde extérieur. Car les réformes annoncées samedi, lors de l'ouverture d'un congrès extraordinaire du parti unique, ont tout l'air d'une capitulation camouflée. M. Ne Win a été, en effet, jusqu'à proposer la tenue, en septembre, d'un référendum sur l'instauration d'un multipartisme de style occidental.

En outre, le secrétaire général du parti a, de son côté, préconisé la réhabilitation du secteur privé et l'ouverture du pays aux investissements étrangers. L'Etat abandonnerait ainsi des pans entiers de l'économie, à telle enseigne que des diplomates en poste à Rangoun se sont déclarés abasourdis par l'ampleur des changements annoncés. L'un d'entre eux a même jugé que la « liberté économique » ainsi proposée ferait de la Birmanie une deuxième Thaïlande, son prospère voisin capitaliste.

Il serait étonnant, cependant, que la classe dirigeante ne tentât pas de résister à une entreprise qui, de toute façon, se heurtera à la désorganisation complète de l'économie. Trop d'intérêts sont, en effet, en jeu. D'un autre côté, même si le pays a un potentiel économique exceptionnel, il est difficile d'imaginer le coup de baguette magique qui le remettrait en route.

Après un quart de siècle de dictature impuissante, la Birmanie est entrée dans une zone de turbulence, ainsi que l'ont déjà montré émeutes et affrontements de ces derniers temps. Ce peut être pour le pire. Il reste à souhaiter que ce soit pour le meilleur, et qu'elle pourra un jour amorcer son développement, à l'image des Etats non communistes de la région, qui aspirent à rejoindre, quand ils ne l'ont pas déjà fait, le peloton des nouveaux pays industrialisés.

(Lire nos informations page 20.)

Face aux graves accusations du Pakistan

Moscou dément avoir renforcé la défense de Kaboul

Pour la première fois depuis la signature à Genève, le 14 avril, de l'accord sur le retrait militaire soviétique d'Afghanistan, une polémique sérieuse s'est amorcée sur le rythme de ce retrait. Le président pakistanais ayant affirmé, le 23 juillet, que Moscou avait interrompu le rapatriement de ses troupes et même dépêché dix mille soldats supplémentaires pour défendre Kaboul, les Soviétiques ont aussitôt « catégoriquement » démenti ces informations.

Le général Zia Ul Haq n'y a pas été de main morte au cours d'une conférence de presse à Rawalpindi en annonçant que les Soviétiques *« ont renvoyé dix mille hommes* (en Afghanistan) *parce que Kaboul est menacée par les moudjahidins »* et que la situation y est devenue *« intenable »*. Il a ajouté que Moscou en avait averti la mission des bons offices de l'ONU (UNGOMAP), tout en reconnaissant que cette dernière n'en avait pas encore informé officiellement le Pakistan.

Les Soviétiques ont réagi avec vigueur. Le maréchal Sergueï Akhromeev, chef d'état-major des forces armées et premier vice-ministre de la défense, a parlé de *« pure calomnie »* et ajouté que *« le retrait se poursuivait conformément à l'accord de Genève »*, lequel prévoit que la moitié des 115 000 soldats soviétiques stationnés au Pakistan doivent avoir quitté le pays le 15 août, l'autre moitié devant être évacuée le 15 février 1989 au plus tard. M. Youli Vorontsov, premier vice-ministre soviétique des affaires étrangères, a parlé, quant à lui, de *« mensonge mal intentionné »*, dont le général Zia *« aura à répondre »*. L'agence Tass a, de son côté, estimé *« à plus de 35 000 sur 115 000 »* le nombre de Soviétiques déjà rapatriés.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

(Lire la suite page 4.)

Après le « oui, si... » des indépendantistes aux accords de Matignon

Le gouvernement a engagé de nouveaux pourparlers avec le FLNKS

Le gouvernement a engagé dès lundi 25 juillet, par l'intermédiaire de son délégué à Nouméa, de nouveaux pourparlers avec le FLNKS qui réclame une révision partielle de l'accord conclu le 26 juin à l'hôtel Matignon sur la Nouvelle-Calédonie. Il avait exprimé, dimanche soir, sa « satisfaction » de voir que malgré leurs réticences les dirigeants indépendantistes n'ont pas rejeté le plan de paix de M. Rocard.

Après le *« oui, si... »* du FLNKS au processus engagé le 26 juin à l'hôtel Matignon pour essayer de restaurer la paix en Nouvelle-Calédonie, le gouvernement affiche une *« détermination »* mêlée de *« prudence »*.

Les revendications du mouvement indépendantiste concernant le corps électoral qui serait appelé à participer, en 1998 ou avant, à un nouveau scrutin d'autodétermination demeurent difficilement conciliables avec la ligne médiane suivie par M. Rocard entre les options du FLNKS et celles du RPCR.

Bien qu'une incertitude en résulte sur l'organisation d'un référendum national dès le mois de septembre, le premier ministre estime que *« les conditions sont réunies »* pour engager la deuxième phase de l'accord de Matignon. Il espère boucler à la mi-août, conformément à son calendrier initial, un projet de loi d'une centaine d'articles qui précisera le statut transitoire du territoire jusqu'au futur scrutin d'autodétermination, et qui sera en principe soumis à l'ensemble de la population française. A condition, bien entendu, que sur place personne ne boycotte cette consultation.

(Lire page 5 les articles de FRÉDÉRIC BOBIN et ALAIN ROLLAT.)

A nos lecteurs

Un arrêt de travail des ouvriers du Livre CGT, consécutif au conflit de l'Imprimerie Jean Didier, a perturbé la fabrication du « Monde » du 26 juillet. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser d'éventuels retards dans la distribution.

Le sommaire complet se trouve en page 20

Les perspectives de cessez-le-feu entre l'Iran et l'Irak

Marchands d'armes en quête de clients

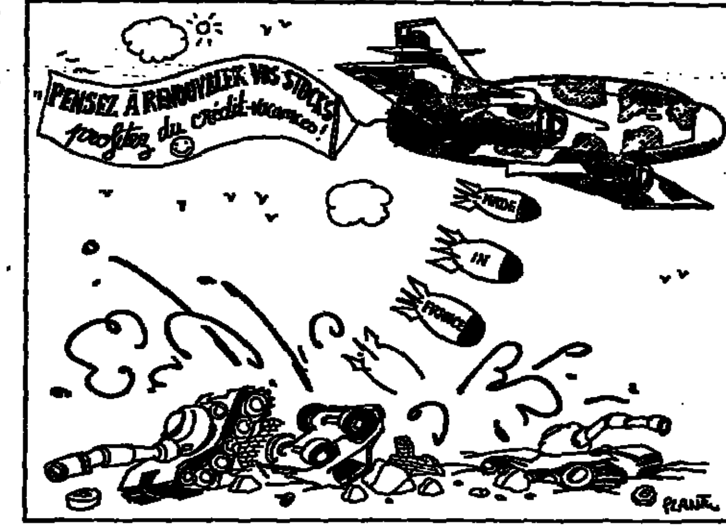
Malgré la poursuite des affrontements à la frontière irano-irakienne, où les forces de Bagdad tentent de renforcer leur position en vue du cessez-le-feu, M. Perez de Cuellar n'a pas perdu espoir de parvenir à un accord à New-York, lors de discussions séparées avec les chefs de la diplomatie de Téhéran et de Bagdad. Au cours des huit ans de guerre, les deux Etats belligérants ont reçu des armements de soixante pays.

Avant septembre 1980, la situation était relativement simple : les Etats-Unis avaient édifié les fondations d'une armée iranienne que le régime de Khomeiny devait, ensuite, hériter du chah et, de leur côté, les Soviétiques étaient devenus les fournisseurs quasi exclusifs de l'armée irakienne. Huit ans après le début des hostilités, la situation a totalement évolué : les deux super-puissances ont insensiblement perdu leur monopole, et on a compté, au fil des années, jusqu'à soixante pays fournisseurs d'armements aux deux Etats belligérants.

Un flot ininterrompu de matériels militaires, dont certains très sophistiqués, s'est abattu sur l'Iran et l'Irak durant ces huit années de guerre.

JACQUES ISNARD.

(Lire la suite page 3.)



La participation de la France au programme européen de jachère

Un gel des terres très frileux...

La France a présenté, le 21 juillet, à la commission européenne son dispositif de mise en jachère des terres arables. 300 000 à 400 000 hectares pourraient être mis en jachère dès l'an prochain.

Geler la terre. La rendre nue, inculte, stérile. Instaurer la friche, la jachère. Ces mots écorchent le monde paysan. La chose l'effraie. Pourtant, le gel arrive. Conformément aux décisions du sommet européen de Bruxelles de février dernier, la France a présenté à la commisision, à l'instar de chaque Etat membre, un dispositif de mise en jachère des terres arables. Les exploitants recevront une prime de l'ordre de 2 000 F par hectare mis « hors jeu » (1). Ils ne pourront toutefois exposer plus du tiers de leurs terres à la friche, et se verront imposer un plafond financier au-delà duquel ils ne bénéficieront plus des aides prévues.

Depuis son retour rue de Varenne, le ministre de l'agriculture, M. Henri Nallet, a pris soin de jouer la carte de la jachère *a minima*. Le système établi est, selon sa propre expression, *expérimental*. Il n'est plus question de la jachère verte ou paturée défendue par son prédécesseur, M. François Guillaume, afin d'éviter un transfert des élevages au détriment des régions pauvres. M. Nallet souhaite garder intact le potentiel de production céréalière, éviter de rayer de la carte agricole les départements les plus faibles, soustraire à la friche les zones sujettes aux incendies.

Malgré ces précautions, les chiffres parlent. 300 000 à 400 000 hectares seront gelés en France dès la prochaine campagne. 3 millions d'hectares dans les années 90. 6 millions à la fin du siècle. 15 millions ou plus dans l'ensemble de la CEE. Une banquise.

Un mal nécessaire ? Oui, expliquent les fonctionnaires européens, car l'Europe des Douze est trop féconde. Elle produit des excédents qui coûtent cher aux finances de Bruxelles (2). Trop de lait. Trop de blé. Trop d'huiles. Alors on touche à la « vache sacrée » en fixant des quotas laitiers, on établit des plafonds à la production céréalière qui, s'ils sont dépassés, entraînent une baisse des prix (ce sont les fameuses quantités maximales garanties, QMG). Le gel des terres parachève l'ensemble. L'Europe agricole se met au vert après trente ans de réussite excessive, d'autosuffisance alimentaire visée puis – dit le discours officiel – atteinte à bas prix pour les consommateurs.

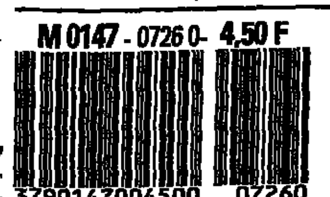
Sécurité alimentaire ? Excédents ? C'est aller vite que de les imputer sans nuance à la vieille Europe et à Marianne Semeuse.

ERIC FOTTORINO.

(Lire la suite page 16.)

(1) Il est prévu une prime calculée sur une base de 2 000 F avec possibilité de majorer ou d'amputer cette somme de 20 % en fonction des régions concernées et des charges fixes par hectare.

(2) Les dépenses de soutien des marchés agricoles de la communauté ont été plafonnées pour 1988 à 27,5 milliards d'ECU, soit environ 65 % du budget total de la CEE.


M 0147 - 0726 0- 4,50 F
3790147004500 07260

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

CHRONIQUE DE

1789

L'ANNÉE SANS PAREILLE

11. L'ouverture des Etats généraux

5 mai 1789

Les Etats généraux enfin se réunissent. Députés du Tiers, noblesse et clergé se retrouvent à Versailles face à Louis XVI et à ses ministres. Ç'aurait pu être une fête. Ce ne fut qu'une cérémonie marquée dès son début par des querelles de préséance. Prenant le premier la parole, le roi ne se montre guère convaincant et manque de chaleur. Necker, lui, est applaudi, mais son discours technique de près de trois heures lasse vite son auditoire. Et, surtout, l'un des enjeux essentiels de l'Assemblée, la délibération par ordre ou par tête, est pratiquement escamoté.

par MICHEL WINOCK

L'ÉMOTION suscitée par l'affaire Réveillon s'apaisa au début de mai. Il n'était plus bruit alors que du grand rassemblement national dont Versailles, par la volonté de Louis XVI, allait être le théâtre monumental. De toutes les provinces, les députés arrivaient, prenaient gîte, se hasardaient dans les rues de la ville royale... Ce n'était pas une mince affaire : ils étaient environ douze cents, de quoi réjouir les aubergistes. A la veille de la cérémonie d'ouverture, ils sont présentés au roi. Michelet, qui nous a laissé de ces premiers jours de mai le récit le plus vif, note la maladresse de ce monarque, plus habile avec les serrures qu'avec les êtres humains :

« A ce moment de cordialité, de facile émotion, le roi glaça les députés, qui presque tous arrivaient favorablement disposés pour lui. Au lieu de les recevoir mêlés par province, il les fit entrer par ordres : le clergé, la noblesse d'abord... puis, après une pause, le Tiers... »

On sait que Michelet, émotif, passionné, n'est jamais à court d'imagination. Il importe donc de vérifier ses observations avec d'autres, et si possible celles des témoins. Nous disposons ainsi d'une assez bonne chronique, le *Journal d'Adrien Duquesnoy*, publié en 1894. Duquesnoy était, à trente ans, député du Tiers de Bar-le-Duc. Avocat sans exercer, membre d'une société littéraire de Nancy, syndic de l'assemblée provinciale de Lorraine et Barrois, d'esprit libéral modéré, il a eu la bonne idée de raconter au jour le jour ce qu'il a vu, depuis son arrivée à Versailles. Or Duquesnoy confirme Michelet : le roi le reçoit, lui et les autres, quasiment sans mot dire.

Le 4 mai, les maisons de Versailles sont tendues de tapisseries, et tous les Parisiens qui ont pu faire le déplacement sont arrivés de bonne heure, se pressant sur le parcours du défilé qui doit amener les députés de l'église Notre-Dame à la cathédrale Saint-Louis. Les bravos sélectifs tomberont sur le cortège depuis les toits, qui ont été pris d'assaut par les plus agiles. Duquesnoy, notre député moyen, notre guide, précise que l'heure du rendez-vous à Saint-Louis était à 7 heures du matin. Mais à 8 heures, le roi n'étant pas encore arrivé, on commence à murmurer ; à 9 heures, on s'impatiente ; il faudra pourtant attendre encore soixante minutes. Quand il écrit le soir sa relation du jour, notre Barrois est encore sous le coup de l'indignation : *« Véritablement, un individu ne fait pas attendre une nation pendant trois heures. »* L'antithèse en disait long.

Tout le reste de la cérémonie va être rigoureusement calqué sur celle de 1614. Michelet évoque ainsi *« le détail odieux d'un cérémonial gothique »*, qui met en relief la distinction des ordres : *« Des blasons, des figures, des symboles, après Voltaire, après Figaro ! C'était tard. »* Mais le maître des cérémonies, qui veut aligner les députés dans l'église, non seulement par ordres mais par bailliages, doit essuyer les rebuffades du Tiers : ses députés n'appartenaient pas à des bailliages mais à la nation, qu'il le sache !

Dès cette première journée, tout offerte à la paix et à l'espoir, on a pu prendre la mesure de l'opinion. Parmi les princes, Philippe d'Orléans s'est taillé un succès à faire blêmir Marie-Antoinette : sur le passage de la reine, c'est le nom de son ennemi qu'on lançait par provocation. Le duc d'Orléans devait sa popularité à ses idées « américaines » de liberté, à son hostilité déclarée à la cour, qui lui avait fait subir l'exil, aux actes de charité dont il s'était montré prodigue au cours de l'affreux hiver passé... Il restait suspecté d'avoir fomenté l'affaire Réveillon, lorsqu'il reçut les vivats de la rue, puis ceux des députés, en entrant dans l'église. Les autres princes n'eurent droit qu'au silence. Le roi lui-même, qui s'était fait attendre, ne récolta que de timides applaudissements : *« Ce n'était plus l'élan de l'âme, le cri du cœur. »*

APRÈS avoir entendu le *Veni Creator*, la procession des députés, accompagnés du roi, de la reine, et de toute la Cour, tous cierge en main, se dirigea vers Saint-Louis dans le Vieux-Versailles. Le cérémonial voulait que le Tiers marchât en tête, le plus loin du souverain. Ce fut, sous un ciel glorieux, un contraste saisissant entre ces hommes, tout de noir vêtus, avançant d'un pas assuré, et *« la brillante petite troupe des députés de la noblesse »*, comme écrit Michelet, *« avec ses chapeaux à plume, ses dentelles, ses parements d'or »*, eux-mêmes suivis par les députés du clergé, dans les rangs desquels on revoyait la séparation des deux premiers ordres : *« Une trentaine de prélats en rochets et robes violettes ; à part et séparés d'eux par un chœur de musiciens, l'humble troupe des deux cents curés dans leurs robes noires de prêtres. »* Les distinctions vestimentaires, renforcées par un cérémonial désuet, se succédaient en cascade de mépris. On ne pouvait offrir meilleure occasion au public d'exprimer, par ses cris comme par ses silences, la vigueur de ses sentiments : respect sans enthousiasme pour le roi, désapprobation de la reine (qui s'efforça de garder de la hauteur), confiance dans les bas noirs, méfiance à l'endroit des épées et des bas blancs...

A Saint-Louis, nouvelles querelles de préséance. Premiers arrivés, des députés du Tiers avaient pris place dans les rangs de devant. Fi donc ! On les fit reculer comme de la valetaille. Le marquis de Brézé, grand maître, faillit se colleter avec un député breton, qui entendait qu'on attribuât au Tiers toute la partie gauche de l'église, tandis que le clergé et la noblesse auraient la partie droite. Nenni ! Les privilégiés devaient avoir les premières places des deux côtés : *« Monsieur*, dit le marquis, *c'est l'ordre de 1614. »* Le Breton eut beau jeu de rétorquer qu'on n'était plus de ce temps-là. Finalement, ce fut un pêle-mêle, dont le marquis de Brézé ne put venir à bout.

L'évêque de Nancy, Mgr de La Fare, eut le soin du sermon d'usage. Duquesnoy s'exaspéra un peu de ses *« remplissages »*, de ses *« déclamations »*, de sa *« rhétorique »*... Mais il est un moment secoué de sa torpeur, en entendant brusquement dans la bouche du prélat *« des tirades de la plus grande force, un courage vraiment apostolique »*. Que disait-il ? Eh bien, il s'en est pris au luxe de la Cour, à ses dépenses sans bornes, tandis que le pays comptait tant de malheureux. Marie-Antoinette en a pris pour sa perruque : une allusion à la construction du Petit Trianon souleva des applaudissements, en pleine église. Qu'a fait la reine ? *« J'ai remarqué*, écrit Duquesnoy, *dans* [sa] *bouche un petit signe d'humeur ; du reste la plus grande assurance, le sang-froid le plus intrépide... »* Et le roi ? On serait tenté de dire qu'il faisait comme dans les autres occasions : *« Le roi dormait ou au moins sommeillait par intervalle. »* Mais l'évêque, soucieux de plaire à tout le monde, rappela pour finir qu'il fallait dans un pays des maîtres, ce qui rassura la Cour.

Le 4 mai, les maisons de Versailles sont tendues de tapisseries, et tous les Parisiens qui ont pu faire le déplacement sont arrivés de bonne heure.

Au fond, ce fut une cérémonie ratée, malgré le soleil qui la baigna. On avait rêvé, d'un côté, la réconciliation nationale, pour la régénération du royaume. De l'autre côté, on avait tout organisé selon un code suranné, qui faisait apparaître, par des symboles ostensibles, les divisions profondes de la société, et laissait deviner la volonté royale d'en sauvegarder le principe.

Le lendemain 5 mai fut l'ouverture officielle des Etats généraux, avenue de Paris, à la salle des Menus-Plaisirs, qui pouvait accueillir plus de quatre mille personnes. Les douze cents députés furent appelés par des hérauts d'armes, introduits et placés par ordre et par bailliage, sous l'œil du maître des cérémonies. Ces formalités avaient commencé vers 9 heures ; tout le monde ne fut placé que vers midi moins le quart, les banquettes du Tiers se tenant au milieu, entre celles du clergé, à droite, et celles de la noblesse à gauche.

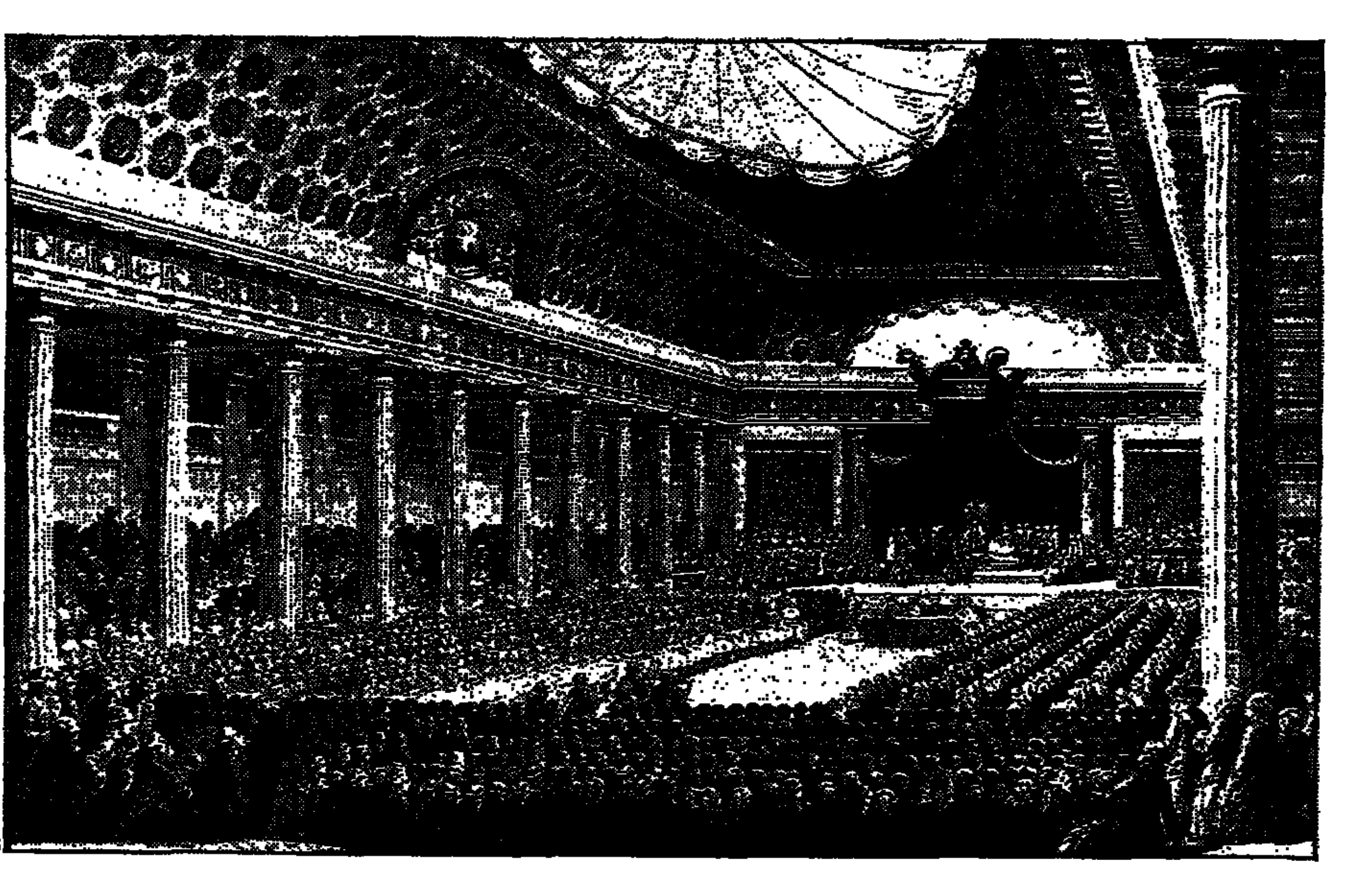
Armé de chiffres, Necker fit tomber sur les têtes une interminable colonne de dépenses et une rassurante colonne de recettes. Tout y passa : les postes, les domaines, les aides, les hôpitaux, la Compagnie des Indes, les douanes, les emprunts, les pensions, les ports francs et le tabac râpé.

Vers 13 heures, le roi est entré sous les acclamations et a pris place sur son trône, placé sur une estrade construite à cet effet, où l'on avait disposé encore un fauteuil, hors du dais, pour la reine, et des chaises pour les autres membres de la famille royale. Les députés restèrent debout à leur arrivée ; ils avaient averti qu'ils ne s'agenouilleraient point, ainsi que la tradition le voulait. Il revenait au souverain de prononcer le premier discours. Il se flatta d'abord d'avoir réuni cette assemblée, qui devait être pour la nation *« une nouvelle source de bonheur »*. Il s'attacha surtout à la question financière : *« La dette de l'Etat, déjà immense à mon avènement au trône, s'est encore accrue sous mon règne ; une guerre dispendieuse mais honorable en a été la cause ; l'augmentation des impôts en a été la suite nécessaire et a rendu plus sensible leur inégale répartition. »*

Ce n'était pas un mauvais début. Michelet, cependant, reproche au monarque de n'avoir pas saisi ce premier face-à-face avec les représentants de la nation pour laisser parler son cœur : *« Pas un mot paternel à dire. »* Jugement peut-être un peu forcé, puisque le roi, justement, avait dit pour commencer : *« Messieurs, ce jour que mon cœur attendait depuis longtemps est enfin arrivé... »* Mais l'impression des présents semble confirmer les dires de l'historien. Duquesnoy note la mise en garde royale contre *« l'esprit de système et de nouveautés »*, le rappel à l'autorité, et le silence total sur *« les Constitutions »*. Est-ce un malentendu ? Un premier rendez-vous dépourvu de charme en tout cas : Louis XVI ne sait pas séduire.

LE discours suivant revenait au garde des Sceaux Barentin, qui avait été placé à l'avant-scène. Les paroles du chancelier furent décevantes. Le début, pourtant, avait fait espérer : *« Messieurs, il est enfin arrivé ce beau jour si longtemps attendu, qui met un terme heureux à l'impatience du roi et de toute la France ! Ce jour tant désiré va resserrer encore les nœuds de l'union entre le monarque et ses sujets : c'est dans ce jour solennel que Sa Majesté veut établir la félicité générale sur cette base sacrée, la liberté publique. »* Néanmoins, notre témoin de Bar-le-Duc note sans ambages : *« Le garde des sceaux a parlé ensuite d'un ton si bas, si nasillard, si capucin, si dégoûtant, qu'il n'a pas été entendu de la dixième partie de ses auditeurs. J'ai démêlé dans les commencements quelques mots d'éloge du roi : cela m'a paru long... »* On saisit ici l'une des difficultés qui président à l'histoire des Assemblées parlementaires commençantes : l'acoustique, souvent détestable, ternit les meilleures intentions.

Enfin Necker prit la parole. C'était lui qu'on attendait. C'était lui qu'on avait le plus applaudi lors de son entrée. Sa popularité restait intacte. Des trois orateurs, il fut de loin le plus long, son discours occupant près de trois heures. Le directeur général des finances se présenta avec une modestie appliquée, avant de se lancer dans un éloge hyperbolique de la France, *« ses hauts faits »*, *« sa valeur guerrière »*, *« ses progrès »*, *« ses triomphes dans tous les genres... »*, pour le bonheur définitif de laquelle les députés se trouvaient réunis.



La séance d'ouverture des Etats généraux à Versailles le 5 mai 1789. Au fond, ce fut une cérémonie ratée, malgré le soleil qui la baigna. On avait rêvé la réconciliation nationale, mais on avait tout organisée, selon un code suranné.

EDIMEDIA

Les yeux commençaient à briller, les oreilles s'ouvraient toutes grandes : il allait donc, contrairement à ses prédécesseurs, entamer le grand sujet, parler de cette Constitution nécessaire au repos du royaume ! Tout doux. A peine Necker avait-il laissé entrevoir pareille résolution qu'il en trompa brutalement l'attente : *« Arrêtons-nous ici, et ne nous abandonnons pas encore à ces douces et bienheureuses espérances »*. Il y avait plus urgent. Avant de rêver, renflouer la caisse : c'est là-dessus qu'il fallait s'entendre : *« Retenons notre imagination, afin de n'avoir pas à nous plaindre de ses fausses lueurs et de ses vaines promesses. »* Finances d'abord ! Necker allait s'y tenir. Armé de chiffres, il fit tomber sur les têtes une interminable colonne de dépenses et une rassurante colonne de recettes. Tout y passa : les postes, les domaines, les aides, les hôpitaux, la Compagnie des Indes, les douanes, les emprunts, les pensions, les ports francs et le tabac râpé... Le mémoire de Necker était solide mais trop technique pour une journée d'ouverture. *« Année courante »*, *« anticipations »*, *« remboursements »*, *« dettes en arrière »*, les chapitres succédaient aux chapitres, sans ménager la patience de l'auditoire. De temps en temps, le mot *« bonheur »* retentissait comme un grelot attaché aux phrases les plus ennuyeuses pour retenir l'attention générale. Au bout d'une demi-heure, Necker, qui semblait s'être fatigué à ses propres mots, fit appel à un lecteur à la voix puissante qu'il avait amené avec lui.

Le discours aborda tout de même la question laissée sans réponse des délibérations par ordre. Ce fut encore pour beaucoup une désillusion. Si les ordres privilégiés devaient faire des sacrifices, comme personne n'en doutait, eh bien, disait Necker, la séparation s'imposait d'autant plus, car l'abandon des avantages devait se faire volontairement. La péroraison était une profession de confiance et d'amour pour le roi.

Germaine de Staël, venue écouter l'auteur de ses jours, nous parle des réactions du *« parti populaire »*. Elle entend par là la majorité du Tiers, la minorité de la noblesse et certains membres du clergé. Pour eux, *« M. Necker avait traité les Etats généraux comme une administration provinciale, en ne leur parlant que des mesures à prendre pour garantir la dette de l'Etat, et pour perfectionner le système des impôts. »* Mais la bonne fille défend son père : oui, sans doute, la Constitution était le sujet principal, l'objet véritable de cette assemblée, mais ce n'était pas au directeur général des finances de Louis XVI d'en parler d'emblée. L'initiative devait en être laissée aux députés eux-mêmes.

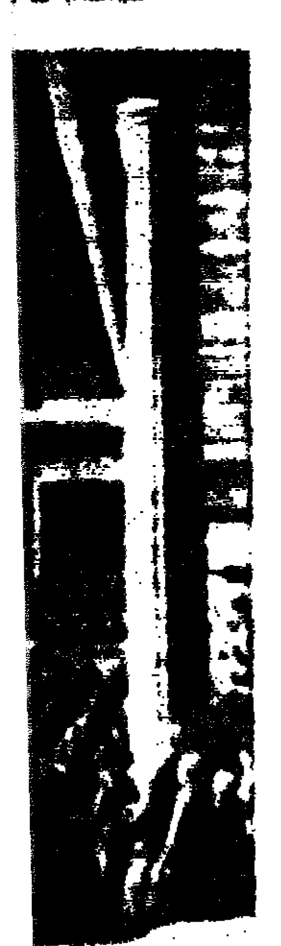
QUOI qu'il en soit, le désappointement gagne les rangs du Tiers. Notre ami Duquesnoy le confirme : Necker nous a assommés avec son éloge du roi *« à chaque ligne »* ! Il nous a humiliés en laissant croire que nous n'étions qu'une assemblée consultative ! *« Il m'a paru que le tiers de l'assemblée était très mécontent : pas d'applaudissements, souvent un froid silence. Voilà la bataille engagée. »* On s'apprêtait à écouter les tambours de l'Histoire, on n'avait entendu qu'un mémoire de comptable.

L'homme le plus populaire de France avait déçu. La plupart des représentants ne l'avaient jamais vu. Ils découvrirent un homme, pour reprendre le témoignage de Thibaudeau, fils d'un député du Poitou, à la *« physionomie froide, sévère, solennelle et peu agréable »*. S'il avait su évoquer des réformes nécessaires, il avait surtout insisté, ou l'on avait surtout compris qu'il insistait, sur la vertu de prudence. On ignorait que le discours du ministre avait été relu et corrigé par le roi. Jean Egret, biographe de Necker, écrit à ce propos : *« Le Genevois ne pouvait mépriser l'esprit de résistance aux innovations qui régnait maintenant à la Cour et avait reconquis les souverains. »*

Bornons-nous, pour le moment, à cette constatation : au moment où le rideau se lève sur le grand drame national qui va porter les Français aux passions extrêmes, tout commence par une rencontre manquée. Ni le roi ni ses deux ministres n'ont su avoir les mots, l'attitude, le geste qui plaisent ; le je-ne-sais-quoi qui rassure ; le presque-rien de bienveillance ou d'humour qui met en confiance. Trois créatures figées, dépourvues de qualités oratoires, désunies de surcroît dans leurs intentions probables, ont tenu le devant de la scène, sous l'œil hautain (qui dissimulait sans doute son émotion) d'une reine de France bonnie. On avait demandé au père de Mme de Boigne pourquoi il ne se rendait pas aux Etats généraux ; il avait répondu : *« Je n'aime pas les enterrements. »* Le sûr est qu'en la circonstance le roi et ses ministres en avaient trop la tête.

Sur France-Culture, à 19 h 30,
du lundi au vendredi,
MICHEL WINOCK commente
avec un historien
chaque épisode
de cette chronique de 1789.
Lundi 25 juillet :
« L'ouverture des Etats généraux »,
avec Guy Chaussinard-Nogaret
Mardi 26 juillet :
« Les Etats piétinent »,
avec Guy Chaussinard-Nogaret

Demain : Les Etats piétinent (mai 1789)



Etranger

La guerre du Golfe et les perspectives de cessez-le-feu

La poursuite des combats n'entame pas l'optimisme de M. Perez de Cuellar

Les combats qui ont continué de faire rage entre l'Iran et l'Irak n'ont pas ébranlé, dimanche 24 juillet, la confiance du secrétaire général des Nations unies et des responsables américains dans les chances d'un retour à la paix. Interrogé lors d'une émission télévisée sur la signification de ces combats, M. Javier Perez de Cuellar a exprimé l'espoir que lorsqu'il entamerait, cette semaine, des discussions séparées avec le ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, et avec son homologue irakien, M. Tarek Aziz, *« il n'y ait pas d'opérations militaires dans la région »*.

L'ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, le général Vernon Walters, a estimé de son côté que le mécanisme de paix *« était presque irréversible »*. *« Les deux pays,* a-t-il expliqué, *sont las, épuisés, ils ont eu des pertes énormes et tous deux réalisent – avec réticence de la part de l'Iran – qu'il est dans leur intérêt de mettre fin à la guerre. »*

Le secrétaire général, qui avait parlé la semaine dernière d'un délai de huit à dix jours pour le cessez-le-feu, a semblé reculer légèrement l'échéance. Il a rappelé que la mission technique qui est arrivée dimanche matin à Téhéran devait ensuite se rendre à Bagdad, revenir lui faire son rapport, et qu'il ne pourrait décider du jour J qu'après consultation du Conseil de sécurité et des deux belligérants.

A Téhéran, où la radio nationale a multiplié dimanche les appels à la mobilisation, le président Ali Khamenei a annoncé son intention de se rendre personnellement sur le front. De son côté, l'ayatollah Hossein Ali Montazeri, successeur désigné de l'imam Khomeiny, a reconnu que l'Iran traversait actuellement *« une phase délicate et dangereuse »*.

L'Iran a, par ailleurs, affirmé avoir repoussé dans la nuit de samedi à dimanche une nouvelle tentative de percée irakienne dans la région frontalière de Sumar, dont le chef-lieu se trouve à 40 kilomètres au sud-ouest de la ville de Guilan-e-Gharb, *tombée samedi, selon* l'Iran, aux mains des forces irakiennes. En annonçant le début du retrait de ses troupes du sud-ouest de l'Iran, où elles avaient effectué une percée de 60 kilomètres, campant à 40 kilomètres de la ville d'Ahwaz, Bagdad avait confirmé l'ampleur de sa progression en territoire iranien.

Depuis le début, vendredi, de l'offensive irakienne, l'Iran a annoncé la chute des villes de Sar-Pol-Zabab, Qasr-Chirin et Khosvrawi (nord-ouest), affirmant en même temps avoir *« repoussé »* les Irakiens au nord de Khoramchahr, à Chalmacheh, Zeyd, Hamid et Kuskh, dans le sud-ouest du pays. – *(AFP.)*

L'Irak insiste sur la nécessité de négociations directes avec l'Iran

BAGDAD
de notre envoyée spéciale

A la veille de l'ouverture, au siège des Nations unies à New-York, des conversations que doit avoir le secrétaire général de l'ONU avec les ministres irakien et iranien des affaires étrangères, MM. Tarek Aziz et Ali Akbar Velayati, pour la mise en application de la résolution 598 du Conseil de sécurité, l'Irak a renouvelé sa volonté de voir s'établir, avant toute chose, des négociations directes avec Téhéran. *« Pas de cessez-le-feu avant l'ouverture d'un dialogue direct »*, dit-on en substance de source officielle irakienne. *« On ne fait pas la paix avec des intermédiaires »*, affirme un officiel irakien qui veut garder l'anonymat, en comparant l'Iran à Israël qui refuse de négocier la paix avec l'OLP. *« Comment croire à la volonté de paix de l'Iran,* poursuit cet officiel, dans une première réaction au discours de l'imam Khomeiny, *quand celui-ci compare l'acceptation de la résolution 598 à l'absorption de poison. »* (*Le Monde* du 22 juillet.)

Le fait que la résolution 598 ne prévoit pas *stricto sensu* de telles négociations directes, puisqu'elle demande seulement aux deux belligérants de coopérer avec le secrétaire général de l'ONU pour la recherche d'un règlement global, n'ébranle pas les certitudes irakiennes. Si ce n'est pas explicitement la lettre de la résolution, dit-on ici, c'est l'esprit, car on ne peut établir la paix sans s'asseoir à la même table. Est-ce à dire que cette exigence pourrait faire capoter tout le processus de paix qui s'engage lentement ? C'est difficile à croire. En acceptant d'envoyer son ministre des affaires étrangères à New-York et, dans le même temps, de recevoir l'équipe de l'ONU chargée d'étudier techniquement la mise en place du cessez-le-feu, Bagdad s'engage dans le processus. Mais on insiste ici sur le fait que la date du cessez-le-feu sera fonction de l'évolution des discussions politiques de New-York, et qu'il ne saurait être question que celui-ci soit en quelque sorte imposé à l'Irak

Faire le maximum de prisonniers

Dans le même temps, les troupes irakiennes poursuivent leurs offensives sur le terrain avec le double objectif de reconquérir tout leur territoire avant le cessez-le-feu et de faire le maximum de prisonniers pour rééquilibrer la balance entre le nombre de prisonniers de guerre irakiens et iraniens, et ainsi, comme l'affirme le ministre de l'information, faciliter les négociations. Les troupes irakiennes, qui avaient pénétré vendredi dernier à l'intérieur de l'Iran à la suite d'une offensive sur le front central, s'en sont retirées dimanche après, affirme Bagdad, avoir fait huit mille six cent trente-cinq prisonniers et récupéré une importante quantité de matériel. De même, l'opération de moindre envergure lancée sur le front sud aurait permis à l'Irak de faire mille sept cents prisonniers.

Ces mouvements sur le terrain, dont il est impossible de mesurer la réelle ampleur, vont de pair avec un arrêt de la guerre dans les eaux du Golfe, où aucun pétrolier n'a été victime d'attaques depuis une semaine et, pour l'instant aussi, avec un arrêt des bombardements irakiens sur les objectifs économiques à l'intérieur de l'Iran.

Tout en voulant démontrer sa force et sa capacité à libérer seul son territoire, l'Irak ne veut sans doute pas prendre le risque d'un dérapage qui serait mal ressenti par ses alliés du Golfe et la communauté internationale. Bagdad veut d'autant moins perdre la paix qu'il estime avoir gagné la guerre. C'est dans ces limites que se joue la stratégie irakienne.

FRANÇOISE CHIPAUX.

Marchands d'armes en quête de nouveaux clients

(Suite de la première page.)

Un flot venant, parfois, d'Etats qui s'étaient montrés jusqu'alors peu exportateurs d'armes et utilisant, souvent, des routes si détournées, voire secrètes, avec ou sans la complicité active des gouvernements, que leur révélation ultérieure a provoqué maints scandales et ébranlé de nombreuses instances officielles.

En consacrant 42 % de ses ressources nationales à financer son effort de guerre, l'Iran a dû s'ingénier à trouver ailleurs les ravitaillements que ne lui assuraient plus les Américains. Certes, il y a eu l'affaire de l'« Irangate », d'un trafic illégal d'armes américaines *via* Israël avec la bénédiction de proches du président Reagan. Mais, d'une manière générale, les Etats-Unis sont restés, avec 5 % de la valeur globale des approvisionnements militaires de l'Iran, un fournisseur marginal du régime iranien. En revanche, avec près de 30 % à elles deux, la Chine populaire et la Corée du Nord ont tiré profit de ce conflit en exportant vers Téhéran. De même le Vietnam du Nord, qui a fourni aux Iraniens les pièces de rechange qui leur manquaient, en les prélevant sur les stocks américains abandonnés après la fin de sa guerre avec les Etats-Unis.

Sans que l'on sache bien si elle tirait les ficelles de l'opération, l'Union soviétique a aussi laissé certains de ses alliés, comme la Syrie, l'Allemagne de l'Est ou la Libye, céder à l'Iran des matériels qui sortaient de ses usines.

Les Européens ne sont pas, eux non plus, demeurés les bras croisés. On se souvient encore de ces accusations de commerce illicite portées contre un cartel de sociétés européennes de poudres et explosifs (parmi lesquelles, en France, Luchaire et la Société nationale des poudres et explosifs), qui acheminaient obus et produits militaires à destination de Téhéran en jouant avec les réglementations officielles. *Grosso modo*, ces Européens-là ont assuré jusqu'à 12 % des besoins iraniens en armements qualifiés de rustiques.

Avec l'Irak, l'engagement de ces mêmes fournisseurs d'armes s'est fait presque au grand jour. Le client n'a jamais dissimulé son intention de moins dépendre des Soviétiques, et, pour leur part, les pays producteurs n'ont pas cherché à cacher leurs activités derrière des embargos que leurs industriels n'avaient donc pas à contourner.

En consacrant jusqu'à 60 % de leurs revenus aux dépenses militaires, les Irakiens ont reçu de tous les horizons. De l'Union soviétique et de ses alliés de l'Est, bien sûr, avec environ 28 % de la valeur totale de leurs approvisionnements. Mais aussi de l'Egypte, de la Chine populaire, du Brésil, des régimes arabes opposés à Khomeiny, de la plupart des Etats européens et, principalement, de la France, dont on estime qu'elle a fourni plus du tiers (en réalité, au-delà de 35 %) des besoins de la défense de Bagdad. La France est même devenue, insensiblement, le premier fournisseur irakien devant l'Union soviétique, au point d'avoir innové, en 1983, en prêtant temporairement des avions Super-Etendard.

Dès 1977, après un embargo décrété par Moscou trois ans auparavant, la France s'est immiscée sur le marché irakien et, depuis, sa part n'a fait que croître. En valeur commerciale, surtout après 1981 et jusqu'à maintenant. En importance technologique, aussi, avec la livraison de matériels parmi les plus sophistiqués, comme les missiles Exocet, Armat ou Roland, les avions Mirage-F 1, les hélicoptères antichars, les radars ou les canons de 155 mm. Des norias d'avions-cargos ont, plusieurs fois par semaine, contribué à ravitailler une armée irakienne qui consomme beaucoup et qui vit largement à crédit : un marché évalué, sur ces huit années de guerre, à entre 40 et 60 milliards de francs plus ou moins gagés par des prêts ou des livraisons de pétrole.

Les défauts de la cuirasse

On conçoit, dans ces circonstances, que les industriels de l'armement, dans tous ces pays, soient attentifs aux conséquences d'un arrêt des hostilités irako-iraniennes sur le volume de leurs activités et les reconversions éventuelles.

Le cessez-le-feu, s'il devait être respecté, ne marquera pas pour autant la cessation de tout commerce d'armes avec l'Iran ou avec l'Irak. Des précédents montrent que les états-majors de pays dont les armées furent en conflit tirent les leçons, en réorganisant leurs structures militaires, en révisant et en rénovant leurs équipements.

Ces armées-là se préoccupent de compléter leur arsenal, de reconstituer les stocks et d'acquérir les fournitures sophistiquées qui leur ont manqué. Plus que celle de l'Irak, ce sera vraisemblablement l'attitude de l'Iran que de vouloir pallier les défauts de sa cuirasse – notamment en armements modernes et en flux logistiques – apparus lors de ce conflit. Dans le même temps, les Irakiens chercheront sans doute à maintenir leur supériorité technologique auprès de pays producteurs qui accepteraient, de surcroît, de leur transférer un savoir-faire en toute autonomie.

En attendant, les industriels devront réapprendre à se passer d'un débouché qui, dans le cas de certaines entreprises françaises, a représenté, selon les années et, principalement, durant la période 1981-1983, jusqu'à 40 % de leur charge de travail, avec les seules commandes des Irakiens.

Le terme mis aux combats entre Téhéran et Bagdad intervient à un moment où, précisément, de nombreuses sociétés françaises de l'armement enregistrent un déclin de leurs activités devant une demande internationale qui se réduit, faute de liquidités, et sous la pression de la concurrence de nombreux fabricants dans les pays de l'Est ou dans des Etats du tiers-monde. Le mouvement est amorcé depuis quelques années et, pour la première fois depuis longtemps, on a même dû licencier en 1987 et en 1988 dans des ateliers. C'est dès 1984, après la fin des gros contrats conclus avec les Saoudiens, que la diminution des exportations militaires n'a épargné aucune des grandes sociétés françaises d'armement, publiques et privées. La reprise constatée lors des six premiers mois de 1988 (soit un montant de commandes étrangères de 20 milliards de francs, au lieu de 12 milliards pour la même période de l'an dernier) ne doit pas faire illusion. La chute du pouvoir d'achat des clients et la rivalité accrue entre producteurs condamnent les industriels français à recentrer et à diversifier leurs activités.

Ici, on a cherché à accomplir de nouveaux gains de productivité, pour abaisser les coûts. Là, on a voulu lancer des produits originaux. Ailleurs, on a tenté de développer des secteurs qui ne semblent pas liés à la défense mais qui empruntent beaucoup, en réalité, à la technologie militaire.

L'essoufflement de la clientèle proche-orientale, s'il devait se confirmer avec l'arrêt des affrontements irako-iraniens, placera l'industrie française de l'armement en état de fragilité accentuée. De ses ventes et, pas seulement, de son marché national, elle tire les investissements nécessaires à la modernisation et à la conversion de son fonds de commerce. Cette double opération n'est pas sans douleur, aujourd'hui. Elle pourrait être encore plus délicate, demain.

JACQUES ISNARD.

ARABIE SAOUDITE

Un pèlerinage sous haute surveillance

Les très importantes mesures de sécurité mises en place par les autorités saoudiennes pour éviter le renouvellement des sanglants événements de l'année dernière ont permis au pèlerinage annuel de La Mecque de se dérouler, jusqu'à présent, sans incidents.

Sous la surveillance constante des forces de l'ordre, près de un million de fidèles se sont redéployés, le dimanche 24 juillet à l'aube, de la vallée de Mina à La Mecque, après avoir passé une journée de prière sur le mont Arafat, à 25 km de la ville sainte. Ils ont ensuite investi la Grande Mosquée de La Mecque, qui abrite la Kaaba, la maison sacrée de Dieu, pour la prière de l'Aïd-el-Adha (fête du sacrifice), avant de retourner à Mina pour la lapidation de stèles représentant Satan, à l'aide de cailloux ramassés dans les rochers de Mouzdalifa. Alors que le pèlerinage tire à sa fin, aucun incident n'a été signalé. Se gardant de tout triomphalisme, les médias saoudiens ne cessent pour le moment d'égrener la liste des facilités et des services mis à la disposition des *« pèlerins de Dieu par le gouvernement du serviteur des Lieux saints »*, le roi Fahd.

Le souvenir des affrontements de juillet 1987, au cours desquels quatre cent deux personnes, dont deux cent soixante-quinze iraniens, avaient été tuées, selon le bilan de Ryad, apparaît bien loin au regard du déroulement du pèlerinage de cette année.

L'Arabie saoudite avait, depuis ces incidents, suivi une stratégie de fermeté. Quatre mois après les événements tragiques, le roi Fahd, auquel l'Iran conteste la garde des Lieux saints, avait changé son titre de *« majesté »* pour celui précisément de *« gardien des deux saintes mosquées »*, celles de La Mecque et de Médine. En outre, le royaume s'était lancé dans une campagne diplomatique et médiatique intense contre l'*« hérésie »* des dirigeants iraniens, coupables, selon lui, d'avoir provoqué le *« massacre »* des Lieux saints, où tout acte de violence est considéré comme sacrilège. Ryad avait, de plus, obtenu en mars dernier de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) la limitation du nombre de pèlerins. Pour chaque pays musulman, le nombre de ceux-ci ne devait pas dépasser le millier par million d'habitants.

La radio iranienne n'en a pas moins affirmé samedi que des centaines de pèlerins qui manifestaient pour commémorer les événements de 1987 avaient été *« attaqués »* par la police saoudienne, ce qu'a aussitôt démenti Ryad. – *(AFP, AP.)*

Deux Palestiniens tués en Cisjordanie

Jérusalem (AFP). – Un Palestinien a été tué, dimanche après-midi 24 juillet, par des tirs de soldats israéliens dans le village de Qabatiya, au sud de Jenin, en Cisjordanie occupée. La victime, Nasser Hanoum Dabahaneh, âgé de vingt-cinq ans, a été atteinte à la poitrine et est décédée à son arrivée à l'hôpital de Jenin. Trois autres Palestiniens ont été blessés par balles au cours de cette manifestation anti-israélienne.

Dans la journée de dimanche, deux autres Palestiniens ont été blessés par balles dans le camp de Jabalia (bande de Gaza) et un autre à Beit-Jala, près de Bethléem, en Cisjordanie. Ce dernier, Giryis (Georges) Youssef Konfar, âgé de quarante ans, et père de quatre enfants, atteint au ventre, et transporté dans un état critique à l'hôpital israélien de Hadassah à Jérusalem, est décédé dans la soirée.

Des dizaines de manifestants de Beit-Jala avaient tenté d'interrompre la circulation dans l'après-midi de dimanche sur la route Hébron-Jérusalem. Les soldats ont utilisé des gaz lacrymogènes et tiré des balles en caoutchouc pour ramener l'ordre, avant d'ouvrir le feu dans une des ruelles de Beit-Jala pour se dégager.

Afrique

COTE-D'IVOIRE : la visite du premier ministre français

M. Rocard dénonce les « dégâts mondiaux » du libéralisme économique

La situation du marché des matières premières, et du cacao en particulier, est *« dramatique »* et *« appelle des réformes profondes »*, a affirmé, le samedi 23 juillet à Yamoussoukro, M. Michel Rocard à l'issue d'un déjeuner de travail avec le président ivoirien, M. Félix Houphouët-Boigny. *« Il va falloir appeler les pompiers sur le marché du cacao »*, a-t-il ajouté.

A cet égard, M. Houphouët-Boigny et M. Rocard ont évoqué, selon le premier ministre français, les *« abominables dégâts mondiaux que produit le libéralisme »* en économie agraire et *« les dangers que fait courir l'absence de règles du jeu »*. *« Quand on interprète le marché comme le droit de faire n'importe quoi sans limite, ce sont les peuples qui en souffrent, ce sont les inégalités de toutes les nations qui s'aggravent. La loi de la jungle, à nos yeux, n'est pas synonyme de liberté »*, a-t-il ajouté.

Il faut cesser de bricoler *« avec des bouts de ficelle et poser le problème général des prix des matières premières à tous les niveaux, entre pays consommateurs et pays producteurs et devant la Conférence des Nations unies pour le développement et le commerce* (CNUCED), a indiqué M. Rocard. Entre pays très inégalement développés, *« le libre échange est une des formes de l'oppression »*, a affirmé le premier ministre. A son avis, *« un minimum d'organisation des marchés est la meilleure manière de protéger l'autonomie des producteurs »*.

M. Rocard, dont c'était la première visite en Afrique en sa qualité de chef du gouvernement français, avait été accueilli avec un cérémonial protocolaire correspondant à une véritable visite officielle. Le chef de l'Etat ivoirien, qui avait salué personnellement M. Rocard à son arrivée, a tenu à le raccompagner lui-même à l'aéroport de Yamoussoukro au terme d'un déjeuner de travail. – *(AFP.)*

ANGOLA

Des discussions sur la situation militaire ont eu lieu au Cap-Vert

Une rencontre de représentants militaires d'Angola, de Cuba et d'Afrique du Sud, en présence d'une personnalité américaine jouant le rôle de médiateur, a eu lieu, dans l'île de Sal au Cap-Vert, les 22 et 23 juillet, a révélé un communiqué officiel publié à Praia. Dans une brève mise au point, M. « Pik » Botha, le ministre sud-africain des affaires étrangères, a indiqué que *« cette réunion avait donné lieu à un échange de vues sur la situation militaire »*.

Aucune autre indication n'a été donnée sur cette rencontre qui intervient après la récente adoption par l'Angola, Cuba, l'Afrique du Sud et les Etats-Unis d'un accord de principe sur le règlement global du conflit en Afrique australe. Les quatre parties doivent se retrouver, le 2 août à Genève, pour continuer leurs discussions. – *(AFP, Reuter.)*

Europe

URSS : apaisement ou repli tactique ?

Le travail a repris à Stepanakert

MOSCOU
de notre correspondant

Attendue depuis deux ou trois jours, la décision d'une reprise du travail à Stepanakert s'est confirmée lundi 25 juillet : les quelque quarante mille habitants arméniens du chef-lieu du Haut-Karabakh ont mis fin à la grève qu'ils y menaient depuis deux mois, en faveur du rattachement à l'Arménie de leur région (cent soixante mille habitants, dont 75 % d'Arméniens).

Il leur aura fallu une semaine pour déceler les concessions à leur égard incluses dans le décret adopté une semaine auparavant par le présidium du Soviet suprême de l'URSS, alors que le premier point du texte rejetait leur demande fondamentale d'un détachement territorial du Haut-Karabakh de l'Azerbaïdjan.

Ils auront été poussés à prendre cette décision, d'abord par le maintien à Stepanakert des renforts de troupes envoyés il y a deux semaines, mais aussi par un intense travail d'explication mené ces derniers jours dans les « collectifs de travail » de chaque entreprise par les responsables locaux du parti, ceux-ci étant restés durant toute la crise assez proches des grévistes.

Cette décision, prise dimanche à Stepanakert, donne provisoirement raison à ceux qui estimaient M. Mikhaïl Gorbatchev capable d'apurer le conflit en Transcaucasie, sans être contraint de recourir aux méthodes répressives d'antan.

Blocus

Elle marque aussi l'épilogue du dernier rebondissement en date de cette crise qui a débuté en février. Le numéro deux du PCUS, le conservateur Egor Ligatchev, avait déclaré en mai à Bakou, la capitale d'Azerbaïdjan, que la question du Haut-Karabakh était *« définitivement close »*, sous-entendu que les demandes arméniennes ne seraient plus considérées en haut lieu. Rapportés aux Arméniens de Stepanakert, ces propos les avaient révoltés et décidés à entamer la grève générale, qui s'est achevée lundi. Elle aura duré deux mois, un phénomène sans précédent en URSS, comme du reste toute la crise arménienne et la façon dont le pouvoir l'a traitée.

Prenant le contre-pied de M. Ligatchev, M. Gorbatchev a déclaré la semaine dernière, devant le présidium du Soviet suprême, qu'aucune question *« ne peut jamais être considérée comme définitivement réglée »*.

Cette phrase a été beaucoup exploitée par les responsables locaux du parti. Ils ont été chargés d'expliquer que si le premier point du décret du présidium confirme certes l'appartenance du Haut-Karabakh à l'Azerbaïdjan, les points deux et trois comportent des concessions aux Arméniens, que les fermes appels au rétablissement de l'ordre et à la *« normalisation »* ne doivent pas cacher.

Il est en effet prévu, outre la création d'une commission chargée de faire de nouvelles propositions au présidium, l'envoi de représentants du Soviet suprême dans la région, ce qui revient à accepter une des solutions de compromis proposées au Kremlin par des responsables arméniens : la création d'un mini-gouvernement local qui pourrait garantir une sorte d'indépendance de fait, quitte à dire bien haut et fort aux Azerbaïdjanais que cette région reste à eux.

Les choses n'en sont cependant pas là et les représentants du Soviet suprême n'arriveraient pas à Stepanakert avant un mois. D'ici là, les autorités en place en Azerbaïdjan, secondées par l'armée, peuvent encore troublées le compromis imaginé par Moscou, par exemple en ne relâchant pas le quasi-blocus impose à Stepanakert. Depuis des mois, le chef-lieu est coupé de Bakou et n'est plus relié à Erevan que par les deux vols quotidiens réguliers (cinq ou six vols supplémentaires ont été supprimés il y a deux semaines).

De plus, rien ne prouve que l'unanimité est acquise au Kremlin sur la façon de poursuivre le traitement de cette crise, dont tout le monde suppose qu'elle aura des prolongements. Des articles au ton très discordant paraissent depuis une semaine dans la presse soviétique, faisant écho aux interventions aussi diverses prononcées par des membres du présidium du Soviet suprême lors de la réunion du lundi 18 juillet. Si le numéro un du Kremlin avait magistralement défendu son thème favori de la nécessité du compromis en politique, affirmant qu'il ne faut pas laisser un peuple se croire vainqueur et l'autre vaincu, c'est exactement le contrôle qui s'était prodit le lendemain sir, après la publication du décret du présidium : la joie des Azeris à Bakou a violemment contrasté avec le *« sentiment de deuil »* des Arméniens à Erevan ou à Stepanakert, de l'aveu même de la télévision centrale.

Menaces

Les nombreux articles analysant l'appel du présidium pour que soit imposée une *« normalisation »* de la situation en Transcaucasie ont surtout dénoncé les grévistes arméniens, accentuant le sentiment de défaite de ce peuple. Ce fut le cas notamment des articles dénonçant nommément les onze membres du comité Karabakh (le comité de grève d'Arménie), qualifiés d'*« aventuristes »*, de *« démagogues »* et d'*« irresponsables »*, ou encore celui mettant en cause certains membres du *« groupe des 55 »*, l'ex-comité *« Krounk »* réunissant chefs d'entreprises et intellectuels, (souvent membres du parti) à Stepanakert. Ce sont ces derniers qui y ont dirigé le mouvement depuis près de six mois, et qui viennent de décider d'arrêter la grève mais pas la lutte pour obtenir le détachement de leur région de l'Azerbaïdjan.

De même, diverses menaces proférées publiquement par les autorités en fin de semaine ne pouvaient qu'alourdir encore le ressentiment des Arméniens (sanctions contre les entreprises en grève et leurs dirigeants ou bien interdiction de tout rassemblement). Dans un souci de compromis, le comité Karabakh avait pourtant prévu de ne plus organiser de manifestation. Si ces menaces n'étaient toujours pas concrétisées lundi, c'est sans doute grâce autant à la modération du comité Karabakh, qu'à la difficulté qu'il y aurait pour le pouvoir à les appliquer, malgré la présence de l'armée, le noyau dirigeant du mouvement en Arménie a déjà fait la démonstration de sa capacité à mobiliser des centaines de milliers de personnes. Dans ces conditions,des articles sur un ton nouveau ont commencé à paraître en fin de semaine. Loin de condamner le mouvement arménien, ils expliquent à mots couverts que le comité a finalement obtenu une victoire en imposant au Presidium la promesse de solutions de compromis, ainsi que la reconnaissance du caractère interethnique du problème qui se pose dans le Haut-Karabakh – alors que le pouvoir tenait à le présenter jusque-là comme un problème de développement économique et social.

Il semble que Moscou, plus inquiet d'éventuelles réactions violentes en Azerbaïdjan que de celles, plus prévisibles et contrôlables qui pouvaient se développer en Arménie, ait choisi d'annoncer d'abord une bonne nouvelle aux Azeris, en distillant plus tard et plus discrètement des assurances aux Arméniens.

Il reste que l'organisation mise en place dans presque toutes les entreprises et établissements d'enseignement en Arménie par le comité Karabakh (et dans le Haut-Karabakh par l'ex-comité Krounk, interdit), si elle permet des tentatives de concertations en cas de crise, constitue avant tout un défi formidable à l'autorité du Parti communiste en Arménie et encore plus à Stepanakert. C'est exemple pour les autres nations périphériques soviétiques et il est tout à fait inadmissible par le pouvoir central.

L'objectif principal du Kremlin ne peut être que de chercher à briser le mouvement mais les méthodes qui ne sont peut-être pas encore arrêtées. Essayer de diviser le mouvement paraît la seule possibilité réaliste pour y arriver sans retourner aux vieilles méthodes, désormais honnies officiellement dans l'URSS de M. Gorbatchev.

(Intérim.)

YOUGOSLAVIE

Le président de la fédération met en garde contre la montée des nationalismes

Près de cinq mille personnes ont manifesté, samedi 23 juillet, à Pancevo, capitale de la Voïvodine, en faveur d'un renforcement des pouvoirs de la République de Serbie sur les deux provinces autonomes de Voïvodine et du Kosovo. Cette nouvelle manifestation a provoqué une mise en garde du président de la fédération yougoslave, M. Raif Dizdarevic, contre la montée du nationalisme *« dans toutes les régions du pays »*.

Mettant en cause *« l'absence de responsabilité de certains dirigeants »*, M. Dizdarevic a estimé, dimanche, au cours d'une cérémonie à l'académie militaire de Belgrade, que leurs agissements *« menacent l'unité du pays »* et mettent en péril *« la recherche d'une alternative démocratique à la crise yougoslave »*.

Cette mise en garde vise tout particulièrement les dirigeants des Républiques de Serbie et de Slovénie, en conflit ouvert avec la fédération sur la délimitation de leurs pouvoirs. Profitant des discussions en cours sur la réforme de la Constitution, le chef de la Ligue des communistes en Serbie, M. Slobodan Milosevic, exige le renforcement du contrôle de la République serbe sur ses deux régions autonomes. Visant à mettre au pas les séparatistes albanais du Kosovo, cette exigeance s'est heurtée a une vive opposition à la fois au Kosovo et en Voïvodine. Bien que dépendant officiellement de la Serbie, ces deux régions s'étaient vu reconnaître une large autonomie par la Constitution de 1974.

A l'appui de sa démarche, la Ligue des communistes de Serbie a organisé ces dernières semaines des dizaines de réunions publiques dans les localités et les usines et plusieurs manifestations pour réclamer la démission des dirigeants de Voïvodine. Le 19 juillet dernier, la présidence fédérale de la Ligue, à l'issue d'une réunion de deux jours, avait exigé *« l'arrêt immédiat des polémiques sans principes »* que se livrent les dirigeants du parti en Serbie et en Voïvodine. Il avait demandé que soit mis un terme aux *« réunions de protestation et aux écrits euphoriques et non objectifs de la presse »*.

La semaine dernière, la présidence de la fédération avait également dû intervenir pour trancher dans le conflit ouvert qui oppose l'armée à la présidence de la République de Slovénie à propos du procès de trois journalistes et d'un sous-officier jugés par le tribunal militaire de Ljubljana pour *« divulgation de secrets militaires »*. Elle avait alors donné raison à l'armée, accusée par les Slovènes de ne pas respecter la Constitution de leur République en interdisant aux prévenus de s'exprimer en slovène. Ce procès est devenu le symbole de la revendication d'une plus grande autonomie de la Slovénie, qui expérimente depuis plusieurs mois un processus de démocratisation très en avance sur les autres Républiques.

H. de B.

IRLANDE DU NORD : une famille tuée par l'explosion d'une bombe

Les « bavures » de l'IRA se multiplient

LONDRES
de notre correspondant

Un des rares juges catholiques d'Irlande du Nord était probablement la cible de la bombe qui a tué *« par erreur »*, le samedi 23 juillet, trois personnes près de la frontière avec la République irlandaise. Les services de sécurité estiment que les 500 kilos d'explosif enterrés en bordure de la route Dublin-Belfast, dans une zone pourtant étroitement surveillée, visaient M. Ian Higgins, un des deux membres catholiques de la plus haute instance judiciaire de la province.

L'IRA avait admis dès samedi soir sa responsabilité. L'organisation clandestine avait alors seulement indiqué que la bombe avait explosé *« prématurément »*. L'IRA a envoyé dimanche ses *« condoléances les plus sincères »* à la famille des victimes ; M. et Mme Hanna et leur fils de six ans, qui revenaient de vacances, ont été tués sur le coup lorsque leur véhicule est passé à proximité de l'engin. Moins d'une heure plus tard, le juge Higgins empruntait la même route. L'explosion a eu lieu tout près de l'endroit où Sir Maurice Gibson, le plus haut magistrat d'Irlande du Nord, avait été tué avec sa femme par l'IRA en avril 1987, dans des circonstances identiques.

M. Tom King, secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, a dénoncé la *« totale hypocrisie »* des condoléances de l'IRA. L'organisation républicaine avait également présenté ses excuses après la mort de onze personnes à Enniskillen, en novembre dernier. En moins d'un an, dix-sept civils au total ont été tués *« par erreur »* par l'IRA.

Cinq juges ont été tués en Irlande du Nord en vingt ans. La maison du juge Higgins avait été attaquée à la roquette par l'IRA il y a dix-huit mois. Il n'y avait pas eu de victimes.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Asie

Moscou dément avoir renforcé la défense de Kaboul

(Suite de la première page.)

Il y en aurait donc encore près de 22 000 à évacuer d'ici au 15 août pour que le calendrier prévu à Genève soit respecté.

Interrogés à New-York sur les allégations du général Zia, des responsables de l'ONU se sont refusés à les confirmer ou à les démentir, et se sont contentés de rappeler le rendez-vous du 15 août, *« date à laquelle l'URSS devra avoir procédé au retrait de la moitié de ses troupes d'Afghanistan »*. Les Américains ont fait savoir qu'ils avaient pris *« bonne note »* de la déclaration du maréchal Akhromeev et qu'ils attendaient d'en savoir davantage sur l'ampleur du retrait. *« Nous continuons de surveiller la situation de près »*, a ajouté, samedi, le porte-parole du département d'État. *« Il sera difficile aux Soviétiques de respecter l'échéance du 15 août mais ils continuent à dire qu'ils le feront et nous continuons de leur demander de la respecter »*, a résumé, dimanche, le secrétaire d'Etat à la défense, M. Frank Carlucci.

Même si on peut s'interroger sur les motifs du président Zia – habile manœuvrier qui mise sur un succès rapide de la résistance afghane pour l'aider à emporter des élections générales qu'il vient de fixer au 16 novembre, – il reste que la situation devient, effectivement, *« intenable »* à Kaboul. Chaque jour amène son lot de roquettes et de victimes, le plus souvent des civils. Dimanche, une dizaine de ces engins – peu précis mais qui démoralisent la population – sont tombés sur la ville, faisant dix morts. La veille, six roquettes y avaient déjà tué deux personnes, l'une d'entre elles causant de *« gros dégâts »* à la résidence de l'ambassade de France, blessant légèrement un gardien afghan.

Non seulement les résistants parviennent ainsi à semer la panique au sein de la population civile, mais leurs forces paraissent se rapprocher de la capitale, comme en témoigneraient les nombreux tirs d'artillerie entendus notamment dimanche matin, selon une source diplomatique française à Kaboul. Les défenseurs de Kaboul pilonnent ainsi des positions de la résistance de plus en plus proches. Selon certaines sources, des tirs de roquettes auraient eu lieu, au moins à deux reprises, à partir de la colline de Kohe Asman, au centre de la capitale. Ce qui voudrait dire soit que la résistance aurait réussi à infiltrer ce genre de missile dans Kaboul, soit qu'elle n'a rien à voir avec ce genre de tirs...

Dissensions au sein du PC afghan

Or les informations selon lesquelles de graves dissensions perdurent au sein de la direction communiste afghane, au pouvoir à Kaboul, ont été accréditées par un général soviétique qui a été, à trois reprises, conseiller en Afghanistan. Dans un entretien diffusé dimanche par l'hebdomadaire soviétique *Ogniok*, le général Kim Tsagolovov critique les divisions du Parti démocratique populaire (PDPA) et s'interroge sur sa capacité à garder le pouvoir après le retrait soviétique. Il dénonce les *« règlements de comptes à l'intérieur du parti »*. *« J'ai peur que la maladie de la lutte fractionnelle et de clans ne soit allée trop loin »*, dit-il, dans le premier commentaire, de la part d'un militaire de haut rang soviétique, émettant des doutes sur les chances de survie du régime de Kaboul.

Il est exact, enfin, que les Soviétiques ont plusieurs fois averti qu'ils ne respecteraient pas le calendrier de leur retrait si le Pakistan ne gelait pas ses livraisons d'armes à la résistance. M. Vladimir Petrovsky, vice-ministre des affaires étrangères, l'a redit dans une interview recueillie et publiée, le dimanche 24 juillet, par le *Washington Post*. *« Derrière le Pakistan*, a-t-il ajouté, *nous sentons la présence des Etats-Unis. »* Mais, jusqu'à ce week-end, personne n'avait mis durablement en doute la poursuite du retrait soviétique.

Partisan d'une victoire de la résistance et ayant, depuis toujours, appuyé son aile musulmane intégriste, le président Zia – qui vient de proclamer l'application de la *charia* dans son propre pays – se réjouirait d'une désagrégation rapide du régime de Kaboul, qui lui permettrait de mieux affronter l'épreuve électorale du 16 novembre. Que les Soviétiques, d'ici là, décident de reporter leur retrait du nord afghan – encourageant une « libanisation » au moins provisoire du pays – ne lui déplairait pas non plus : tant que la tension persiste en Afghanistan, le régime pakistanais demeure assuré de recevoir une manne américaine indispensable à sa stabilité.

Mais force est de constater également que les Soviétiques ont, pour le moins, davantage de mal à se retirer d'Afghanistan qu'ils n'en ont eu à y intervenir. En l'absence d'une cessez-le-feu, assurer les lignes de communication d'un corps expéditionnaire de plus de cent mille hommes face à une forte et quasi omniprésente guérilla – même quand cette dernière est divisée – ne peut se faire que si le partenaire local tient bon. Ce qui ne semble pas être le cas. Les Américains l'avaient compris, qui avaient évacué le gros de leurs troupes du Vietnam du Sud avant de signer, en janvier 1973, un accord censé, en outre, leur ménager un « intervalle décent » pour la suite. Les Soviétiques en font aujourd'hui l'amère expérience, prêtant ainsi le flanc aux manœuvres du président Zia.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

● Tirs afghans sur la frontière pakistanaise : vingt morts. – Plus de vingt personnes, des Pakistanais et des réfugiés afghans, ont été tuées et vingt-deux blessées depuis le samedi 23 juillet au matin par des obus tirés par l'armée afghane sur la ville frontalière pakistanaise de Chaman. Les bombardements se sont poursuivis dimanche, vingt-quatre heures après la première attaque contre cette ville de cent dix mille habitants située dans la province du Baluchistan (sud-ouest du Pakistan), à 500 mètres de la frontière. L'artillerie afghane a tiré plus de cent cinquante obus au total. – *(AFP.)*

CORÉE DU SUD : les affaires de corruption

Des commissions parlementaires pourront entendre l'ancien président Chun Doo Whan

SÉOUL
de notre envoyé spécial

L'Assemblée nationale a voté, le samedi 23 juillet, deux projets de loi permettant aux commissions parlementaires d'enquête d'obtenir la comparution de l'ex-président Chun Doo Whan et de sa famille devant le Parlement pour répondre d'accusations de corruption. Les projets de loi ont été adoptsé à l'unanimité.

A la suite du veto mis la semaine dernière par le président Roh Tae Woo à la promulgation de précédents projets de loi, le parti gouvernemental et l'opposition, qui détient la majorité au Parlement, sont, en effet, parvenus à un compromis dans la formulation des textes qui a permis leur approbation, évitant ainsi une crise politique à la veille des Jeux olympiques. Aux termes des nouvelles lois, les parlementaires peuvent demander la comparution d'un témoin sans avoir besoin d'obtenir au préalable une citation à comparaître émise par l'Assemblée.

Les deux nouveaux projets de loi ayant été votés à l'unanimité, il est improbable que le président mettra son veto à leur promulgation. M. Roh se trouve néanmoins dans la situation délicate de devoir se démarquer du régime précédent, auquel il participa activement et de tenir sa promesse de faire la lumière sur les abus du passé tout en évitant de s'aliéner les généraux encore fidèles à l'ex-président.

Le procès, commencé le 18 juillet, du frère de M. Chun (accusé d'avoir détourné 10 millions de dollars lorsqu'il était à la tête du mouvement Saemaul) est symptomatique du climat psychologique qui règne à Séoul : pour la majorité des personnes interrogées, la question est moins la culpabilité ou l'innocence du « petit Chun » que l'attitude du gouvernement. Veut-il vraiment faire la lumière sur le passé ou cherche-t-il à couvrir M. Chun et sa famille ?

L'une des accusations portées contre la famille de l'ex-président, et soulevée à nouveau la semaine dernière par l'opposition, concerne les activités de son épouse, Mme Lee Soon Pa, qui préside la Fondation Saesaedae : une bonne partie des contributions auraient été obtenues par abus de pouvoir et détournées.

PHILIPPE PONS.

Amériques

CHILI

Le plébiscite aura lieu avant la fin octobre

La désignation du candidat à la présidence chilienne dans la perspective du plébiscite prévu avant la fin de l'année aura lieu le 30 août prochain, a-t-on indiqué de source officielle à Santiago. Après la nomination du candidat, selon toute vraisemblance le général Pinochet lui-même, le gouvernement devra fixer la date du scrutin, qui doit intervenir, selon la Constitution, au plus tard deux mois après le choix du candidat par la junte militaire soit avant la fin octobre. Les Chiliens seront appelés à se prononcer pour ou contre la prorogation du régime militaire – en place depuis le coup d'État de 1973 – jusqu'en 1997.

Par ailleurs, deux diplomates ouest-allemands en poste à Santiago devraient comparaître devant un tribunal la semaine prochaine, la Cour suprême chilienne ayant levé leur immunité diplomatique à la suite d'une plainte déposée par la « Colonie Dignidad ». Ce village situé à 400 kilomètres au sud de la capitale, dirigé par un ancien officier allemand réfugié au Chili, fait en effet l'objet d'une enquête ouverte par le gouvernement de Bonn après les nombreuses accusation de sévices dont seraient victimes les membres de cette colonie. La justice chilienne a déjà bloqué par deux fois les enquêtes sur les activités de cette petite cité transformée en camp retranché.

Le premier conseiller de l'ambassade de RFA, M. Ulrich Spohn, et le consul, M. Horst Kriegler, sont convoqués pour apporter leur témoignage, a indiqué leur avocat, M. Maximo Pacheco, qui a qualifié de *« précédent extrêmement grave »* la décision de la Cour suprême chilienne. – *(REUTER.)*

ÉTATS-UNIS

Le président Reagan réplique aux attaques des démocrates

Washington. – Le président Ronald Reagan, qui a regagné, dimanche 24 juillet, la Maison Blanche, après des vacances dans son ranch californien de Santa-Barbara, a vivement critiqué l'opposition démocrate à la suite de la convention d'Atlanta. M. Reagan s'est déclaré outré par les attaques personnelles qui ont été lancées contre les républicains : *« Les orateurs de la convention semblent avoir oublié la tradition américaine »*, qui prévoit un débat vigoureux *« sans attaques personnelles »*, a déclaré M. Reagan, faisant allusion aux critiques adressées par les démocrates au candidat républicain à l'élection présidentielle, M. George Bush. La veille de sa déclaration, le magazine *Newsweek* publiait un sondage effectué par Gallup, qui créditait le candidat démocrate Michael Dukakis de 55 % des suffrages contre 38 % à son adversaire républicain George Bush. – *(AFP, Reuter.)*



Les débats sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

Le FLNKS réclame la révision partielle du « plan d'armistice » de M. Rocard

Le bureau politique du FLNKS a estimé, lundi 25 juillet, à Nouméa, que l'accord conclu le 26 juin à l'hôtel Matignon ne constitue pas *« un plan de paix mais simplement un plan d'armistice »*. Les dirigeants indépendantistes, qui dressaient devant la presse le bilan de la convention du FLNKS réunie ce week-end sur l'île d'Ouvéa, ont résumé les réticences soulevées dans la base militante par l'accord triangulaire signé entre MM. Rocard, Lafleur et Tjibaou. *« Ce n'est pas la peine* – ont-ils expliqué – *de s'engager sur une aussi longue durée si c'est pour retrouver un climat de guerre civile dans dix ans. »*

***« Nous n'avons pas de test qui permette de croire qu'on peut faire confiance au gouvernement sur une telle durée »* a déclaré M. Tjibaou, lundi matin, sur RTL.**

Les responsables du FLNKS ont critiqué, en particulier, le découpage des futures provinces jugé *« déséquilibré »*, car privilégiant économiquement la région Sud, dominée par le RPCR. Ils ont réclamé d'une manière générale qu'il y ait *« également des chances »* pour permettre *« un combat ouvert et loyal »* qui ne soit *« pas faussé au départ par des rapports de forces trop défavorables au peuple kanak »*. Ils faisaient notamment référence à la composition du corps électoral appelé à se prononcer lors du scrutin d'autodétermination de 1998, qui ne leur garantit pas un résultat favorable. *« Si on peut faire bouger la position du gouvernement sur le corps électoral, le FLNKS serait prêt à s'engager même dans un processus aussi long »* ont-ils toutefois précisé.

Une délégation du bureau politique composée de sept membres et conduite par M. Jean-Marie Tjibaou est habilitée à poursuivre les discussions avec le gouvernement. Elle doit être reçue par le haut-commissaire de la République à Nouméa, M. Bernard Grasset, dès cette semaine.

Le plan de M. Michel Rocard n'ayant pas été formellement rejeté par la coalition indépendantiste, le gouvernement a pris acte avec *« satisfaction »* des demandes de *« réaménagement »* formulées à Ouvéa par les dirigeants indépendantistes.

Pour le RPR, en revanche, qui s'exprimait dimanche, sur RMC, par la voix de Mme Michèle Alliot-Marie, le gouvernement a subi *« un grave échec »*.

Le fil du rasoir

IL aurait fallu être naïf, le 26 juin, pour croire au miracle. La fragilité du compromis échafaudé ce jour-là, à l'hôtel Matignon, constituait une évidence, soulignée par les réactions de dépit constatées le soir même dans l'entourage de M. Jean-Marie Tjibaou. La réussite du plan de paix de M. Michel Rocard pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie reposait surtout, en effet, sur la capacité de persuasion du président du FLNKS auprès de ses troupes. Le chef du mouvement indépendantiste avait joué gros en faisant le pari de convaincre ses partisans de renvoyer à plus tard – 1998 au plus tôt – une accession à l'indépendance que la plupart des militants canaques croyaient déjà tenir au bout du fusil. Il savait lui-même qu'il rencontrerait les pires difficultés.

Il serait tout aussi excessif de sombrer aujourd'hui dans le catastrophisme, sous prétexte que M. Tjibaou a été partiellement désavoué par les siens, et pour le moins prématuré d'en conclure que l'échec du plan rocardien est d'ores et déjà consommé, comme l'a fait hardiment Mme Michèle Alliot-Marie, dimanche 24 juillet, sur RMC, au nom du RPR.

Si l'accord du 26 juin ne méritait pas un excès d'euphorie, le raidissement manifesté le week-end dernier, à Ouvéa, par le FLNKS ne justifie pas non plus que le processus enclenché à l'initiative du premier ministre soit voué à l'indignité. Comme d'habitude, l'appréciation de la réalité calédonienne appelle plus de nuances.

Pour l'instant, le bilan de la situation reste globalement positif.

Personne ne conteste, ni chez les indépendantistes ni au RPCR, la reprise en main de l'administration directe du territoire par l'Etat. Bien au contraire, il existe un accord unanime pour souhaiter, de part et d'autre, que l'Etat joue pleinement son rôle de juge-arbitre. En cas d'échec du plan de M. Rocard, l'Etat disposerait ainsi, quitte à prolonger cette phase, des moyens de s'interposer entre les uns et les autres pour éviter de nouvelles confrontations violentes.

Les *« réaménagements »* demandés par le FLNKS sont incontestablement porteurs de risques de rupture, mais le *« oui »* conditionnel de l'état-major indépendantiste ne réduit pas à néant le dispositif gouvernemental. Le FLNKS n'approuve pas explicitement le plan Rocard, mais il ne le dénonce pas. Les ponts ne sont pas rompus, le retour progressif au calme n'est pas remis en question, le temps des palabres recommence. Tant que le dialogue engagé à l'hôtel Matignon ne sera pas interrompu, l'espoir restera permis.

Enfin, le maintien de M. Tjibaou à la direction du mouvement indépendantiste représente une assurance de modération pour la suite des événements. Le président du FLNKS a préféré assumer un revers personnel pour préserver l'unité de la coalition indépendantiste, mais ce repli stratégique lui permet de conserver le contrôle de son mouvement tout en évitant au gouvernement un retour à la case départ et au territoire un regain de guerre civile.

La *« satisfaction »* affichée, dimanche soir, au nom de M. Rocard, par le ministre des départements et territoires d'outre-mer, M. Louis Le Pensec, n'en apparaît pas moins quelque peu forcée. Le gouvernement est, certes, fondé à annoncer le lancement de la phase numéro deux de son plan, qui doit d'abord se traduire par la mise au point du projet de statut transitoire, puis recevoir l'onction du référendum national prévu, en principe, à l'automne.

Une question explosive

Mais le premier ministre s'illusionnerait s'il réduisait les réticences du FLNKS à de simples péripéties. Son seul « péché de jeunesse » a d'ailleurs peut-être été de croire, le 26 juin, que la négociation était pratiquement bouclée alors qu'elle ne faisait que commencer. A trop vouloir précipiter ou figer les choses, il prendrait le risque d'essuyer bientôt une déconvenue beaucoup plus lourde de conséquences.

Le désaccord qui subsiste entre M. Rocard et le FLNKS sur le contenu de l'annexe nº 2 du compromis du 26 juin, et en particulier sur la composition du corps électoral qui sera appelé à participer au futur scrutin territorial d'autodétermination, n'est pas de ceux qui se règlent aisément.

Il s'agit là, tout au contraire, d'une question explosive, comme l'ancien secrétaire d'Etat socialiste aux DOM-TOM, M. Georges Lemoine, l'a appris à ses dépens à l'automne 1984, malgré le bilan positif de la table ronde de Nainville-les-Roches, en juillet 1983. Entre le point de vue du FLNKS et celui du gouvernement, le fossé apparaît trop large pour autoriser une grande marge de manœuvre.

Même si M. Tjibaou n'a pas osé employer le terme, afin de ne pas s'opposer frontalement à l'avertissement lancé jeudi par M. Le Pensec, c'est bien une *« renégociation »* que réclame sur ce point le FLNKS. Or, les commentaires faits, dimanche soir, à l'hôtel Matignon, semblent indiquer que, sur ce point, M. Rocard entend s'en tenir, comme l'a déjà souligné le ministre des DOM-TOM, à ce qui a été décidé le 26 juin : *« Les électeurs et les électrices de Nouvelle-Calédonie qui seront appelés à se prononcer sur* [le] *projet de loi référendaire, ainsi que leurs descendants accédant à la majorité, constituent les populations intéressées à l'avenir du territoire. Ils seront donc seuls autorisés à participer, jusqu'en 1998, aux scrutins qui détermineront cet avenir : scrutin pour les élections aux conseils de province et scrutin d'autodétermination »*.

Dans l'entourage du premier ministre, les seuls *« réaménagements »* que l'on envisageait, lundi matin, étaient des amendements de forme – déjà soumis aux dirigeants du FLNKS par l'intermédiaire du délégué du gouvernement sur place – assortis de diverses assurances, notamment la restitution de leurs droits civiques aux Canaques qui en avaient été privés à la suite de condamnations « politiques », et une stricte mise à jour des listes électorales afin que la représentation politique de la communauté mélanésienne ne soit plus entachée d'approximations, comme ce fut le cas dans le proche passé.

Le gouvernement n'a guère le choix. Toute concession trop marquée au FLNKS provoquerait inévitablement la rupture du côté du président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République. M. Jacques Lafleur disait, au lendemain de l'accord du 26 juin : *« Si qui que ce soit remettait en cause un seul point de l'accord, tout l'accord serait déchiré. »* Même si, depuis lors, M. Lafleur fait preuve d'une patiente compréhension à l'égard de M. Tjibaou, il y a là un seuil que le chef de file du courant anti-indépendantiste ne franchirait certainement pas, tant il est vrai que, sur le fond, son point de vue reste totalement incompatible avec la démarche du FLNKS. Pour la coalition indépendantiste, en effet, le seul corps électoral qui vaille est celui qui lui garantirait automatiquement l'accession à l'indépendance.

Cette divergence fondamentale rend donc très aléatoire, pour le moment, l'organisation du référendum national prévu à l'automne. Le FLNKS ne décidera sans doute d'y participer lui-même que si le gouvernement accède à ses demandes de *« réaménagement »*. Or M. Le Pensec a déjà expliqué qu'il ne saurait être question de consulter la population nationale si l'un des deux « camps » locaux *« n'appelait pas clairement ses partisans à voter oui »* à ce référendum. Logique.

L'avenir du plan de M. Rocard se situe donc sur le fil du rasoir et, dans ce contexte périlleux, le premier ministre rencontre les limites de sa méthode de travail. Sa recherche de l'efficacité par les voies les plus directes ne s'accommode plus tout à fait avec les subtilités des longs méandres canaques...

La tâche de M. Rocard exigera, dans les prochains jours, d'autant plus de doigté que le consensus politique minimal qui avait prévalu en métropole lors des débats parlementaires a tendance à s'effriter s'il faut en juger par les premières réactions polémiques exprimées, presque avec satisfaction, dans les rangs du RPR, mal placé, pourtant, pour donner la leçon.

ALAIN ROLLAT.

La convention du FLNKS à Ouvéa

La demi-victoire de M. Tjibaou

NOUMÉA
de notre correspondant

Une pluie noire cinglait les tombes d'Ouvéa lorsque vers 4 heures du matin, dimanche 24 juillet, les délégués du FLNKS se sont séparés de la tribu de Gossana avec le soulagement de ne pas avoir offensé la mémoire des « martyrs ». *« Personne ne part satisfait, mais tout le monde part en faisant : « Ouf, on n'a pas cassé ! » C'est avec cette fierté qu'on peut passer devant les tombes des morts »*, résumait M. Jean-Marie Tjibaou, les traits marqués par deux mois de négociations harassantes et une nouvelle nuit blanche.

Singulière illustration du décalage entre les deux hémisphères que ces propos sibyllins tenus par le chef indépendantiste : ceux qui étaient à l'affût, comme M. Louis Le Pensec, le ministre des DOM-TOM, d'une réponse *« explicite »* – oui ou non à l'accord de Matignon – en sont pour leurs frais. Comment donc concilier les voies tortueuses du consensus canaque, ces palabres destinés non à gagner une majorité, mais à cimenter l'unanimité, avec le calendrier au pas de course imposé par le gouvernement ? Quand on l'interroge sur le compromis du 26 juin, à Matignon, M. Tjibaou répond : *« Ce qui est prioritaire, c'est d'avoir sauvegardé l'unité du FLNKS. »* Ce consensus arraché aux forceps, après vingt heures de débats ininterrompus, a évidemment un prix : l'ambiguïté.

En fait, tout se passe comme si, dans ce jeu triangulaire FLNKS-gouvernement-RPCR, les indépendantistes s'étaient imposés une longueur de retard sur leurs partenaires. Pour les premiers, la négociation ne fait que commencer alors que, pour les seconds, elle est quasiment bouclée. C'est le sens de la motion adoptée à l'issue de la convention d'Ouvéa : *« Le FLNKS est disposé à s'engager de plus en plus dans le processus ouvert par les discussions de Matignon dès lors que le cadre du plan Rocard n'est pas figé et susceptible d'aménagements sur des questions de fond. »* C'est une demi-victoire pour M. Tjibaou : il est parvenu à faire admettre à tout le monde les accords de Matignon comme point de référence. L'affaire était encore loin d'être entendue dimanche à minuit, des tendances comme le Parti de libération kanake (PALIKA) et le Front uni de libération kanake (FULK) – absentes de la délégation FLNKS de Paris – allant jusqu'à récuser la légitimité du « cadre Rocard » et se proposant d'en sortir.

Pour autant, le chef indépendantiste n'a pas réussi à faire avaliser, comme il s'y était engagé auprès de M. Rocard, l'accord de Matignon dans sa globalité. Il ne s'agit pas d'une réelle surprise : les comités directeurs de l'Union calédonienne (UC, composante majoritaire de la coalition) et la convention du FLNKS à Thio, le week-end dernier, avaient déjà donné le ton. La pierre d'achoppement la plus sensible reste la composition du corps électoral retenue pour le scrutin d'autodétermination de 1998, qui, si l'on s'en tient à la proposition officielle, continuera d'assurer une forte majorité (plus de 60 %) au camp anti-indépendantiste.

Le FLNKS a un éventail de « contre-propositions » à soumettre au gouvernement (*le Monde* du 23 juillet). Et il se dit prêt à lâcher du lest sur deux autres points de désaccord – la durée de dix ans du statut transitoire (trop longue à son goût) et le découpage régional (trop déséquilibré) – dans la mesure où Matignon ferait preuve de bonne volonté sur le chapitre du corps électoral. Tels sont les *« aménagements sur les questions de fond »* évoqués à Ouvéa, même si M. Tjibaou a refusé de rentrer trop avant dans les détails. *« Pour nous*, a-t-il expliqué, *la situation n'est pas du tout réglée. Il s'agit du destin de notre peuple. Il est certains points tout à fait capitaux sur lesquels nous demanderons quelques aménagements. »*

Euphémisme

L'avertissement lancé en fin de semaine par M. Le Pensec – *« Il ne saurait y avoir de renégociation »* – a eu au moins un mérite : le mot « renégociation » est devenu tabou ce week-end. Impossible de l'arracher des lèvres indépendantistes, qui lui préféraient le doux euphémisme d' *« aménagements »*. Mais quel handicap pour M. Tjibaou ! *« Ça m'a beaucoup gêné*, confiait-il, *c'était malsain. Je me suis senti un peu l'otage de tout le monde dans cette affaire. Ça a rendu difficile le travail parce que beaucoup de militants se sont sentis piégés, dans un carcan. »*

La motion finale de la convention s'est également alarmée : *« La position du gouvernement français, exprimée par la voix du ministre des DOM-TOM, qui récuse à l'avance aux différentes parties concernées toute possibilité de renégociation de l'accord de Matignon, ne va pas dans le sens de l'ouverture et de la recherche d'un compromis pour tous. »* Les discussions devront donc se prolonger. *« La convention d'Iaai* [Ouvéa], conclut la motion, *donne mandat au bureau politique de prospecter toutes les voies de concertation avec le gouvernement français susceptibles de favoriser la relance de pourparlers en vue d'un accord final. »*

M. Tjibaou ne s'en sort finalement pas trop mal. Il a franchi l'écueil de ces réunions à répétition sans trop de dommages : son autorité personnelle reste intacte. Le rejet – prévisible – de la motion de censure présentée à son encontre par le FULK lui a même conféré un surcroît de légitimité. Le voici maintenant mandaté pour diriger la nouvelle équipe chargée de poursuivre les négociations sur place à Nouméa (les indépendantistes hésitent à repartir pour Paris). *« J'avais déjà prévu mes bagages pour aller soigner mes ignames. Je suis obligé de continuer »*, glissait-il, dimanche soir, sur un ton énigmatique dont on ne pouvait savoir s'il trahissait le regret ou la jubilation.

FRÉDÉRIC BOBIN.

Les réactions

Mme Alliot-Marie (RPR) : « Un échec du gouvernement »

Invitée du Forum RMC-FR 3, le dimanche 24 juillet, Mme Alliot-Marie, secrétaire national du RPR et ancien secrétaire d'Etat dans le gouvernement de M. Jacques Chirac, a estimé que M. Jean-Marie Tjibaou, dirigeant indépendantiste du FNLKS, souhaite *« remettre profondément en cause »* l'accord de Matignon, ce qui constitue, pour la responsable du RPR, *« un échec du gouvernement »*. Elle a indiqué que la restauration de la sécurité est *« une condition essentielle »*. *« Si aujourd'hui, effectivement, certains veulent remettre en cause les termes de l'accord*, a lancé le député des Pyrénées-Atlantiques, *nous disons non. Parce que cet accord, c'est la limite de ce que nous avons pu accepter. Et nous n'accepterons pas effectivement que soient remises en cause, notamment, la composition du corps électoral ou les limites qui ont déjà été posées à l'immigration. »* L'ancien secrétaire d'Etat a réaffirmé que, pour le RPR, *« il n'est pas question d'aller plus loin que ce qui est contenu dans les annexes de l'accord et sur lequel – je le rappelle – tout le monde s'est mis d'accord »*. A propos du premier ministre, elle a déclaré : *« Je le regrette, mais ce que je constate, c'est qu'une fois de plus peut-être Michel Rocard s'est-il fait quelques illusions sur ses chances de réussir. »*

M. Jacques Roseau, porte-parole de l'organisation de rapatriés le RECOURS a regretté, dimanche, que *« le congrès du FLNKS remette en question certains termes de l'accord de Matignon pourtant négocié et paraphé par son propre leader »*. Egalement porte-parole du comité de soutien national à la Nouvelle-Calédonie, M. Roseau *« met solennellement en garde le gouvernement français sur les risques qu'il prendrait en cédant aux injonctions du FLNKS sur la composition du corps électoral »*. Il rappelle que *« parmi les Français calédoniens auxquels le FLNKS conteste le droit de vote figurent notamment les trois mille pieds-noirs réinstallés depuis plus de vingt ans en Calédonie et qui avaient déjà dû quitter leur terre natale d'Algérie en 1962, en étant alors même exclus du référendum d'autodétermination du 8 avril 1962 »*. M. Roseau annonce que le RECOURS mettra *« tout en œuvre pour empêcher qu'un tel viol des principes constitutionnels ne se reproduise »*.

Commentant, dimanche, la demande de *« réaménagements »* du texte par le FLNKS, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre socialiste de la défense, a déclaré : *« J'en déduis que le cadre général du projet est accepté, et je m'en réjouis. » « Il s'agit de rompre un cercle infernal en Nouvelle-Calédonie, et les hommes de bonne volonté ne peuvent pas laisser échapper cette chance »*, a dit le ministre, qui présidait les cérémonies du 172e Triomphe de Saint-Cyr et la fête des écoles militaires de Coëtquidan (Morbihan).

Le communiqué du gouvernement

« Détermination et prudence »

Le gouvernement a réagi à la prise de position du FLNKS en diffusant, dimanche soir 24 juillet, le communiqué suivant du ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec :

« Les propositions que le premier ministre avaient présentées le 26 juin dernier, concernant l'évolution future du territoire de la Nouvelle-Calédonie, ont été soumises par les délégations signataires – RPCR et FLNKS – à leurs instances respectives ainsi qu'elles en avaient pris l'engagement. Les déclarations faites à l'issue des réunions de ces deux formations témoignent que les uns et les autres acceptent de mener leur action dans le cadre des propositions du premier ministre, ce dont le gouvernement prend acte avec satisfaction.

» Les délibérations des deux parties montrent que la voie de l'apaisement et de la réconciliation choisie par le gouvernement et la recherche de solutions originales et équilibrées entre les communautés étaient le bon chemin et que ce chemin doit être suivi patiemment, avec détermination et prudence tout à la fois, de manière à consolider durablement le rétablissement de la paix et d'une vie normale pour les communautés du territoire.

» Ces déclarations permettent donc d'engager l'étape suivante qui avait été prévue, c'est-à-dire l'élaboration du projet de loi sur les institutions du territoire jusqu'au scrutin d'autodétermination de 1998.

» Les nouveaux équilibres géographiques, institutionnels, économiques et sociaux ne seront viables qu'avec l'assentiment de toutes les communautés de Nouvelle-Calédonie.

» Le gouvernement a donc demandé à son délégué, le haut-commissaire, de rencontrer dans les plus brefs délais les représentants du FLNKS et du RPCR afin de conduire des conversations préliminaires, avant que le ministre des départements et territoires d'outre-mer ne leur présente l'avant-projet de loi du gouvernement.

» Le gouvernement appelle tous les Français et les organisations concernées à se rassembler pour permettre la poursuite de la démarche de paix et de réconciliation entamée. Il souhaite que chacun fasse preuve en la matière de sens de l'Etat et de responsabilité. »

● M. Chirac veut donner une nouvelle impulsion à l'AIMF. – M. Chirac, président-fondateur de l'AIMF (Association internationale des maires francophones) a déclaré, vendredi 22 juillet à Lyon, que la francophonie est *« une ambition d'avenir et non pas le culte du passé »*. Les travaux de cette huitième assemblée se sont terminés sur l'adoption de plusieurs résolutions notamment la création d'une banque de données de l'AIMF, recensant les besoins d'équipements dans les différentes villes membres et portant sur les expériences de chacun. D'autre part, M. Jacques Chirac a lancé un vigoureux plaidoyer en faveur du rapatriement des œuvres d'art africaines dans leur pays d'origine.

Société

Une campagne de prévention des incendies de forêts

« Aux arbres citoyens ! »

L'approche du bicentenaire de la Révolution française a inspiré les responsables de la sécurité civile. *« Aux arbres citoyens ! »*, tel est en effet l'intitulé de la campagne de prévention contre les incendies de forêt, lancée cet été par les municipalités et les départements concernés, avec l'appui des sapeurs-pompiers et l'aide du ministère de l'intérieur. M. Pierre Joxe a lancé cette campagne, vendredi 22 juillet, en visitant les installations de la sécurité civile à Marignagne et Valabre (Bouches-du-Rhône), en compagnie de M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

Le service d'information et des relations publiques de l'intérieur n'hésite pas à décrire la campagne Aux arbres citoyens comme *« un appel à la conscience nationale »*, que traduit cette *« rèminiscence et transposition de vieux cri révolutionnaire, que la Convention adressa à la Nation pour déclarer la patrie en danger »*.

Deux chiffres résument le *« fléau national »* auquel la population est ainsi appelée à résister : 4 300 000 hectares de forêts, maquis et garrigues à protéger dans le Midi méditerranéen chaque été, une superficie brûlée de 38 000 hectares en moyenne chaque année.

Cette campagne se poursuivra à la rentrée scolaire *« dans le cadre d'une action de sensibilisation à long terme des enfants »*. Affichage dans les communes, dépliants *Ta forêts* distribués dans les écoles, informations sur Minitel, plaquette à l'usage des résidents des massifs, encouragement à l'autoprotection des habitations par l'équipement de moto-pompes incendie, tour pédestre de la forêt méditerranéenne sur plus de 1 000 kilomètres... Toutes ces actions de prévention s'accompagnent d'un effort budgétaire du ministère de l'intérieur pour l'opération Feux de forêts 1988, estimé à près de 299 millions de francs, dont 32 millions de subventions allouées aux collectivités locales.

L'essentiel des crédits a été affecté aux moyens nationaux de renfort dans la lutte contre les incendies de forêts : vingt-huit avions bombardiers d'eau seront utilisés cette année, ainsi que vingt-six hélicoptères, dont seize porteurs d'eau. Trois mille hommes, appartenant aux sapeurs-pompiers et aux unités militaires spécialisées, viendront renforcer les vingt-sept mille sapeurs-pompiers locaux. Un plan de modernisation des transmissions est mis en route. S'y ajoute une *« politique d'éclatement des moyens »* de façon qu'ils soient stationnés au plus près des risques. L'objectif visé est de pouvoir *« attaquer et traiter tout feu dans les dix premières minutes pour en éviter l'extension »*.

Lors d'un contrôle à Saint-Rémy-de-Provence

Un jeune homme tué d'une balle dans la tête par un gendarme mobile

Un gendarme de l'escadron de gendarmerie mobile de Marseille a été inculpé, dimanche 24 juillet, de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner, après avoir, tué la veille, un jeune homme lors d'un contrôle à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

Le militaire, âgé de vingt-cinq ans, a été placé sous contrôle judiciaire et il a réintégré son escadron dans le XVe arrondissement de Marseille. Il avait été affecté à la brigade de Saint-Rémy il y a environ un mois. Son identité n'a pas été révélée.

La victime est un jeune homme de vingt et un ans, Pascal Amrhein, menuisier au chômage. Il habitait chez sa mère ou chez des amis. Il avait fait l'objet d'un début de procédure pour un délit mineur, mais son casier judiciaire était vierge.

Les autorités de police et de gendarmerie le présentent comme toxicomane et *« marginal »*. D'autres sources proches de l'enquête indiquent cependant qu'il n'était qu'un *« petit usager de haschich »* comme bien d'autres jeunes.

Il était environ 4 heures du matin samedi 23 juillet lorsqu'une patrouille de trois gendarmes a pénétré dans le square Verdun, à Saint-Rémy, pour une opération de contrôle. Situé en plein centre-ville, l'endroit est fréquenté par des jeunes qui y dorment et des revendeurs de drogue.

Selon les premiers éléments de l'enquête, Pascal Amrhein s'est enfui à l'arrivée des gendarmes. Il a franchi la barrière et l'un des militaires l'a poursuivi dans une ruelle qui longe le square.

« Un tir instinctif »

Celui-ci, selon ses affirmations, a effectué deux sommations : dans le parc et à l'entrée de la rue. Dans sa course, le jeune homme s'est délesté d'un sac à dos contenant des vêtements.

Selon la gendarmerie, il a fait subitement volte-face et le gendarme, se sentant menacé, a effectué « un tir instinctif » atteignant le fugitif d'une balle de 9 mm à la tête. La balle a pénétré par la commissure des lèvres, et Pascal Amrhein a été tué sur le coup.

Le jeune homme et son poursuivant étaient seuls dans la ruelle au moment des faits. Il ne semble pas y avoir eu d'autres témoins à l'ensemble de l'affaire que les collègues du gendarme.

Le parquet de Tarascon a ouvert une information et fait procéder, dès samedi, à une reconstitution qui a abouti à l'inculpation, du militaire.

Auteur présumé d'un important détournement de fonds

Un contrôleur des impôts de Versailles interpellé dans les Alpes-Maritimes

M. Bernard Dufour, quarante ans, ce contrôleur des impôts de Versailles activement recherché par la police dans le cadre d'une affaire de détournement de fonds publics *(le Monde* du 12 juillet) a été arrêté dans la nuit de vendredi 22 au samedi 23 juillet à Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes).

VERSAILLES
de notre correspondant

M. Dufour, qui faisait l'objet d'un mandat international délivré le 20 juin 1988 par le juge d'instruction de Versailles, M. Guy Ripoll, a été appréhendé au hasard d'un contrôle de routine effectué par les gendarmes de la brigade de Cagnes-sur-Mer parmi la foule venue suivre les festivités commémorant le vingtième anniversaire des marinas de Villeneuve-Loubet.

Le fonctionnaire, domicilié à Versailles, marié, père de famille, s'était amouraché voilà un peu plus d'un an d'un jeune homme qu'il entretenait à grands frais (appartement parisien, voiture de sport, séjours touristiques). Bref, un luxe qu'un traitement de fonctionnaire seul n'aurait pu lui permetre.

Chargé du recouvrement de la TVA, le contrôleur des impôts, du jour au lendemain, a multiplié ses fausses largesses à l'égard des commerçants versaillais venus solliciter des délais de paiement ou des étalements de chèques. Les chèques de garantie que M. Dufour exigeait en contrepartie et que les commerçants, naïvement, acceptaient de libeller à son nom propre étaient, en réalité, déposés sur son compte personnel, qu'il avait ouvert dans l'un des bureaux de poste de Versailles. L'escroquerie, évaluée par les policiers de la section économiques et financière du SRPJ de Versailles à plus de 7 millions de francs avait été découverte au début du mois de juin, lorsque l'un des commerçants grugés venu s'enquérir de sa situation se vit refuser la moindre quittance.

M. Dufour, qui a été écroué à la maison d'arrêt de Grasse dans l'attente de son tranfèrement à Versailles, se verra notifier par le juge son inculpation de faux en écriture publique, ce qui pourrait provoquer son renvoi ultérieur devant la cour d'assises des Yvelines.

THIERRY LE LOUET.

RELIGIONS

Une quarantaine de disciples d'Ecône rejoignent le Vatican

Une quarantaine de disciples traditionalistes de Mgr Lefebvre, excommunié après avoir consacré quatre évêques le jeudi 30 juin à Ecône, en Suisse, ont décidé de rompre avec la Fraternité Saint-Pie-X pour fonder un groupe fidèle au Vatican, *la Fraternité de Saint-Pierre*.

Dans une interview publiée par le mensuel catholique italien *Trenta Giorni*, l'abbé Joseph Bisig, ancien assistant du Père Franz Schmidberger, supérieur de la Fraternité Saint-Pie-X, a déclaré que seize prêtres, sur les deux cent-soixante en activité, et vingt jeune séminaristes, sur les quatre-vingt-cinq d'Ecône, avaient décidé de rejoindre ce nouveau groupe, dont ils espèrent la reconnaissance par Rome.

Ces religieux ont d'ailleurs rencontré, lundi 18 et mardi 19 juillet, Mgr Camillo Perl, secrétaire permanent de la Congrégation pour le culte divin, dans l'abbaye cistercienne de Hauterive, en Suisse.

Selon l'abbé Joseph Bisig, cette initiative ne cherche pas à créer un conflit avec Mgr Lefebvre : *« Il a combattu le modernisme, ce qui est aussi notre objectif, mais nous voulons le faire dans l'Eglise. »*

Il a ajouté : *« Nous voulons être liés à la tradition spirituelle et liturgique de l'Eglise, mais nous voulons montrer à nos frères qui ont provoqué la rupture avec Rome qu'ils peuvent rester des catholiques traditionalistes à l'intérieur de l'Eglise. »*

Deux morts et des dizaines de blessés après des pluies torrentielles en France

De très violents orages ont traversé la France du Loir-et-Cher aux Ardennes au cours de l'après-midi et de la soirée du 23 juillet. Ces orages ont déclenché des pluies torrentielles (46 millimètres à Paris-Montsouris en douze heures, dont 16 millimètres en quinze minutes) ou des chutes d'énormes grêlons. Ils ont été accompagnés de vents soufflant jusqu'à 130 kilomètres à l'heure.

Au total, deux personnes ont été tuées (un des occupants d'un voilier s'est noyé lorsque le bateau s'est retourné dans un lac de retenue du Der sur la Marne, près de Vitry-le-François, et un automobiliste a été écrasé, près de Rethel, (Ardennes), par un arbre qui est tombé sur sa voiture) et plusieurs dizaines d'autres ont été blessées, dont certaines grièvement, lorsque la toiture de plusieurs grandes surfaces ou d'entrepôts s'est effondrée à Torcy et aussi à Thorigny (Seine-et-Marne).

Dans toute la zone balayée par des orages, on ne compte plus les toitures arrachées, les pylônes électriques ou téléphoniques et les arbres cassés, les maisons inondées, les vitres brisées, les voitures endommagées par les arbres et les grêlons. Les pompiers des régions touchées ont dû intervenir quelque deux mille fois.

Prévisions de la météorologie

Dès la matinée du 23 juillet, la Météorologie nationale avait lancé des avertissements annonçant de très violents orages pour l'après-midi et la soirée.

D'autre part, le bilan des inondations qui ont frappé, dans la nuit du 19 au 20 juillet, le Pays basque espagnol s'élève maintenant à quatorze morts et un disparu. – *(AFP.)*

Arrêtés en Espagne

Huit Français sont soupçonnés d'être les auteurs d'un important hold-up en région parisienne

Huit Français, cinq hommes et trois femmes, dont les identités n'ont pas été communiquées, ont été arrêtés, à la fin de la semaine dernière par la police espagnole à Bénidorm, sur la côte est du pays, à proximité d'Alicante. Un premier suspect avait été interpellé mardi 19 juillet alors qu'il tentait d'écouler des chèques de voyage volés. Dans les jours qui suivirent, la police espagnole interpellait sept autres personnes dans un hôtel de Bénidorm et saisissait cinq voitures de forte cylindrée, d'importantes sommes d'argent tant en pesetas qu'en devises étrangères ou en chèques de voyage ainsi que quinze fausses cartes d'identité françaises.

En collaboration avec la police française, les enquêteurs espagnols devaient établir que ces huit personnes, fichées en France au grand banditisme, étaient les auteurs présumés d'une importante attaque à main armée commise au mois de février 1987 contre la caisse régionale du Crédit agricole d'Ile-de-France, 26, quai de la Rapée à Paris (12e). A l'époque, une dizaine de personnes, cagoulées et fortement armées, organisées en « commando » selon la police, avaient pénétré dans les locaux de la caisse régionale et, après avoir réussi à atteindre la salle des coffres, s'y étaient emparé d'une somme estimée à environ 25 millions de francs en travellers-chèques et en devises.

Les autorités espagnoles ont d'ores et déjà reçu une commission rogatoire, émanant du juge d'instruction français chargé de ce dossier, en vue de l'extradition des huit personnes arrêtées. Des policiers de la brigade de répression du banditisme se sont rendus, samedi 23 juillet, à Bénidorm pour participer aux auditions.

COMMUNICATION

Le dépôt de bilan des Editions Jacquemart

Les salariés de Sonovision envisagent une reprise du titre

« J'ai soixante-dix-neuf ans, je suis fatigué. Je travaille depuis près de soixante-deux ans. Je ne dois pas un sou aux banques, pas un sou à mon personnel (...) Pourtant j'ai 2 millions de francs dehors, dus par nos clients. J'ai dû déposer mon bilan car j'ai une dette assez importante envers la Sécurité sociale. Des amateurs sont sur les rangs pour reprendre l'affaire. Nos journaux reparaîtront donc vraisemblablement au début du mois de septembre, avec moi ou sans moi. » Parues le 19 juillet dans *l'Echo de la presse et de la publicité* (EPP) sous la plume de Noël Jacquemart, son directeur-fondateur, ces quelques lignes sonnent le glas de la société des Editions Jacquemart. Une société qui avait démarré avec le titre *l'EPP*, créé en 1945, et qui édite aujourd'hui le mensuel *Sonovision* et son édition hebdomadaire, lancés respectivement en 1971 et en 1974, des annuaires – *Qui fait quoi ?* (vidéo), *Guide des formations* et *Guide du matériel vidéo*, – un hebdomadaire de mots croisés, publie quelques livres, dont *Tout ce que vous devez savoir si vous éditez un journal*, et possède une imprimerie.

Les Editions Jacquemart ont enregistré, fin avril, un déficit cumulé pour les deux dernières années de l'ordre de 7,6 millions de francs. Auxquels s'ajoutent une dette envers l'URSSAF de 7,5 millions de francs... Une somme énorme pour ce petit groupe de presse familial, qui emploie cinquante personnes et dont le chiffre d'affaires en 1987 était de 19,4 millions de francs.

Régis de manière paternaliste par M. Noël Jacquemart, figure haute en couleur de la presse parisienne, à la fois éprise d'encre d'imprimerie et fortement teintée de conservatisme politique, les titres du groupe connaissent une fortune différente. Si *l'EPP* n'est guère rentable, il n'en va pas de même de *Sonovision* et de *Sonovision Hebdo* deux magazines professionnels sur l'audiovisuel qui ait su conserver depuis quinze ans une rare indépendance de ton et font aujourd'hui référence. Les huit rédacteurs de ces journaux – sur quinze salariés – ont d'ailleurs créé, une association des journalistes de *Sonovision* destinée à *« maintenir la parution de ces organes de presse dans les conditions d'indépendance qui ont prévalu jusqu'alors »*. Pour les salariés de *Sonovision*, ces publications *« constituent un corps sain et dynamique »*.

Ils estiment qu'avec un déficit inférieur à 20 000 francs mensuels pour un chiffre d'affaires de 715 000 francs, les titres *Sonovision* sont viables.

Ces sept dernières années, les recettes publicitaires sont passées de 1,2 million à 5,8 millions de francs tandis que les recettes provenant des abonnements, des petites annonces et de la diffusion ont plus que doublé.

Le tribunal de commerce se prononcera bientôt sur la liquidation judiciaire de l'entreprise ou sur son redressement. L'équipe de *Sonovision* est prête à étudier avec des partenaires une reprise de l'entreprise par ses salariés. Parmi les repreneurs potentiels figurent les éditions professionnelles Denis Jacob (Groupe de la Cité), qui publient *Video Broadcast*, la société CCEPP de M. Charles Dedeyan, proche du groupe Hachette, les éditions Masson, le groupe En Direct de M. Jean-Marcel Bonnefoy *(Bilto, Mariella*, etc.), ainsi que le Press Club de France présidé par Emmanuel de La Taille, le journal *Vidéo Pro*, l'ancien éditeur du groupe Stratégies, M. Patrick Collard.

YVES-MARIE LABÉ.

EN BREF

● **Raymond Valero inculpé de tentative d'assassinat.** – Vingt-quatre heures après son arrestation, vendredi 22 juillet, à Amplepuis (Rhône), Raymond Valero, qui s'était évadé, cinq jours auparavant de la maison d'arrêt de Bourg-en-Bresse, a été inculpé, samedi 23 juillet, de tentative d'assassinat sur la personne de Sébastien Yepez, le gardien de prison très grièvement blessé lors de l'évasion. Raymond Valero a en outre été inculpé *« d'évasion avec violence par bris de prison »* par Mme Christine Grillet, juge d'instruction à Bourg-en-Bresse.

Au cours de sa garde à vue, puis devant le juge d'instruction, ce détenu, condamné à la réclusion à perpétuité en novembre 1987 pour le viol et l'assassinat d'une jeune fille, a nié être l'auteur des coups portés avec une barre de fer sur le gardien, toujours hospitalisé dans un état critique. Il a rejeté la responsabilité de ces violences sur son compagnon d'évasion, Hassen Ben Abdelouahed, qui, victime d'une chute, trouva la mort, le jour de leur fuite.

● **Double évasion à la maison d'arrêt de Saint-Quentin.** – Deux détenus, Claude Paquet, vingt-quatre ans, un Français placé en détention provisoire pour vol à main armée, et Jean-Marie Becker, vingt-neuf ans, de nationalité belge, condamné pour vol avec violence, se sont évadés, dimanche 24 juillet en fin de matinée, de la maison d'arrêt de Saint-Quentin (Aisne).

● **Thomson-CSF modernisera le système Hawk de l'OTAN.** – Avec la société ouest-allemande MBB et la société italienne Selenia, le groupe français Thomson-CSF a reçu un contrat de 300 millions de dollars (environ 1,8 milliard de francs) pour la réalisation du programme Hawk Missile M-3 de l'OTAN. Il s'agit de la modernisation du système d'armes anti-aériennes à haute et moyenne altitude, à base de missiles sol-air Hawk, en service dans plusieurs pays de l'OTAN, y compris dans les forces armées françaises.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Tony MENASSA
et
Adela MENASSA, née Harfuch,
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils,

Antoine Chekrallah,

le 21 juillet 1988.

Décès

– Mme Robert Cordier,
M. et Mme Patrick Cordier,
M. et Mme Gérard Bourdaud,
ont la tristesse de faire part du décès de

Robert CORDIER,
secrétaire général honoraire
du Collège de France,

qui nous a quittés le 18 juillet 1988.

Il a été incinéré et ses cendres dispersées, suivant sa volonté personnelle.

La famille ne souhaite recevoir ni visites ni condoléances.

– Mme Georges Koskas,
M. et Mme David Koskas
et leurs enfants,
M. et Mme Gilbert Koskas
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Sbero
et leurs enfants,
Les familles Koskas, Samama,
Parents et alliés,
ont l'immense douleur de faire part du décès de leur très cher et regretté

Georges KOSKAS,

survenu le 23 juillet 1988.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Les obsèques ont lieu ce jour au nouveau cimetière de Neuilly-sur-Seine, à 16 h 30.

20, rue de Chartran,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Mme Jean Loriot,
Le général et Mme Pierre Gallois,
Et sa famille,
ont le regret d'annoncer le décès du

colonel Jean LORIOT,
E.A. de l'air en retraite,

le 21 juin 1988, à Mandelieu.

Selon les volontés du défunt, l'inhumation a eu lieu à Epinal, dans la plus stricte intimité.

– M. le docteur Michel Martraire,
M. et Mme Jean-Yves Martraire
et leur fille,
M. Philippe Martraire,
Mlle Henriette Riant
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Gilberte MARTRAIRE,
née Simonin,
inspectrice générale honoraire
de l'enseignement technique,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le 18 juillet 1988.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

32, rue du Capitaine-Ferber,
75020 Paris.

– Mme Françoise Richard,
M. et Mme Maurice Parisot,
M. et Mme Jean-Paul Richard,
ses enfants,
M. et Mme Jérôme Largain,
M. Frédéric Piancastelli,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre Auguste RICHARD,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Antibes, le 20 juillet 1988, dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu à Antibes, le vendredi 22 juillet 1988.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

– Mme Jacques Waline
Et ses enfants Guillaume et Alix,
dans l'impossibilité de répondre aux très nombreuses marques de sympathie et d'estime qui leur ont été témoignées lors du décès de

Jacques WALINE,

prient tous ceux qui se sont associés à leur peine de trouver ici l'expression de leurs très vifs remerciements et de leur profonde gratitude.

Anniversaires

– Pour le troisième anniversaire de la disparition de

André JANNEY,

sa mémoire est rappelée à ceux qui restent fidèles à son souvenir.

– En souvenir de nos parents adorés

Flavie et Jacques
NIESZAWER.

Leurs filles Nadine et Céline.

CYCLISME : le Tour de France

Pedro Delgado et Jeannie Longo ont reçu, le dimanche 24 juillet, l'ovation du public parisien pour leurs derniers coups de pédales sur les Champs-Elysées.

Après Fédérico Bahamontès en 1959 et Luis Ocana en 1973, Pedro Delgado est le troisième coureur espagnol à inscrire son nom au palmarès du Tour de France. Pedro fêté à Ségovie, applaudi à Paris par des milliers de spectateurs venus d'outre pyrénées, reste le premier vainqueur déclaré positif lors d'un contrôle anti-dopage.

Maillot jauni

Deuxième du Tour de France la saison passée, derrière Stephen Roche, Pedro Delgado a gagné cette année en l'absence du champion irlandais. C'est d'une logique lumineuse. D'autant que le coureur espagnol a systématiquement devancé ses adversaires en affirmant sa supériorité dans les secteurs stratégiques des Alpes, des Pyrénées et du Massif Central.

Cette victoire qui échoit probablement au meilleur coureur du peloton en valeur absolue est néanmoins ternie par une affaire de dopage et elle laisse un goût amer.

Delgado, a été blanchi dans des circonstances équivoques à la suite d'un contrôle positif, le produit incriminé, le probénécide, n'étant pas encore inscrit sur la liste rouge de l'Union cycliste internationale (UCI) alors qu'il figure sur celle du Comité international olympique (CIO).

Un fait nouveau ajoute à la gravité de la situation : la prise de conscience de certains coureurs, et non des moindres, qui refusent de se solidariser avec le vainqueur, conformément à l'habituelle loi du milieu cycliste. Champion de la croisade antidopage, Eric Boyer (cinquième et premier Français) parle de tricherie, alors que d'autres jeunes n'hésitent pas à qualifier de criminel l'acquittement dont a bénéficié le maillot jaune.

Cette lamentable histoire ne fait en définitive que des perdants : le sport cycliste, le Tour de France, le pouvoir fédéral, qui s'est discrédité, et les coureurs dont la sincérité risque désormais d'être mise en doute. Ainsi, le probénécide qui offre la particularité de masquer les traces d'anabolisants, constitue un traitement contre l'acide urique et Delgado a révélé... qu'il était un goutteux en puissance, mais seulement après que le nom de ce contrepoison miracle eut été prononcé.

Il serait pourtant malveillant de l'accabler. On peut supposer que des coureurs sont passés à travers les mailles du filet de la répression antidopage et admettre, compte tenu de sa qualité foncière, que Delgado aurait aussi gagné le Tour de France, dans l'hypothèse d'un Tour *« marchant intégralement à l'eau claire »*.

A l'heure du bilan on s'interroge sur les mérites des coureurs les plus brillants, c'est-à-dire sur la signification réelle du classement et l'on ne connaît toujours pas les raisons des nombreuses défaillances qui se sont produites.

Le Tour vient de battre le record de vitesse avec une moyenne générale de 38,909 km/h. Cependant, une course rapide n'est pas forcément une course meurtrière. Au reste, les défaillances en cascade ont surtout frappé les favoris : Fignon, Bernard, Mottet, Kelly, Visentini, da Silva, etc.

Une certitude : les abandons de Fignon, de Bernard et de Mottet ayant décapité l'effectif national, les Français ont dû se contenter d'un bilan modeste : deux victoires d'étape (Jérôme Simon, Thierry Marie) et trois représentants parmi les dix premiers du classement final (Boyer, Pensec, Roux). C'est mieux ou moins mal que les Belges.

Ces derniers n'ont pas gagné une seule étape – un événement sans précédent depuis... 1910. On imagine leur consternation.

En dépit de ses flottements, de ses coups de théâtre, de ses contradictions, le Tour 88 a respecté une certaine cohérence. Il ouvre un nouveau chapitre de la mondialisation du cyclisme, et, sur ce point, les prévisions n'ont pas été démenties. Les cinq premiers du classement général représentent cinq nations : l'Espagne (Delgado), les Pays-Bas (Rooks), la Colombie (Parra), le Canada (Bauer) et la France avec Eric Boyer. C'est la première fois qu'un coureur colombien accède au podium, mais Parra occupe le rang que l'on destinait à Herrera.

JACQUES AUGENDRE.

Une course voilée

La fête s'est officiellement terminée dimanche soir sur les Champs-Elysées. Mais les flonflons avaient déjà perdu leur éclat depuis ce mercredi 20 juillet, où la rumeur devenue vérité a transformé l'épreuve sportive en un fait de société.

Le Tour alors perdait sa magie. La fête devenait un drôle de spectacle. La bizarrerie des règlements internationaux permettait à une fédération, pas au-dessus de tout soupçon, d'accorder son aval à un coureur pourtant reconnu coupable d'utiliser des produits dopants.

Pedro Delgado absous, Gert-Jan Theunisse déclassé pour avoir, lui, usé de produits déjà interdits, les décisions du jury international n'ont satisfait personne.

Faut-il croire ces coureurs vertueux qui accusent d'abord le public de leur donner des bidons trafiqués ou qui clament leur innocence alors que les tests se révèlent positifs ? *« Je ne suis pas un tricheur, je ne suis pas dopé »*, assure le Hollandais Theunisse. Et si ses prouesses dans les Alpes, son apparition fulgurante parmi les leaders du peloton, n'étaient que le résultat de quelques doses chimiques habilement mélangées à sa nourriture ?

Si lui-même, cet ancien équipier de Delgado, ne sait pas qu'il absorbe ces produits, c'est donc que son entourage, ses directeurs sportifs, ses soigneurs, lui en donnent en catimini. Mais la grande solidarité qui existe dans les équipes, ou plutôt le poids des sociétés qui les parrainent, empêche souvent d'en savoir plus.

Les directeurs sportifs se sont concertés et leur réaction la plus visible a été de pousser leurs coureurs à déclencher des mouvements de protestation. Ce fut le cas de Clermont-Ferrand, le vendredi 22 juillet, où le peloton a fait une pause de dix minutes avant de franchir la ligne. Paradoxe burlesque où des athlètes protestent contre les contrôles antidopages. Pendant dix-neuf étapes aux règles établies, ils s'étaient soumis au règlement (contrôle du maillot jaune, du premier de l'étape et de deux coureurs tirés au sort) et brusquement ils ont trouvé de bonnes raisons pour contester ce principe.

Voix isolées

Andy Hampsten, le jeune leader de l'équipe américaine Seven Eleven, n'a pas bien saisi ce qui se passait ce jour-là. Il a attendu comme les autres, mais il n'était pas d'accord pour contester des contrôles qui servent à assainir le cyclisme. Fils d'un professeur de l'université de Colombus, cet enfant de l'Amérique, amoureux du Tour *« la plus grande course cycliste du monde »*, n'admet pas la triche.

Une voix isolée, qui n'a eu d'écho que parmi quelques débutants de l'épreuve et auprès d'un directeur sportif, le Suisse Paul Koechli, toujours prompt à dénoncer le dopage. Au point que Theunisse l'a frappé d'un revers de la main.

Voilà le Tour de France avec ses professionnels si prompts à réagir lorsqu'ils enfreignent les lois, et ses coureurs qui n'hésitent pas à délaisser la simple « poussette » dans les pentes difficiles pour s'accrocher aux carrosseries des voitures suiveuses.

Directeur de l'épreuve, Xavier Louy s'estime satisfait de l'édition 1988. Il assure même *« qu'on ne s'est jamais ennuyé »* pendant ce soixante-quinzième Tour. Certes, les nombreuses offensives et les échappées salutaires des premières semaines ont donné de la saveur à une course où les leaders potentiels ont brillé par leur absence. Il n'y a pas de très beau vainqueur à l'arrivée. Les magouilles, les cafouillages de l'organisation rendront bien amer le souvenir de ce Tour.

Les ballets aériens d'invités, le village des priviligiés, seuls habilités à côtoyer les vedettes, l'omniprésence des généreux donateurs, ne font qu'éloigner cette course du public. Un public qui n'a pas voulu croire en la trahison des champions. Des milliers de spectateurs ont profité de leurs vacances pour venir voir passer le Tour. Comme la famille Jacot qui s'était postée sur une route de Haute-Vienne par un bel après-midi ensoleillé. Jusqu'à ce que l'accident du petit Guillaume transforme la fête en drame. Ce mercredi 20 juillet fut vraiment une bien triste journée pour le Tour de France.

SERGE BOLLOCH.

Une Fête-Dieu à Ségovie

SÉGOVIE
de notre envoyé spécial

De mémoire de Ségovien, on n'a vait jamais vu pareille kermesse ! C'est en grande pompe et au milieu des flonflons populaires que la ville natale de Pedro Delgado a fêté, le dimanche 24 juillet, la victoire de son *« Perico »* après plusieurs journées d'une cruelle incertitude, davantage médicale que sportive.

Depuis une semaine déjà, la fièvre de la *« péricomanie »* avait envahi cette petite ville habituellement paisible de la sierra madrilène, à quelque 80 kilomètres au nord de la capitale. Quel commerce n'avait pas sa petite affiche *« Delgado, Ségovie est avec toi »*, apposée bien en vue sur la devanture ? Avec sa grande banderole *« Bravo, champion ! »*, le coiffeur Victoriano avait fait aussi bien que le siège local de la Banque de Bilbao, qui, lui aussi, se proclamait *« avec Delgado »*, dans une grande affiche aussi jaune que le maillot du vainqueur.

Dans le centre de la ville, la statue de Juan Bravo, un héros local brandissant résolument le drapeau national, avait elle aussi été revêtue d'un élégant maillot jaune. Des marchands ambulants proposaient des chemisettes à l'effigie du champion avec la mention *« La furia espanola »*. Quant au vénérable Meson Candido, le restaurant le plus fameux de la place, il affichait en menu spécial, en une fine allusion à la virilité du champion, des *« testicules de taureau Perico à la sauce maillot jaune »*. Des milliers de Ségoviens, emmenés par le maire et le conseil municipal au grand complet, s'étaient par ailleurs mis en route pour Paris dans des autocars spécialement affrétés pour l'occasion.

Pour ceux qui préférèrent rester au pays, ce fut, dimanche, l'apothéose. Dès le début de l'après-midi, la foule commençait à se rassembler devant l'aqueduc romain, orgueil touristique de Ségovie. Il suffira qu'un petit orchestre de musique folklorique fasse son apparition pour que, durant deux heures, malgré l'impitoyable canicule, chacun chante et danse en scandant inlassablement *« Perico, Perico »* et en agitant des drapeaux espagnols et des banderoles à la gloire du héros. Des banderoles dont certaines rappellent qu'une francophobie de bon aloi reste décidément à la mode au sud des Pyrénées. *« Delgado, tu as pissé sur les Français »*, lit-on sur l'une des affiches à l'humour le plus apprécié du public, tandis qu'une autre portant la mention *« Antenne 2 »* et spécialement préparée à des fins de destruction et soigneusement déchiquetée par un groupe de jeunes, à la satisfaction générale.

Tout comme les relations extérieures, la politique intérieure n'est pas non plus absente de ce happening. Après avoir escaladé l'aqueduc, un groupe d'adversaires de l'avortement déploient une énorme affiche inattendue : *« Perico, l'Association pour la vie est avec toi »*, au milieu du délire de la foule. La police municipale devra battre en retraite devant la menace d'émeute générale lorsqu'elle tentera de retirer cette propagande incongrue.

Lorsque le grand champion franchit finalement à Paris la ligne d'arrivée, Ségovie explose devant son aqueduc. La foule chante au milieu des pétards et des fusées lancées par dizaines, tandis qu'à ce charivari laïc viennent s'ajouter les cloches des églises sonnant à toute volée. Un anonyme Malherbe local, dans un poème faisant fureur dans toute la ville, n'avait-il pas annoncé qu'*« au cri de Perico, toutes les pierres de l'aqueduc vont se mouvoir »* ? Sa prédiction, dimanche, fit à peine figure de licence poétique !

THIERRY MALINIAK.

ATHLÉTISME

Foster privé des Jeux



AFP.

L'Américain Greg Foster, double champion du monde du 110 mètres haies, a dû renoncer aux Jeux olympiques de Séoul.

Victime d'une fracture au poignet gauche le 4 juillet dernier, il a tenté sa chance à Indianapolis dans les épreuves de sélection américaines mais, handicapé par son plâtre, il a abandonné en demi-finale. *« Mon but est encore la médaille d'or »*, a-t-il annoncé après son échec. Mais il aura trente-trois ans à l'époque des Jeux de Barcelone en 1992.

AUTOMOBILISME : le Grand Prix d'Allemagne

Avantage Senna

Vainqueur du Grand Prix d'Allemagne, le dimanche 24 juillet à Hockenheim, sur un circuit détrempé par un orage, le Brésilien Ayrton Senna (McLaren-Honda) fait désormais figure de favori pour le championnat du monde de Formule 1.

Les cieux ne sont décidément pas favorables à Alain Prost dans sa lutte avec son coéquipier pour le titre mondial des conducteurs ! Comme à Silverstone (Angleterre), deux semaines plus tôt, l'orage qui a éclaté peu avant le départ du Grand Prix d'Allemagne est venu donner un petit coup de pouce au Brésilien, réputé pour ses talents de virtuose sous la pluie.

Sur ce circuit détrempé, où les monoplaces soulevaient des gerbes d'eau dans leur sillage, il était déterminant pour les deux coéquipiers de s'élancer en tête. Or, sur piste mouillée, cet exercice se révèle encore plus délicat puisqu'il convient de doser la brutale accélération des 650 chevaux en jouant au mieux de l'embrayage et du régime moteur. En faisant un peu trop patiner ses roues, Alain Prost, parti en quatrième position, a laissé passer sa meilleure chance de battre Ayrton Senna.

Le temps pour le Français de doubler Alessandro Nannini (Benetton-Ford) puis Gerhard Berger (Ferrari) et le Brésilien, corrigeant avec promptitude et précision les petits travers de sa voiture en sorties de virages, s'était envolé pour un magistral cavalier seul sur une piste aussi glissante qu'une patinoire. Après avoir vainement tenté de revenir sur son coéquipier, Alain Prost, échaudé par un tête-à-queue sans conséquence, a préféré assurer sa deuxième place pour la quatrième fois cette saison.

Grâce à ce résultat, le Français a préservé son rang de leader du championnat du monde mais, pour la première fois depuis le début de la saison, c'est le Brésilien qui se retrouve en position de force avec cinq victoires contre quatre. Compte tenu de l'écrasante supériorité des McLaren-Honda, le titre devrait se jouer entre eux au nombre des victoires et, éventuellement, des deuxièmes places puisque seuls les onze meilleurs résultats des seize courses seront retenus.

Alain Prost, qui vient de prolonger d'un an son contrat avec McLaren-Honda, n'a jamais caché sa préférence pour les circuits rapides où ses qualités de metteur au point peuvent lui assurer un infime avantage sur son jeune coéquipier, plus enclin à prendre des risques dans les dépassements sur les pistes plus tourmentées. Le pilote français misait beaucoup sur Silverstone et Hockenheim pour distancer son rival, mais la pluie est venue contrecarrer ses plans.

Désormais, les meilleurs atouts sont dans les mains d'Ayrton Senna. Sur les sept circuits de la fin de saison, quatre (Budapest, Estoril, Suzuka et Adélaïde) s'avèrent peu propices aux dépassements. Alain Prost devra y forcer sa nature s'il ne veut pas laisser le Brésilien imposer sa virtuosité lors des séances de qualification (sept « pôle position » contre une) et ses prises de risques en course.

GÉRARD ALBOUY.

TENNIS : la Coupe Davis

Les retours de flamme de Noah

La Suède menait devant la France par deux victoires à une, dimanche 24 juillet à Baastad, en demi-finale de la Coupe Davis. En double, Henri Leconte et Guy Forget ont battu dimanche Mats Wilander et Anders Jarryd (4-6, 9-7, 6-2, 6-2). Les Suédois s'étaient imposés la veille dans les simples avec Mats Wilander vainqueur de Yannick Noah (2-6, 13-11, 6-3, 3-6, 6-0) et Stefan Edberg, qui a battu Henri Leconte (6-4, 6-4, 8-10, 3-6, 6-4). Les deux derniers simples devaient se disputer lundi. Dans l'autre demi-finale, à Dortmund, la RFA a éliminé la Yougoslavie par cinq victoires à zéro.

BAASTAD
de notre envoyé spécial

Il y avait, dans la défaite de Noah, quelque chose de pathétique. Voilà un champion dont les résultats dépendent de l'influx nerveux et d'une condition physique parfaite. Dont la générosité dans l'effort « sollicite » un organisme déjà maintes fois cassé. Dont la grande carrière tire à sa fin. Sorti sur une jambe à Roland-Garros, le Français avait pris des congés du côté de Los Angeles, d'où il est revenu avec la ferme volonté de relancer l'aventure de l'équipe française de Coupe Davis.

Les vacances de Noah ne succédaient pas à un triomphe, comme le séjour d'Edberg à Saint-Jean-Cap-Ferrat après Wimbledon. C'était une évasion pour oublier une déconvenue. Sans doute le Français est-il convaincu que jamais plus il ne sera en mesure de soutenir la distance d'une grande quinzaine pour gagner un titre majeur individuel.

Reste la Coupe Davis, réminiscence de l'époque légendaire du tennis français, qui réclame des efforts intenses mais courts, une série de sprints vers la gloire. Une épreuve faite pour Noah, qui y retrouve également cette année une saine ambiance de camaraderie. Mais il avait tellement été handicapé par ses tendinites qu'un doute planait sur son éventuelle participation. Dans ces conditions, le jeu qu'il pratiqua contre Wilander fut une heureuse surprise.

Par moments, on retrouva le Noah de la finale de Roland-Garros 1983, exerçant la même emprise sur le même adversaire. Hélas pour lui, le cinquième set fut de trop. Sa meilleure surface reste la terre battue, mais c'est aussi celle de Wilander, qui l'attendra toujours impavide, patient, pour l'user avant de l'achever. *« Je savais qu'il ne tiendrait pas la distance »*, dit le Suédois. Tous le savent désormais.

MARC BALLADE.

MOTOCYCLISME : le Grand Prix de France

Les Sarron à l'honneur

L'Américain Eddie Lawson (Yamaha) a fait un grand pas vers un troisième titre de champion du monde motocycliste dans la catégorie des 500 cm3, en remportant, le dimanche 24 juillet, sur le circuit du Castellet (Var)), le Grand Prix de France. Au terme d'une course spectaculaire, il a devancé le Français Christian Sarron (Yamaha), auteur du meilleur temps lors des essais. L'Australien Wayne Gardner (Honda) a dû se contenter de la quatrième place derrière l'Américain Kevin Schwantz (Suzuki), son moteur ayant cassé dans le dernier tour, alors qu'il était en tête de la course.

En 250 cm3, le frère de Christian, Dominique Sarron (Honda), a également obtenu une place d'honneur. Il termine troisième derrière le Suisse Jacques Cornu (Honda) et l'Espagnol Sito Pons (Honda), leader du championnat du monde dans cette catégorie. Dominique Sarron avait, comme son frère, réalisé le meilleur temps lors des essais.

Ces essais ont été endeuillés par la mort de trois concurrents. Après le pilote de side-car, Alfred Heck, les Français Eric Sabatier et Patrick Durix, amateurs courant en 500 cm3, sont décédés dans la nuit du samedi 23 au dimanche 24 juillet des suites d'une grave chute. Pendant la course des 500 cm3, Patrick Igoa (Yamaha), coéquipier de Christian Sarron, a, lui aussi, chuté et souffre d'un traumatisme crânien.

Les résultats

Automobilisme

GRAND PRIX DE RFA DE FORMULE I

1. Senna (Brésil, McLaren-Honda), les 299,068 km en 1 h 32 min 54 s 188 ; 2. Prost (Fr., McLaren-Honda), à 13 s 609 ; 3. Berger (Autr., Ferrari), à 52 s 95 ; 4. Alboreto (It., Ferrari), à 1 min 40 s 912 ; 5. Capelli (It., March Judd), à 1 min 49 s. 606, etc.

Championnat du monde des conducteurs. – 1. Prost (Fr.), 60 pts ; 2. Senna (Brésil), 57 ; 3. Berger (Autr.), 25, etc.

Cyclisme

TOUR DE FRANCE
Vingt-et-unième étape Santenay-Santenay
(46 kilomètres contre la montre)

1. Martinez Oliver (Esp.), en 1 h 2 s 37 (moyenne 44,077 km/h) ; 2. Rominger (Suisse), à 4 s ; 3. Jurco (Tch.), à 5 s ; 4. Delgado (Esp.), à 11 s ; 5. Kuum (Norv.), à 58 s, etc.

Vingt-deuxième étape : Nemours-Paris
(172,5 kilomètres)

1. Van Poppel (Pays-Bas), en 4 h 51 min 29 s (moyenne 35,508 km/h) ; 2. Bontempi (It.) ; 3. Hermans (Pays-Bas) ; 4. Elliott (G-B) ; 5. Phinney (Etats-Unis), etc.

Classement final

1. Delgado (Esp.), en 84 h 27 min 53 s ; 2. Rooks (Pays-Bas), à 7 min 13 s ; 3. Para (Col.), à 9 min 58 s ; 4. Bauer (Can.), à 12 min 15 s ; 5. Boyer (Fr.), à 14 min 4 s ; 6. Herrera (Col.), à 14 min 36 s ; 7 Pensec (Fr.), à 16 min 52 s ; 8. Pino (Esp.), à 18 min 36 s ; 9. Winnen (Pays-Bas,), à 19 min 12 s ; 10 Roux (Fr.), à 20 min 6 s, etc.

TOUR DE FRANCE FÉMININ
Douzième étape : Chaville-Paris (Champs-Elysées)
(64,5 kilomètres)

1. Lafargue (Fr.), 1 h 36 min 36 s ; 2. Zilporite (URSS), à 5 s ; 3. Meider (P-B), à 5 s ; 4. Longo (Fr.), à 5 s ; 5. Projkova (URSS), à 5 s, etc.

Classement général

1. Longo (Fr.), 22 h 41 min 38 s ; 2. Canins (It.), à 1 min 20 s ; 3. Hepple (Austr.), à 13 min 4 s ; 4. Vikstedt-Nyman (Finl.), à 15 min 30 s ; 5. Chiappa (It.), à 17 min 1 s, etc.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
(Deuxième journée)

*Sochaux b. Matra-Racing 2-0
*Paris-SG-Bordeaux .... remis
*Monaco b. Cannes 2-0
*Lille b. Marseille 2-1
*Toulon b. Metz 1-0
*Toulouse b. Lens 2-1
*Montpellier et Nice 1-1
Nantes b. *Caen 3-2
*Auxerre b. Laval 2-1
*Saint-Etienne et Strasbourg 0-0

Classement. – 1. Sochaux, Lille, Toulouse, Toulon 6 pts ; 5. Monaco, Nantes, Nice, 4 ; 8. Bordeaux, Paris-SG, Cannes, Auxerre, 3 ; 12. Montpellier, 2 ; 13. Marseille, Saint-Etienne, Strasbourg, 1 ; 16. Laval, Lens, Metz, Caen, Matra-Racing, 0.

Deuxième division
(Deuxième journée)
Groupe A

*Mulhouse b. Gueugnon 2-0
*Rennes b. Rouen 2-1
*Angers et Beauvais 0-0
*Nancy et Dunkerque 0-0
*Brest b. Le Touquet 1-0
*Le Mans et Guingamp 2-2
*Valenciennes et Quimper 0-0
*AEPB La Roche et Créteil 1-1
*Abbeville b. Reims 4-1

Classement. – 1. Brest, Mulhouse, 2 pts ; 3. Quimper, Créteil, Guingamp, Beauvais, 4 pts.

Groupe B

*Le Havre et Bastia 0-0
*Nîmes b. Cuiseaux-L 1-0
*Istres et Rodez 1-1
*Dijon et Niort 1-1
*Annecy b. Clermont-Ferrant 2-0
Lyon b. *Sète 5-1
*Martigues b. Le Puy 2-1
*Grenoble b. Orléans 2-0
*Alès et Montceau 1-1

Classement. – 1. Lyon, Annecy, 6 pts ; 3. Niort, Bastia, Martigues.

Motocyclisme

GRAND PRIX DE FRANCE
250 centimètres cubes

1. Cornu (Sui.), Honda, 37 min 23 s 94 (moy. 167,780 km/h) ; 2. Pons (Esp.), Honda, à 18/10 ; 3. D. Sarron (Fr.), Honda, à 61/100.

500 centimètres cubes

1. Lawson (EU), Yamaha, 42 min 15 s 52 (moy. : 173,233 km/h) ; 2. C. Sarron (Fr.), Yamaha, à 22/10 ; 3. Schwantz, (EU), Suzuki, à 46/100.

Culture

AVIGNON 88

Façons d'être et de paraître

DERNIÈRE semaine du Festival, le public se renouvelle. La plupart des créations théâtrales ont déjà eu lieu et la plupart des professionnels – ceux qui participent aux spectacles, plus ceux qui travaillent en amont, en aval et autour – partent, après en moyenne dix jours intensifs.

Les professionnels forment le noyau dur du public « in ». Ils sont là dans l'exercice de leur métier. Les comédiens cherchant les metteurs en scène, les journalistes cherchant les comédiens, les attachées de presse cherchant les journalistes, les coproducteurs se cherchant les uns les autres, ils finissent par se rencontrer le matin dans le Jardin du Festival, le soir sur les gradins.

L'éclat d'un corsage pailletté parmi les bustiers printaniers indique la présence de Viviane Théophilidès. Elle fait exception, les gens de théâtre demeurent sobres. A l'aise dans leur corps, les danseurs se montrent plus audacieux, peaufinent le style fripe et Puces.

Le public se renouvelle, mais le look des rues change peu. D'un côté, le bariolage des parades carnavalesques – et le stoïcisme de certains qui, par chaleur orageuse, continuent à distribuer leurs tracts, moulés dans du skaï noir. De l'autre, un camaïeu juste traversé de taches noires. Le noir est à la mode. Les week-ends voient arriver, pour un soir et un verre place de l'Horloge, les peaux hâlées par de vraies vacances.

Les marathoniens du Festival, qui opèrent plutôt en couples, s'habillent unisex pratique, T-shirts lâches, adidas et sandales. Ils restent une petite semaine, ont réservé à la cour d'Honneur, ont choisi un spectacle « in » – comme si le « in » était un produit pour privilégiés, un restaurant gastronomique, dont il serait malsain d'abuser – et courent le « off », pour lequel leur programme est établi selon les horaires des représentations. Il s'agit d'en voir le maximum, compte tenu du temps passé à aller d'un « lieu » à l'autre par des rues à pavés irréguliers, avec, c'est la géographie d'Avignon qui veut ça, l'obligation de franchir le grouillement de la place de l'Horloge. D'où le confort obligé des chaussures.

LES marathoniens sont assidus aux débats où parfois déboulent, incongrus, les touristes en voyage culturel – qui parcourent la région dans des cars climatisés sur lesquels s'étale le sigle ESPRIT, et qui, avec les petits chapeaux de toile blanche, les pantalons de lintergal gris clair, les robes sans manches, semblent venir d'un autre film.

Les statistiques disent que le public d'Avignon (comme celui du théâtre en général) a vieilli. Elles ne se trompent pas, il n'empêche que les stands de panbanias et de glaces sont assaillis par des nuées d'adolescents campeurs – sac à dos de toile huilée, chaussinettes, chemise de toile et bermuda fluo ou imprimés néo-psychédéliques. Ils se confondent aux jeunes du « off » démaquillés. Les uns et les autres ont les mêmes bouilles encore enfantines, fréquentent les mêmes places, Carmes et Célestins, où, mêlés aux buveurs de pastis, ils parlent théâtre, la mémoire neuve, émerveillés.

COLETTE GODARD.


MARC ENGUERAND

« Les Apprentis sorciers », « Ce fou de Jourdain »

Le silence n'est pas rouge

*Il existe deux manières
de perdre son temps.
Paresser, dormir,
parfois lire.
Ou se réunir, colloquer,
discutailler.
Cette deuxième manière
est une tradition
du festival
et en Union soviétique.*

Antoine Vitez (*le Monde* du 22 juillet) a eu l'idée de présenter, sous l'apparence d'un vrai spectacle, une caricature grotesque de débat, qu'il fait d'ailleurs interpréter, non par des acteurs, mais par des habitués des colloques d'Avignon : Bernard Dort, Jacques Rosner, Roland Monod, quelques autres. Vitez a choisi des bénévoles qui ont de la défense, qui ne sont pas diminués par l'abus des entretiens. Ce spectacle est le portrait-charge d'un débat (imaginaire) qui aurait pu se tenir à Moscou, en 1935 : des gens de théâtre, soviétiques ou non, très connus, tiennent un colloque sous le prétexte de saluer un grand acteur de l'Opéra de Pékin venu à Moscou en tournée. Ce pastiche est l'oeuvre d'un enseignant suédois, Lars Kleberg. Il a appelé sa pseudo-rencontre : *les Apprentis sorciers*.

C'est plutôt faible (nous en dirons un mot plus loin). Mais la situation elle-même, un colloque à Moscou, est intéressante. Quelle que soit la date. Parce que la parlote, le bla-bla, les topos, les tartines, sont une maladie de l'Union soviétique. Ils nomment cela la « sobranié ». En 1917 les Russes ont accompli des actes pour le moins décisifs. Aussitôt, ils se sont mis à « débattre ». Et ils n'ont jamais cessé.

En URSS, il est exclu, dans un kolkhoze de changer de place une vache à l'étable, dans un théâtre de remplacer une lampe, dans une école d'acheter un tableau neuf, dans un restaurant d'ajouter un plat au menu, sans qu'immédiatement quelqu'un ait quelque chose à redire, sans qu'un deuxième quelqu'un réplique, et voilà, le débat est lancé, c'est la « sobranié ».

Congrès, comité central, soviet de la ville ou autres, tout ça n'est rien. C'est l'Union soviétique entière qui passe son temps en débats. Pendant les « sobraniés », tous les coups sont permis, tous les arguments, il s'agit de tenir la parole, de la relancer. C'est alors que l'on existe. Sont tout juste bannis quelques mots, très peu. Le mot « propagande », par exemple. Ou le mot « idéalisme ». Que ce soit en bonne ou en mauvaise part, ces mots-là jettent un froid mortel, mettent la « sobranié » en panne, c'est idiot, car il va falloir perdre un temps précieux à réamorcer le débat.

Nous nous trompons si nous croyons que Gorbatchev délie les langues, permet enfin aux gens de s'exprimer. Il y a toujours eu, depuis 1917, un très petit nombre de gens qui veulent bien se taire, là-bas, – se taire parce qu'ils travaillent, créent, réalisent. Quasiment tous déblatèrent, dans les débats. Et ce qui est regrettable, lorsqu'il y a par bonheur un vrai bon chambardement d'ensemble, comme avec Khrouchtchev ou Gorbatchev, c'est que cela s'accompagne d'une valse des responsables, un peu partout, et à chaque coup ce n'est pas l'as de la partie qui prend les commandes, c'est le caïd des « sobraniés », et ce n'est pas la même chose.

Un « apprenti sorcier », nous dit le Petit Robert, est « *celui qui déchaîne des événements dont il n'est pas capable d'arrêter le cours* ». Les Soviétiques n'ont jamais endigué le flot de paroles né à Petrograd. Lars Kleberg pouvait donc appeler *les Apprentis sorciers* sa contrefaçon de « sobranié », mais le titre dépasse le contenu.

Bon, la donnée est amusante : l'art de cet acteur chinois venu à Moscou est un art des signes, un art beau et raffiné, non réaliste, que le peuple saisit fort bien. C'est là, exactement, ce que préconisent les manitous du théâtre soviétique, en 1935, dans leurs quotidiens débats. Or ce qu'exprime si parfaitement cet art chinois est entièrement réactionnaire. Vieilles coutumes féodales, soumission des faibles, des pauvres. Sexisme. Ainsi de suite. Voilà nos débatteurs pris au piège. Mais il faut causer, ils sont là pour ça. Et, là, Lars Kleberg n'est pas génial : son Stanislavski, son Meyerhold, son Brecht, son Piscator, ne se donnent la peine que de rabâcher quelques-unes de leurs idées fixes. Le mieux servi est Eisenstein. Et encore !...

Antoine Vitez s'est sans doute bien amusé à répéter et jouer, avec ses amis, *les Apprentis sorciers*. Comme tout ce que fait Vitez, c'est clair, intelligent, heureux, et de belle tenue. Traversons non pas la Neva, mais le Rhône, et allons rejoindre à Villeneuve le metteur en scène et professeur Oleg Tabakov qui présente une pièce de Mikhaïl Boulgakov : *Ce fou de Jourdain*.

Tabakov, les cinéphiles français connaissent : il est l'un des acteurs des films de Nikita Mikhalkhov, il a été surtout un formidable « Oblomov ». Et Boulgakov est l'auteur du célèbre *le Maître et Marguerite*. L'une de ses pièces, très belle, *les Journées des Tourbine*, a été presque plus populaire, en Russie, que *la Mouette*.

Ce fou de Jourdain est un « digest » du *Bourgeois gentilhomme*, avec quelques petits bouts de scène imités de *L'Impromptu de Versailles*. C'est une copie abrégée et maigrichonne de Molière, avec des plaisanteries, des traits d'esprit, qui n'auraient jamais pu venir à l'esprit de Molière.

Boulgakov n'était pas au mieux de sa forme, lorsqu'il a écrit cela. Il a cédé à deux de ses défauts : une tendance à fignoler des complications inutiles, par une sorte de dandysme de l'artifice, et une tendance à emboîter le pas à une forme de « satire », très soviétique, d'un style rudimentaire et appuyé.

La mise en scène de Tabakov et le jeu des comédiens misent bizarrement sur la mocheté, le cradingue. Que se passe-t-il donc, chez le camarade Tabakov ? Se consacre-t-on, jour et nuit, à relancer le débat ?

MICHEL COURNOT.

★ *Les Apprentis sorciers*. Benoit-XII, 19 h 25 et 26 juillet.

★ *Ce fou de Jourdain*. Tinel de la Chartreuse, 21 h 30, 25 et 26 juillet.

OFF

Les deux visages de Jean-Pierre Andreani

Côté pile, Jean-Pierre Andreani mène une carrière de comédien apparemment sans histoires, et somme toute assez confortable, même s'il regrette d'être trop souvent classé *« bizarrement, dans le boulevard »*. Au théâtre, il a joué tout aussi bien *On purge bébé* ou *On m'appelle Emilie*, avec Maria Pacôme, que *le Soulier de satin*, de Claudel, dans la mise en scène de Jean-Louis Barrault, dont il fut le Rodrigue. Au cinéma, il a tourné avec Lang, Mitrani, Toledano, et on le voit souvent à la télévision.

Pourtant il s'obstine depuis douze ans à faire vivre sa compagnie Théâtre du quartz, rebaptisée il y a peu Compagnie Jean-Pierre Andreani. Il n'a jamais eu de subventions, mais ne s'en plaint pas, puisque, coutumier du théâtre privé, il n'en avait jamais demandé, jusqu'en 1987... C'était presque un principe. Il estimait qu'il a quelque chose de *« sain à travailler pour un théâtre dont le public accepte de partager le prix »*.

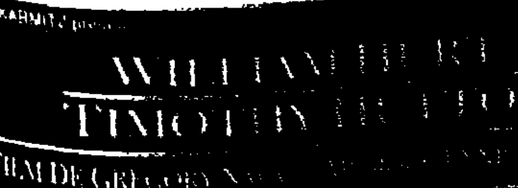
Aujourd'hui, il « craque ». Il a emprunté 50 000 F pour présenter à Avignon *Un séducteur* d'après Kierkegaard. Il en a fait l'adaptation, il y joue aux côtés d'Hélène Arié, de Nathalie Adam et Bernard Ferreira. Il a la chance de disposer du cours Saint-Pierre : *le « off » ne lui* coûte ainsi que le prix de pension des acteurs... Il est déjà venu les années précédentes, avec notamment *François Rabelais*, *Ecoute petit homme*, de Wilhelm Reich. Deux spectacles montrés plus de cent fois en France. L'hiver dernier, au Théâtre de la Cité universitaire à Paris, il a mis en scène *Bérénice*.

Jean-Pierre Andreani anime régulièrement des stages de formation pour les jeunes comédiens. Il a tissé avec les lycées et les collègues un réseau de contacts et prépare pour eux un spectacle d'après Montaigne. Il rêve encore de créer la pièce de Marguerite Yourcenar *Rendre à César*. Il a l'accord de Gallimard, mais, pour l'instant, pas les moyens de verser l'avance demandée : 13 000 F. Et si on lui fait remarquer qu'entre Françoise Dorin qu'il interprète et Kierkegaard, qu'il met en scène, il y a comme un écart, il réplique : *« La mise en scène me permet de choisir, je ne peux pas le faire dans ma carrière d'acteur. »*

O. Qt.

★ *Un séducteur*, Théâtre du conte amer, 17 heures.





Culture

L'avenir de la création artistique

1989-1992, années de tous les dangers

Lieu de spectacle, Avignon est aussi lieu de réflexion sur le spectacle. Professionnels, élus et permanents des partis politiques y réfléchissent, souvent à haute voix.

Il y a quelques semaines encore, les gens du spectacle ne cachaient pas une satisfaction certaine : le retour au ministère de la culture de M. Jack Lang augurait d'un dialogue renoué, d'un climat de confiance retrouvée entre une profession bousculée par deux années d'une gestion libérale et un homme formé au théâtre. Très vite, pourtant, l'inquiétude a repris le dessus.

Certes, les honneurs furent rendus aux gouvernants : Mme Catherine Tasca, ministre délégué à la communication, a vu son intervention consacrée à l'avenir de la télévision en France, lors des rencontres des élus socialistes et républicains (*le Monde* du 21 juillet), faire aussitôt l'unanimité.

Et comment ne pas tenir M. Jack Lang pour le responsable politique le plus courtisé ? Ces mêmes professionnels qui, il y a peu de mois encore, témoignaient à M. François Léotard de leurs bienveillantes attentions, se sont pressés samedi dernier dans les jardins du Festival pour glisser le plus de mots qu'ils le pouvaient à leur nouveau tuteur.

L'organisation du théâtre en France est ainsi faite que les directeurs des principales institutions seraient, privés de la sollicitude du ministre, au moins hémiplégiques — les centres dramatiques nationaux sont en principe financés à parité par l'Etat et les collectivités locales, — au pis paraplégiques — les théâtres nationaux obtiennent de l'Etat jusqu'à 80 % de leurs ressources financières.

Qu'espérer, dans ces conditions, du budget de 1989, année du Bicentenaire, de l'ouverture de l'Opéra de la Bastille et du lancement du projet essentiel d'une nouvelle bibliothèque nationale ? D'autant que M. Jack Lang, après s'être entretenu la semaine passée avec le ministre du budget et celui des finances, est revenu à Avignon en ne cachant pas que la partie serait serrée. Tout le monde s'attend ici, sans pourtant vouloir se résigner, à une stagnation des crédits du théâtre, qui viendrait après trois années de régression des subventions, au profit d'une politique événementielle coûteuse mais politiquement payante.

Beaucoup avaient souhaité la discussion d'un collectif budgétaire pour 1988 qui viendrait un peu comme une juste revanche sur le collectif de 1986, et tous ont constaté que le gouvernement avait préféré le cadre des « décrets d'avance » pour répondre à quelques situations urgentes — comme celle de l'exploitation cinématographique — dont le théâtre public n'était pas. Tandis que la création dramatique s'amenuise, que les déficits des grands théâtres se sont creusés, les « petits » s'inquiètent plus encore que les « grands ».

S'il paraît certain qu'Antoine Vitez n'a pu accepter de devenir administrateur de la Comédie-Française sans être sûr que l'Etat veillerait à combler les déficits antérieurs — décision qui devrait être prise également pour d'autres théâtres prestigieux, — les compagnies dramatiques indépendantes ont profité de toutes les occasions pour faire part d'un désarroi qui pourrait tourner à la colère si elles devaient, une fois encore, être les laissées pour compte de la politique culturelle.

En 1987, pour un budget du théâtre de 690 millions de francs (en régression de 17 % en francs constants depuis 1984), leur part était de 126 millions, soit 18,26 %, dont l'essentiel (103,5 millions) allait aux 141 compagnies les plus importantes, comme celle du Théâtre du Soleil ou de Peter Brook. Les autres (232) devaient se contenter du reste (22,5 millions), soit moins que la subvention annuelle du Théâtre national de la Colline.

Un « plan Lang » pour les arts de la scène

Patrick Guinand, président du Syndicat national des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles (Syndeac), multiplie les contacts pour populariser les thèses de son organisation qui regroupe cent soixante-dix-huit directeurs de théâtres publics dont le poids économique, culturel peut être évalué à 1,5 milliard de francs.

« Les thérapies ponctuelles, dit-il, *se sont révélées inefficaces. Nous proposons donc au ministre de la culture de réfléchir avec nous à un véritable « plan Lang » pour les arts de la scène, qui pourrait être comparé à celui entrepris au milieu des années 60 par André Malraux. Prenant la forme d'une loi-programme à caractère pluriannuel, ce plan devrait faire la part de ce qu'il faut conserver pour assurer la pérennité des politiques artistiques déjà engagées et de ce qui doit changer.*

» Il faut pousser plus loin la liberté de gestion des établissements d'action culturelle afin d'éviter qu'ils ne servent de marche-pied à des prises de pouvoir locales ; mettre en place une concertation Etat-région-profession dans le cadre des contrats de plan ; trouver en Ile-de-France des solutions durables à la situation inextricable des compagnies indépendantes qui pourraient servir de modèles ailleurs ; mener enfin une réflexion sur la situation statutaire du théâtre public. On ne résoudra pas le problème des déficits dans les institutions publiques si on l'observe par le petit bout de la lorgnette économique et pas par le grand bout de la lorgnette politique. Le service public reste une idée moderne, même s'il faut l'actualiser. »

Voulant rassembler une profession qui avait eu tendance, depuis le milieu des années 70, à se « claniser », le Syndeac s'apprête à rassembler à l'automne un colloque *« mobilisant les têtes pensantes de notre vie publique et intellectuelle »* autour de *« la pensée et la société civile »* et à intensifier son *« travail traditionnel de négociation et de lobbying auprès de la société politique ».*

L'automne est aussi le moment qu'a choisi Jack Ralite, ancien ministre, rapporteur de la culture au Parti communiste, pour intensifier l'action de ses « Etats généraux ». Présentant à plusieurs centaines de festivaliers rassemblés dans le verger du Palais des papes le bilan de plus d'un an de travaux — à l'occasion de dizaines de rencontres en France mais aussi à l'étranger, la « Déclaration des droits de la culture » a été contresignée par plus de cent mille personnes, — il a annoncé qu'aurait lieu les 14 et 15 octobre prochain un rallye national convergeant à Paris pour populariser cette déclaration et demander la suppression des coupures publicitaires des films projetés à la télévision. Une assemblée d'artistes venus de toute l'Europe sera organisée le 17 novembre au Parlement européen de Strasbourg pour *« faire le tour de toutes les questions qui se posent au monde artistique à la veille de 1992 ».*

Cette initiative est née d'une inquiétude apparue au début de cette année quand a été présentée à Strasbourg une directive européenne concernant le volume publicitaire horaire à la télévision (dix-huit minutes, indique la directive, contre douze minutes actuellement autorisées en France). Quant à la diffusion de produits communautaires sur les antennes (40 % en 1992, 60 % en 1995), les chiffres pourraient paraître rassurants si la directive ne définissait comme « produit communautaire » toute oeuvre financée seulement à au moins 51 % par des investissements européens. Afin d'affirmer clairement la solidarité des créateurs, M. Jack Ralite prévoit enfin de réunir en juin 1989 à Paris une convention internationale.

Un grand débat politique national

L'opposition parlementaire est restée cette année très discrète à Avignon. L'ancien ministre UDF de la culture et de la communication, M. François Léotard, est venu quelques jours en visite privée, tandis que le maire RPR d'Avignon, M. Jean-Pierre Roux, récemment battu aux élections législatives par le candidat socialiste pour avoir refusé tout accord avec le Front national, préfère assumer son rôle de président de l'association du Festival dans la discrétion, et l'efficacité. Maire d'Avignon donc, responsable des affaires culturelles au conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, président enfin du Crédit local de France, qui est le principal partenaire du Festival, il défend à ces trois titres une manifestation avant tout culturelle et dont il ne veut pas faire un outil de propagande. Face au défilé ministériel socialiste, aux multiples initiatives communistes — c'est une vieille habitude ici, — la droite paraît en reste. M. Jean-Pierre Roux a pris le parti de l'action au quotidien. Ses amis gaullistes et libéraux ont choisi le silence. Ni le silence ni les mots ne rassurent une profession ébranlée. Le spectacle vivant, et pas seulement l'audiovisuel, ne pourra plus faire longtemps l'économie d'un grand débat politique national.

OLIVIER SCHMITT.

MUSIQUES

Au Festival de jazz de Saint-Sébastien

Une nuit d'opéra

Gerry Mulligan en big band, Lester Bowie et sa formation de cuivres : deux tournants du jazz, deux esthétiques, deux politiques au même programme. Une sorte d'alliance.

Il est des accidents de programmation qui se changent en opéra : c'est le lot des vrais festivals. Et des soirs de naufrage qu'un rien métamorphose en fête : c'est le lot des grands.

Au vingt-troisième Festival de Donostia (Saint-Sébastien), la troisième soirée a pris un tour imprévu. De toute façon, le Pays basque ne réagit pas au jazz exactement comme, par exemple, la Suisse.

D'abord, on a parlé de querelle entre les deux formations, l'une presque entièrement blanche (Mulligan), l'autre noire comme *« la grande musique noire »* de Lester Bowie. Mais ce n'était pas la question. Des histoires de préséances, de tours de passage, d'horaires, d'autobus, d'avions, en masquèrent peut-être d'autres : les deux voulaient commencer puisque les deux repartaient dans la nuit.

Ensuite, on a renoué avec une vieille coutume dans les concerts de jazz : celle des instruments et des partitions égarés par malchance à l'autre bout de l'Europe, au mieux. D'où des retards, un vent de panique, du rafistolage et ces vieillards sourds, intolérants de toujours, qu'un ami en âge va réveiller pour emprunter en mentant une contrebasse sans nom.

Bref, Gerry Mulligan avait obtenu de débuter. Mais sans la moitié du matériel et sans avoir fait de « balance » du son. Au bout d'une attente interminable, prise avec beaucoup de philosophie par un public que l'on croyait pourtant prompt à l'émeute, une voix a annoncé que *« malgré les circonstances contraires, M. Mulligan ferait la grâce de jouer au pied levé ».* En basque.

C'est là que ce qui sentait la catastrophe imparable a tourné au bonheur. Selon un fil décousu, Mulligan a sorti tout ce qu'il savait, pas seulement au baryton mais en directeur de band. Un big band, outre de bons instruments et des partitions complètes, surtout dans le cas d'une musique si délicate et si sophistiquée, ce sont des sections parfaites (mention spéciale à la section des trompettes), des leaders de section irréprochables (Barry Ries), un batteur d'orchestre (ici, pas de problème) et l'esprit d'un maître à qui l'on donnerait tout.

Mulligan est de ceux-là. Quand il a pris *The Gift* en 4-4 avec Barry Ries, on a su la partie enlevée. On était sorti de cette bouillie sonore où baignait la musique au début. Les compositions s'enchaînaient avec éclat. Une atmosphère visiblement détendue et communicative enveloppait l'orchestre, qui eût pu montrer plus de mauvaise grâce. Et Mulligan, en patron de clipper élégant, blazer et barbe soignée, se baladait, juvénile — il a une petite soixantaine, — superbe créateur de mélodies, superbe animateur, accoucheur du cool avec Miles Davis peut-être (*Birth of the Cool* date de 1949), mais surtout auteur d'un des phrasés les plus raffinés de la musique. On s'en est rendu compte jusqu'au trouble dans l'interprétation de ce titre énigmatique : *Song for an Unfinished Woman*, « chanson pour une femme inachevée ».

Du cool au hot le plus chaud, autre look, autres mœurs, Lester Bowie a fait une entrée spectaculaire à la tête de sa Brass Fantasy. Le trompettiste a toujours cette touche de Groucho Marx noir en blouse d'apothicaire. Comme un Gillespie qui se serait déguisé en Sigmund Freud. D'ailleurs, depuis que, dans la tradition de Freud, « fantaisie » a remplacé « fantasme », on le regarde d'un autre œil. Déluge de cuivres, de rythmes, de rires et d'éclats, le groupe est allé du funk au gospel de comédie, avec des airs de liberté illimitée et de carnaval populaire. Plongeant au cœur des racines et dessinant des lendemains qui chantent, Lester Bowie n'oublie rien de son passé de free. Réjouissant de part en part, tonique, poussant la fantaisie jusqu'à se promener dans la foule à la façon de Fats Domino.

En mars 1988, il avait enregistré un étrange solo de trompette : *Jazz Death ?* (la mort du jazz ?). La *« grande musique noire »*, comme il a toujours préféré la nommer, est, elle, bel et bien là.

Un hommage à Billie Holiday, une femme terriblement achevée, s'est glissé dans l'énormité du concert sous la forme d'une interprétation ravagée, poignante, déchirée, de ce chant aux nègres pendus qui ressemblaient naguère, dans le sud des Etats-Unis, à des fruits bizarres : *Strange Fruit.*

FRANCIS MARMANDE.

★ Et encore : Henri Texier Quintet, Jan Garbarek Group, ce lundi 25.

CALENDRIER

● **Jazz in France à Antibes-Juan-les-Pins.** — Après Cab Calloway, Supersax, Nina Simone, Ponty, Wayne Shorter, John McLaughlin, le Festival d'Antibes s'achève sur une présentation de courants originaux : au programme (large), Solal, Machado, Rocheman, Grappelli, Lockwood, Barthélémy, Sclavis, Portal, Lubat, Hervé, Escoudé (les 27 et 28). Point d'orgue, le 29 : Sonny Rollins, pour son seul concert européen.

★ Mercredi 27, jeudi 28, vendredi 29, à 18 heures et 21 h 30. Tél. : 93-61-04-98 et 93-33-95-64.

● **Claire-Lise Vincent à Latitudes.** — Accompagnée par Philippe Petit (piano) et Stéphane Persiany (basse), Claire-Lise Vincent est au bar Latitudes : chanteuse délicate, fine, elle se fraie une voie originale dans le mouvement des jeunes chanteuses de jazz.

★ Vendredi 29, samedi 30, à 21 h 30. Tél. : 42-61-53-53.

● **Eric LeLann au Petit-Opportun.** — En quartet, le plus sensible, le plus technique des jeunes trompettistes. Outre ses qualités musicales et sa capacité d'invention, pas si fréquentes chez les jeunes musiciens, Eric LeLann est un des rares à maintenir sa trajectoire dans la stricte esthétique du jazz.

★ Du mercredi 27 au mardi 2 août, à 21 h 30. Tél. : 42-36-01-36.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61.

MODE

Les collections d'hiver

Christian Lacroix, là où on ne l'attendait pas

Dimanche 24 juillet, Christian Lacroix présentait sa troisième collection personnelle à l'Hôtel Intercontinental, pour douze cents invités.

« J'aime être là où je me sens seul. » L'hiver 1988-1989 de Christian Lacroix est un défi à sa propre image, aux fleurs, aux poufs, aux volants, aux éclats qui l'ont rendu célèbre, et cela, moins d'un an après la création de sa propre maison de couture. *« Colourful, as always ! »* (plein de couleurs, comme toujours !) disent les Américains. Mais le ton a changé : moins de fous rires, moins de constructions éphémères, plus d'hommages, de mystère aussi.

Les femmes de Lacroix ont mûri : longues, altières, elles dévisagent le public derrière des lunettes à branches de feuilles d'or, jouent à montrer tout en cachant, s'enveloppent dans de longs cardigans fluides, des pyjamas de crêpe, enfilent des fourreaux de velours. Elles ne font plus de bruit quand elles marchent. Tout l'effet est ailleurs, dans l'énigme d'un drapé de mousseline, d'une combinaison à col capuche pourpre, dans les superpositions délicates des transparences, la palette flamboyante des rouges — du sang de bœuf à l'acajou, — dans les fastes des parures, les sacs reliquaires, les piques tortueuses plantées dans les chignons comme des poignards, les colliers de Theodora, les bottines serties de bijoux. Secrets d'alcôve, longs préparatifs du soir pour femmes-poison, héroïnes de l'antiquité gréco-romaine, amoureuses nonchalantes peuplé de crèches baroques, de rois mages rutilants, mais aussi de silhouettes inquiétantes.

LAURENCE BENAIM.


JEAN-FRANÇOIS GATÉ

Croix byzantine et mousseline noire

Spectacles

théâtre

Les autres salles

ARCANE (43-38-19-70). Le Punch du frappeur d'azur : 20 h.

BERRY (43-57-51-55). Trop, c'est trop : 20 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). ◊ Reviens dormir à l'Elysée : 21 h.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire' Folies : 21 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). ◊ Bérénice : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). ◊ Monsieur Masure : 21 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Simone Weil 1909-1943 : 21 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 20 h. Pierre Péchin : 21 h 45.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Nous, *Théo* et Vincent van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. Le Carrefour des trois brouillards : 18 h 30. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. La Ronde : 21 h 30.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 21 h.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (45-35-75-23). Buffon côté jardin : 16 h et 18 h.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Dieu qu'il est Tardieu : 18 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. ◊ L'Ecume des jours : 21 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Guitry, pièces en un acte : 20 h 30.

Les concerts

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-77-11-12). Musiques électroacoustiques, 18 h 30, œuvres de Pousseur, Berio (sam.) ; œuvres de Souffriau, Sala, Badings (lun.). Dans le cadre de Musique année cinquante. Studio 5, cinquième étage. Entrée libre.

ÉGLISE ST-GERMAIN-DES-PRÈS. Luc Antonini, 20 h 30, Orgue. Œuvres de Bach, Leguay, Franck. Dans le cadre du Festival estival de Paris.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, (42-23-55-28). Camerata de Paris, 18 h 30, lun. 21 h, lun., mar. Œuvres de Haendel, Purcell, Scarlatti, Vivaldi. Stefan Rodesco, Sylvie Pecot-Douatte.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Orchestre de chambre Jean-Jacques Wiederker, 21 h, A. Wiederker (violon). Œuvres d'Albinoni, Bach, Mozart, Corelli. Dans le cadre du Festival musique en île. Quatuor Manfred.

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Ars Antiqua de Paris, 19 h 15, 21 h 15, Joseph Sage (contre-ténor), Michel Sanvoisin (fl., cromorne, bombarde), Raymond Cousté (luth, psalterion).

SQUARE VIOLET. Pavillon chromatique, 15 h, Animation musicale d'après des œuvres de Ravel, Bach, Garner, Baden Powell.

Lundi 25 juillet

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

Relâche.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

Relâche.

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

L'ATTAQUE DES MORTS-VIVANTS (*) (It., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BALANCE MAMAN HORS DU TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

BIRD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA BOHÈME (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

CHOCOLAT (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

CONTRAINTE PAR CORPS (*) (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67).

DOUBLE DÉTENTE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ECLAIR DE LUNE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97).

EDDIE MURPHY SHOW (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

EL DORADO (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

EST-IL FACILE D'ÊTRE JEUNE... EN URSS (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67).

LES FEUX DE LA NUIT (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

FLIC OU ZOMBIE (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

JUILLET EN SEPTEMBRE (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA LÉGENDE DU LAGON (Nouvelle Zélande, v.f.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MANIAC COP (*) (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

MATADOR (*) (Esp., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

MILAGRO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

MR LUCKY (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NUIT DE FOLIE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'OEUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

PANICS (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

POLICE ACADEMY 5 (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

POWAQQATSI (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES PRÉDATEURS DE LA NUIT (*) (Fr., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

PUBLIVORE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LES PYRAMIDES BLEUES (Fr.-Mex.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LA SORCIÈRE (It.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TYPHOON CLUB (Jap., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

UNE NUIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

UNE VIE SUSPENDUE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LA VIE EST BELLE (Bel.-zaïrois) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

DEUX SUPER-FLICS (It., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

DIRTY DANCING (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DONNE-MOI TES YEUX (Fr.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DRAME DE LA JALOUSIE (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

EMBRASSE-MOI, IDIOT (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'EXÉCUTRICE (*) (Fr., v.f.) : Club, 9e

HELL ZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

L'HOPITAL (A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

8 MILLIONS DE FAÇONS DE MOURIR (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA LOI DE MURPHY (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

MACADAM COW-BOY (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

MILLION DOLLAR LEGS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

OCTOPUSSY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ONDE DE CHOC (*) (A., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

OVER THE TOP (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE PACTE (*) (Brit., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

PAISA (It., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

PANDORA (Brit.-A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

PETER PAN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA PEUR (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

QUAND LA VILLE DORT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (Brit., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

SALVADOR (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

SCARAMOUCHE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

SILVERADO (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA SOURIS QUI RUGISSAIT (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

LA SPLENDEUR DES AMBERSON (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

STROMBOLI (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

LA TAVERNE DE LA JAMAIQUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

VIOLENCE ET PASSION (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

VOYAGE EN ITALIE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

AIR FORCE ACADEMY (, v.f.) : Club, 9e (.

LES AMOURS D'UNE BLONDE (tchèque, v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'AS DE PIQUE (Tch., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

ATLANTIC CITY (Fr.-Can., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

AUTOPSIE D'UN MEURTRE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

AVANTI ! (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA CHARGE HÉROIQUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

CRAZY HOUSE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

DE SABLE ET DE SANG (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

DESPAIR (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

Les séances spéciales

AFTER HOURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 15 h 30.

ALLEMAGNE ANNÉE ZÉRO (Fr.-It., v.o.) : La Bastille, 11e (43-54-07-76) 13 h 50, 15 h 30, 17 h 10, 18 h 50, 20 h 30, 22 h 20.

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 14 h.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 16 h 20.

LES COPAINS D'ABORD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h 45.

L'HOMME BLESSÉ (*) (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 35.

L'INHUMAINE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 11 h 30.

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 13 h 40.

MANON DES SOURCES (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 16 h.

MAURICE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 18 h 30.

MISFITS (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 22 h ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

LE NAVIRE NIGHT (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) 12 h.

PARIS VU PAR... (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) 22 h.

PINK NARCISSUS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 45.

PRINCESS BRIDE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

LE PROCÈS (Fr., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) 11 h 50.

4 AVENTURES DE REINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 17 h 50.

QUERELLE (**) (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 45.

RAINING IN THE MOUNTAIN (Hong Kong, v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) 12 h.

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 14 h.

STALKER (Sov., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) 15 h 30.

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) 22 h 10.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 22 h 35.

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 13 h 45.

TRASH (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 30.

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 30.

UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) 18 h 10.

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 18 h.

VOYAGE EN ITALIE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h.

LES FILMS NOUVEAUX

BLUE-JEAN COP. Film américain de James Glickenhaus, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CÉRÉMONIE D'AMOUR. (**) Film français de Valerian Borowczyk : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES ENFANTS DE L'IMPASSE. Film américain d'Alan J. Pakula, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

ET SI ON LE GARDAIT ? Film américain de John G. Avildsen, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

MISTER DYNAMITE. Film Hong Kong de Jackie Chan, v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PLAISIRS PERVERS. (**) Film italien de Lucio Fulci, v.o. : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

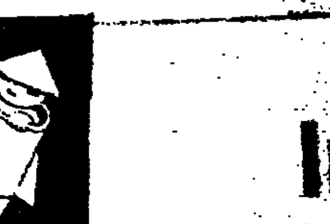
RETOUR DE FLAMME (*). Film américain de Gilbert Cates, v.o. : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

UN ÉTÉ A PARIS. Film français de René Gilson : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VENDREDI 13, CHAPITRE 7, UN NOUVEAU DÉFI. (*) Film américain de John Carl Buechler, v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

VICES ET CAPRICES. (**) Film italien de Tinto Brass, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE VIEUX GARÇON. Film italien de Franco Castellano et Pipolo, v.o. : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).





Le Monde

ECONOMIE

UNE TRIPLE RIPOSTE FRANÇAISE

Echecs et succès du radiotéléphone

TÉLÉPHONER sans fil, de n'importe où et partout, à l'aide d'un appareil à peine plus grand que la main – muni d'une antenne discrète – est désormais possible. Premier *téléphone* de poche mis en service en France, le Poctel 2000, lancé par Alcatel Radiotéléphone, ne pèse que 625 grammes mais coûte encore 34 550 francs.

L'exercice de professions entières (représentants, médecins, cadres...) en sera profondément modifié, alors même que cette innovation soulève un certain nombre de questions fondamentales (horaires de travail, protection de la vie privée...). Il est toutefois bien difficile de trouver dans l'Hexagone un sociologue ayant étudié de près les bouleversements engendrés par ce type d'appareil, y compris au CNET (Centre national d'études des télécommunications) ou à France Télécom (nouveau nom de la direction générale des télécommunications, la fameuse DGT).

Il est vrai que la DGT s'est lourdement trompée sur *le téléphone mobile* : en 1981, par exemple, elle tablait sur cent mille abonnés en France à l'horizon 1990, soit trois fois moins que prévu aujourd'hui. Depuis l'entrée en lice d'un nouvel opérateur – la Générale des Eaux, – on prévoit en effet que trois cent mille personnes seront abonnées en 1990 au radiotéléphone, soit un chiffre inférieur au parc actuel de la Grande-Bretagne (292 000 à la fin mars). Avec ses 63 700 abonnés et un taux d'équipement de 0,95 pour 1000 habitants, la France est bien loin derrière d'autres pays européens, comme le Royaume-Uni (5,15 pour 1000), la Suède (22,28 pour 1000) et la Norvège (30,60 pour 1000)...

Une situation paradoxale pour le pays qui possède le téléphone le plus moderne du monde. Ceci explique d'ailleurs peut-être cela : la France a concentré tous ses *efforts*, à compter de 1974, sur la modernisation de son *téléphone* traditionnel, entièrement électronisé (numérisé). En outre, l'attribution des fréquences nécessaires au radiotéléphone a surtout été faite en faveur de la télévision ou des militaires. Enfin, les industriels (Thomson, Matra) ont développé un nouveau système plutôt que d'acquérir une technologie étrangère.

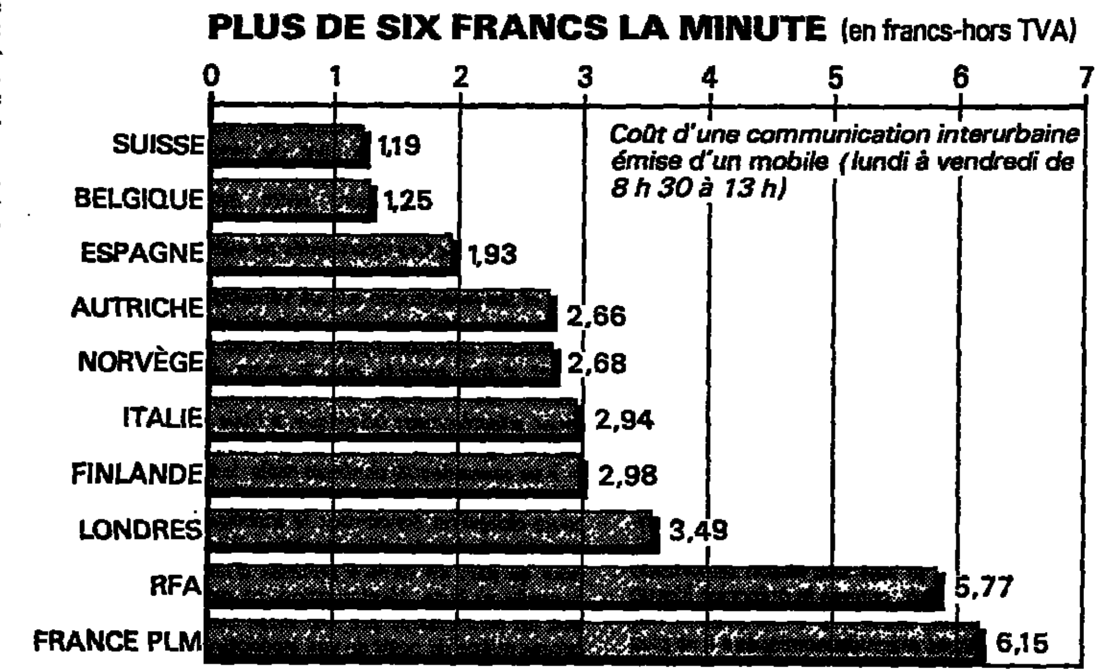
Résultat : le radiotéléphone en France est rare et cher. Cher puisque le prix d'un mobile (le combiné) tourne autour de 20 000 francs contre 8 000 francs outre-Manche et que le prix des communications est bien plus élevé qu'à l'étranger, surtout dans les régions fortement peuplées comme Paris, Lyon et Marseille (voir tableau). Car le radiotéléphone est au bord de l'asphyxie, en particulier dans la capitale (10 000 abonnés), si bien qu'à certaines heures il est extrêmement difficile d'obtenir son correspondant. Coincés par la pénurie de fréquences disponibles, les P et T ont été obligés d'être malthusiennes et le radiotéléphone reste encore réservé à quelques priviligiés.

Ouverture à la concurrence

Face à cet engorgement, la riposte a été triple : amélioration du système existant ; introduction de la concurrence ; pari sur le radiotéléphone de la deuxième génération, utilisable dans l'Europe entière. Aussi France Télécom va modifier l'architecture du réseau en région parisienne afin d'augmenter les possibilités d'utilisation de la bande de fréquences ouverte (450 mégahertz) et d'assurer la continuité des conversations lorsque l'abonné change de relais. Le Radiocom 2000 de Matra pourra accueillir cent mille abonnés de plus.

Prenant prétexte des insuffisances du système actuel, l'ancien ministre des P et T, M. Gérard Longuet, avait décidé en outre d'ouvrir ce domaine à la concurrence en permettant à un second opérateur d'intervenir. La Générale des Eaux, finalement retenue, a décidé d'utiliser une technologie existante, la norme NMT (Nordic Mobile Téléphone) 900, établie par les administrations des télécomunications d'Europe du Nord et adaptée au spectre de fréquences ouvert en France (450 mégahertz).

Le finlandais Nokia et le français Alcatel assureront l'architecture industrielle du futur réseau appelé à voir le jour en avril 1989. Enfin et surtout, les Français se sont *mis sur les rangs* pour la course au radiotéléphone de la deuxième génération, prévu pour *1991*.



(Source : AFUTT informations N° 76 4e trimestre 1987)

Les systèmes mis en place dans les différents pays européens présentent en effet deux gros inconvénients : ils sont « analogiques », c'est-à-dire technologiquement dépassés, et incompatibles entre eux. Il s'agit donc de permettre aux abonnés de disposer d'autres services que le strict téléphone (accès à des fiches informatiques, consultation de bases de données...) sans que les communications soient interrompues dès qu'on change de pays.

L'enjeu économique est énorme : on estime à 10 millions le nombre d'abonnés *potentiels* en Europe vers la fin des années 90. Un tel volume permettra de faire des *économies d'échelle* et d'abaisser les prix... A condition d'allouer les fréquences en quantité suffisante et d'harmoniser les normes afin d'assurer la compatibilité au-delà des frontières.

La première question est réglée depuis 1982 : pour éviter que la bande des 900 mégahertz ne soit accaparée à d'autres fins, la CEPT (Confédération européenne des administrations des postes et télécomunications) a décidé de la réserver au radiotéléphone numérique transeuropéen. En 1987, le deuxième problème (les normes) a été résolu. Le 29 février dernier, un appel d'offres fut lancé auprès des industriels dans les douze pays de la Communauté pour la *réalisation* de réseaux pilotes.

Les grands groupes industriels, de leur côté, ne sont pas inactifs : dès 1987, ils ont noué des alliances afin de présenter ensemble une gamme complète d'équipements dans chaque pays. Alcatel et Nokia, unis en France pour fournir le second réseau de la première génération, ont joint leurs forces à l'allemand AEG. Le néerlandais Philips, pour sa part, fait attelage avec l'allemand Bosch (qui vient de racheter Jeumont-Schneider) et ANT. Le suédois Ericsson, associé au français Matra, après avoir conclu des accords de recherche avec l'allemand Siemens, a *noué* pour sa part plusieurs alliances, selon les pays (Telettra en Italie, Orbitel en Grande-Bretagne).

Au total, les autorités communautaires ont reçu quatre-vingt-dix réponses à leur appel d'offres de février, dont trois étaient le fait de japonais et une de l'américain Motorola, numéro un mondial du radiotéléphone. Le tandem autour d'Alcatel a *déposé* une offre dans chaque pays, Ericsson et ses alliés en présentant plusieurs, et le trio autour de Philips ne répondant pas dans tous les pays. Déjà un consortium s'est placé en Grande-Bretagne : la firme privée britannique Racal commandera à sa filiale Orbitel, au Royaume-Uni, à laquelle Matra et Ericsson sont associés, le premier système opérationnel.

Le radiotéléphone du troisième type est parti. Seules la révolution du numérique et l'union des forces en Europe vont permettre d'offrir un service meilleur marché répondant aux besoins de tous. La baisse des prix et la miniaturisation créeront à leur tour un nouveau débouché pour les industriels et les exploitants, qui verront le trafic s'accroître encore. Le téléphone a encore de beaux jours à vivre.

FRANÇOISE VAYSSE.

LA CHINE EN MUTATION



Industrie : une croissance désordonnée

par FRANÇOISE LEMOINE (*)

LA production de l'industrie chinoise a doublé de 1981 à 1987. La croissance a *été* rapide dans le secteur des biens d'équipement et dans celui des biens de consommation, dont l'éventail s'est considérablement diversifié avec la montée en *flèche* de produits nouveaux pour les ménages chinois (réfrigérateurs, téléviseurs en couleurs, lave-linge).

Il faut cependant mettre quelques bémols à la clef de ces performances spectaculaires. Ainsi, la surchauffe est un des maux récurrents de l'économie chinoise depuis dix ans et le rythme de croissance industrielle atteint en 1987 (16 %) crée inévitablement de fortes tensions inflationnistes, notamment dans le domaine des matières premières et des produits intermédiaires. Cela fait d'ailleurs planer quelques doutes sur la croissance réelle : en effet, la hausse des prix est mal mesurée, et sans doute mal mesurable dans une économie où ne s'impose plus un plan, pas encore un marché, mais où règnent les marchandages.

Le double système de prix en vigueur entretient d'ailleurs l'opacité : un produit se vend à des prix qui peuvent varier du simple au triple selon qu'il emprunte le circuit planifié par l'Etat ou les réseaux d'échanges négociés entre entreprises. En outre, les entreprises ont gardé l'habitude de produire pour produire, et l'emballement de leur activité prend parfois l'allure d'une simple stérilisation de ressources : dans la sidérurgie, les stocks inutiles peuvent atteindre six mois de production, alors même que les importations d'acier de qualité absorbent un sixième des revenus en devises (ce fut notamment le cas en 1986). Et l'on observe périodiquement des accumulations d'invendus de biens de consommation tels que les montres mécaniques ou même les bicyclettes et les machines à laver, dont la qualité ne répond pas aux exigences minimales des consommateurs.

Le trop-plein agricole

La compétitivité de certaines industries chinoises sur le marché mondial prouve néanmoins d'incontestables progrès. La Chine a fait une percée remarquée dans le textile, dont elle détient actuellement 6 % du marché mondial ; elle a taillé des croupières à l'Inde dans différents secteurs de la petite mécanique (quincaillerie, outillage industriel) ; elle est devenue le cinquième vendeur d'armes et elle commence à exporter des articles qu'elle ne fabriquait pas il y a encore dix ans : les téléviseurs en couleurs, les magnétophones...

La vitalité de l'industrie chinoise qui affleure ainsi dans les échanges internationaux résulte de dynamismes internes contrastés : les sphères d'activité, les régions, ont très inégalement *réagi à la libéralisation* et à l'ouverture économiques. L'agriculture décollectivisée a laissé échapper son trop-plein de main d'œuvre, qui est venu créer une prolifération sans précédent d'activités industrielles dans les bourgs et les petites villes.

Le grand bond en avant

	1980	1987
Téléviseurs couleur (millions)	–	6,7
Magnétophones (millions)	0,7	18,6
Appareils photos (millions)	0,4	2,4
Lave-linge (millions)	0,2	9,9
Réfrigérateurs (millions)	0,05	4,0
Acier (millions de tonnes)	37	56,0
Ciment (millions de tonnes)	80	180
Véhicules automobiles (unités)	222 000	472 000
Locomotives (unités)	512	909

Source : Annuaire statistique 1986 et communiqué statistique 1987.

Parmi ces entreprises rurales qui vont de l'atelier familial à l'usine de plusieurs centaines de personnes, beaucoup sont accusées de gaspillage et d'inefficacité et beaucoup sont vulnérables (un million ont fermé en 1986-1987). Mais un certain nombre, surtout dans la mouvance des grandes villes, sont branchées sur les marchés extérieurs : les entreprises rurales font ainsi un sixième des ventes chinoises à l'étranger en 1987, et sont actives, notamment, dans l'électroménager, le textile, les articles chimiques et pharmaceutiques.

Dans les villes, les entreprises collectives (coopératives) ont, elles aussi, tiré parti de leur nouvelle autonomie en matière de ventes, de prix, d'approvisionnement, de financement, et elles n'ont cessé d'accroître leur part dans la production et dans l'emploi, au détriment des entreprises d'Etat. Par contraste, en effet, le cœur industriel du pays que forment les entreprises publiques fait preuve d'une relative apathie : celles-ci n'assurent plus, en 1987, que les deux tiers de la production, contre 80 % en 1980. Principales bénéficiaires des investissements de l'Etat depuis 1949, elles détiennent la majeure partie de l'équipement industriel du pays et monopolisent la main-d'œuvre qualifiée ; mais elles sont depuis dix ans les lanternes rouges de la croissance.

Leur rôle dans l'industrialisation les rend prisonnières de tout un *réseau* de contraintes. Après avoir grandi avec la classe ouvrière, elles traînent comme un boulet ce *« bol de riz en fer »* (emploi à vie, salaire garanti, sécurité sociale et retraite) qui les met en mauvaise position dans la concurrence avec les autres types d'entreprises. Par ailleurs, la décentralisation des pouvoirs de décision de l'Etat a accru moins leur autonomie que l'emprise qu'exercent sur elles les administrations locales. Elles relèvent en effet désormais, pour la plupart, des autorités des villes où elles se trouvent.

Cette tutelle en sauve plus d'une de la faillite, grâce à des subventions et des crédits, mais place les autres dans l'impossibilité pratique de résister aux ingérences et aux pressions diverses *qui sont plus la règle* que l'exception (ponctions arbitraires des budgets locaux sur leurs profits). En outre, les plus grandes de ces entreprises publiques font encore partie de la sphère planifiée de l'économie et ont une marge de manœuvre limitée en matière de prix, de vente et d'approvisionnement.

Miracle à Canton

La libéralisation partielle du fonctionnement de l'économie a ainsi redistribué les cartes entre les différents types d'entreprises industrielles, avec des effets induits sur les dynamiques régionales. En effet, les différentes régions se sont révélées inégalement aptes à mobiliser initiatives et épargne en dehors d'interventions étatiques.

Des provinces côtières, peu favorisées par la stratégie de développement industriel suivie pendant la période maoïste, se trouvent désormais en tête du dynamisme industriel du pays grâce à l'expansion considérable d'entreprises collectives, dans les villes comme dans les campagnes. En outre, la politique d'ouverture les met en première ligne pour l'accès aux techniques et aux capitaux étrangers.

Le miracle économique qui s'opère dans la province de Canton tient ainsi à la *fois* à la proximité de Hongkong et à un rôle pionnier dans la déréglementation économique. Son essor industriel et commercial (elle a dépassé Shanghai comme première province exportatrice) est largement lié à l'accueil d'industries de Hongkong en quête de main-d'œuvre et de terrains à bon marché. Les secteurs de la confection, du jouet (on estime que la moitié au moins de la production de Hongkong vient désormais de Chine) s'y *développent* rapidement, en symbiose avec l'autre côté de la frontière. La province suit un modèle de croissance extraverti : 35 % du PNB est exporté, dont 70 % vers Hongkong.

Par contraste, le difficile réveil de Shanghai illustre l'impact variable des réformes et de l'ouverture économique sur l'industrie chinoise. Malgré sa situation, le premier pôle industriel du pays a, jusqu'ici, raté le coche : dominée par les entreprises d'Etat, l'industrie shanghaïenne est à la traîne, avec un rythme de croissance inférieur de moitié à la moyenne nationale, et réagit mal aux perturbations de son environnement. La libéralisation des échanges et des prix internes lui a fait perdre ses approvisionnements garantis et à bas prix en matières premières, et l'a confrontée à la concurrence des industries de provinces voisines tant à l'intérieur du pays que sur les marchés extérieurs.

(Lire la suite page 16.)

(*) Chargée de mission au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII).

La chronique de Paul Fabra

A bas la coopération internationale !

DÉCIDÉMENT, l'Europe monétaire, sans laquelle il n'y aura pas de marché unique au sens pratique et véritable de ce terme, est mal partie si elle doit continuer à se placer sous le signe de la coordination des politiques monétaires des pays membres du SME. La querelle qui oppose une nouvelle fois sur la question des taux et intérêts le ministre français de l'économie et des finances à la Bundesbank semble bien confirmer ce qu'une déjà longue expérience devrait nous avoir appris. C'est dans une tout autre voie qu'il convient de s'engager. Mais, hélas !, les échecs répétés et les faux succès ne servent qu'à nous enfoncer un peu plus dans celle qu'on a malencontreusement choisie. On attribue leur origine au manque, à tout le moins à l'insuffisance, de la « coordination ». Et si, au contraire, c'était les tentatives de concertation qui, par nature, étaient vaines ? Si, au lieu de faciliter les choses, elles les compliquaient ? Ces questions, on ne les pose pour ainsi dire jamais, comme si la coopération internationale, ou ce qu'on entend par cette dernière, était un dogme intouchable. En dehors d'elle, pas de salut ! tel est le puissant préjugé ambiant. C'est lui qui explique l'absence quasi générale d'autocritique sur ces résultats.

Rapprochons deux prises de position récentes. L'une émane d'un universitaire américain en vue, ancien chef des conseillers économiques du président Reagan (il quitta son poste parce qu'il n'approuvait pas la complaisance à l'égard du déficit budgétaire). Dans un article publié dans sa livraison du printemps par *The Journal of Economic Perspectives* (université de Princeton), Martin Feldstein écrit : *« Les Etats-Unis devraient maintenant expressément mais amicalement abandonner la politique de coordination des politiques macroéconomiques. Nous devrions continuer à coopérer avec les autres nations en échangeant des informations sur les décisions à prendre immédiatement ou plus tard dans ce domaine, mais nous devrions ouvertement reconnaître le droit au Japon et à l'Allemagne de mener les politiques monétaires et budgétaires que ces pays croient conformes à leurs propres intérêts. »*

Et notre auteur d'ajouter, dans le paragraphe suivant : *« C'est une cause de frayeur* [frightening] *pour le public américain et de trouble* [upsetting] *pour nos marchés financiers de croire que le sort de notre économie dépend de décisions prises à Bonn et à Tokyo. »* Notons ici une contradiction que l'auteur a le tort de ne pas commenter. Elle n'est pas un des moindres paradoxes de la coordination internationale. D'un côté, Martin Feldstein estime qu'il faut affranchir les Allemands et les Japonais des contraintes de la coordination des politiques et, de l'autre, il constate que cette dernière, telle qu'elle est actuellement pratiquée, perturbe les Américains parce que ces derniers l'interprètent comme un assujettissement des Etats-Unis aux vues et aux volontés de la RFA et du Japon.

ON pourrait facilement transposer la remarque en Europe, où l'on voit Paris se plaindre amèrement de l'« hégémonie » de la Bundesbank et les Allemands s'estimer victimes des périodiques pressions françaises soit pour réévaluer en catastrophe le mark (comme en janvier 1987, en pleine campagne électorale allemande), soit pour abaisser « à contre-temps » les taux d'intérêt à Francfort (comme en décembre 1987). Dans ces récriminations réciproques, je vois une raison importante pour vouloir, comme le préconise Martin Feldstein, réduire la « coordination des politiques macroéconomiques » à sa plus simple expression, c'est-à-dire au devoir de chaque pays d'informer ses partenaires.

Tournons-nous maintenant vers l'autre point de vue auquel je faisais allusion plus haut. Dans une déclaration faite mercredi, un porte-parole du ministre français de l'économie et des finances qualifiait de *« purement administrative et routinière »* la notification par avance aux autorités françaises du relèvement du taux d'intérêt directeur de la Banque fédérale d'émission (*le Monde* du 22 juillet). Le représentant de Pierre Bérégovoy précisait que ce n'était pas là *« une saine coordination »*, car, ajoutait-il, *« il ne suffit pas d'informer quelques heures ou quelques jours à l'avance de son intention de relever ses taux. Ces modifications doivent relever d'une concertation au niveau des autorités politiques, qui fixeraient les marges de manœuvre... »*

On ne saurait imaginer deux points de vue aussi directement opposés. Passons sur les arrière-pensées qui les motivent. Martin Feldstein est certainement sincère ; il présente, sans aller du reste jusqu'au fond de leur logique ni les enchaîner rigoureusement entre eux, quelques bons arguments, et notamment celui-ci : *« Les incertitudes au sujet de l'état actuel de l'économie internationale et les incertitudes sur les véritables effets de la politique d'un pays sur les économies des autres pays nous empêchent d'être assurés que la mise en œuvre des mesures de coordination serait effectivement bénéfique. »* Mais il est clair que sa préoccupation principale — il ne cesse depuis plusieurs mois de le répéter — est de délier les Etats-Unis de toute obligation concernant la stabilisation, fût-elle très relative, du dollar. Il est pour sa part un fervent partisan d'une nouvelle et forte dévalorisation, ce qui, soit dit en passant, est une thèse scabreuse même du point de vue américain.

Quant aux propos tenus par le porte-parole de Pierre Bérégovoy, ils sont largement inspirés par les circonstances du moment (et, depuis lors, le ministre en a prononcé d'autres, plus apaisants). Il n'empêche qu'on se trouve en présence de deux conceptions aux antipodes l'une de l'autre pour la conduite des affaires nationales et internationales. D'autres occasions surgiront qui pésenteront la même alternative. Il est devenu urgent d'élucider en quoi consistent l'une et l'autre de ses branches, au-delà de la réthorique politique, évidemment favorable à la « coordination » la plus étroite possible. Pourquoi ? Parce que c'est uniquement sous les aspects de cette dernière qu'on envisage et l'unification européenne et la résolution des relations plus ou moins conflictuelles entre l'Europe, d'une part, les Etats-Unis et le Japon, de l'autre.

LA première considération à avoir à l'esprit est que la « coordination », telle qu'elle est souhaitée et telle qu'elle reçoit actuellement un commencement d'application — à l'intérieur de la Communauté européenne et, dans le monde, au sein du « groupe des sept » (1) sous le nom de « surveillance mutuelle » — n'est pas autre chose qu'un essai de substitution. Elle s'apparente au réflexe qui jouait, à l'échelle nationale, pour instituer un contrôle des prix : on pensait par une action prétendument consciente pouvoir se dispenser des disciplines monétaires « aveugles » propres à sauvegarder le pouvoir d'achat de la monnaie. Les efforts « coordonnés » des sept pour venir à bout du déficit de la balance des paiements américaine, procédant du même esprit, sont condamnés aux mêmes déboires. On l'a expliqué plusieurs fois dans ces colonnes : c'est parce qu'on empêche le déséquilibre extérieur de produire si peu que ce soit son effet normal de contraction des moyens de paiements intérieurs que le déficit se perpétue.

Cela nous conduit à la deuxième considération : la « coordination » ou la « coopération » internationale ne peut en aucun cas être un moyen de faire faire par les autres ce qu'on ne veut ou ne peut accomplir par soi-même. On va répétant que, si la Bundesbank relève ses taux (ils sont encore parmi les plus bas du monde), cela réduit la « marge de manœuvre » française. En réalité, cette marge de manœuvre doit d'abord son étroitesse aux erreurs de gestion de la Banque de France et du Trésor. Rappelez-vous ce qui s'est passé en 1987 *(voir notre chronique précédente)*. Les signes ne manquaient pas alors pour avertir nos autorités d'une grave détérioration de la situation interne de la monnaie et du crédit : hausse des taux à long terme qui devança celle des autres pays (Etats-Unis, Allemagne, notamment) et qui fut beaucoup plus forte que chez eux, engorgement des débouchés à court terme de l'épargne (progression phénoménale des SICAV « monétaires », etc). Les autorités ne réagissent qu'au dernier moment (en décembre)... en demandant le secours de la Bundesbank.

En réalité, nous ne sommes pas juges de ce qui est bon pour les Allemands, pas plus que nous ne devrions nous mettre en position de laisser ces derniers juger ce qui pourrait être bon pour nous. Que chaque pays soit libre d'agir en fonction de ses intérêts (ou de ceux qu'il considère comme tels), mais à une condition : qu'il respecte le petit nombre des règles du jeu de la solidarité connues de tous (pas de protectionnisme, pas de dévaluation « compétitive » pour gagner indûment des parts de marché...). A ces règles, on pourrait et on devrait un jour prochain en ajouter une autre : la stabilité des taux de change.

(1) Etats-Unis, France, RFA, Royaume-Uni, Japon, Italie, Canada.

LA CHINE EN MUTATION

Industrie : une croissance désordonnée

(Suite de la page 15.)

Alors qu'elle était auparavant un point de passage obligé entre certaines provinces et le reste du monde, elle voit ses fonctions d'intermédiaire considérablement amoindries par la décentralisation du commerce extérieur (entrepôt, transit). Les investissements étrangers, souvent remarquables par l'importance des transferts de technologies industrielles (centraux téléphoniques, automobile, matériel de précision), n'y ont guère eu encore d'effet dynamisant. Or, par ses traditions et son envergure industrielles et commerciales, Shanghai aurait un rôle indispensable à jouer dans la structuration du tissu industriel chinois.

Depuis 1979, la stratégie économique chinoise, qui s'inspire de celle des nouveaux pays industriels (NPI), vise à combiner une politique de substitution d'importation et l'essor d'industries exportatrices. Il s'agit de moderniser, notamment grâce aux technologies étrangères, les secteurs industriels lourds, afin de réduire à terme la dépendance extérieure. En effet, actuellement, toute accélération de la croissance industrielle se traduit par l'élargissement de l'écart entre l'offre et la demande interne d'équipements industriels, de matériel de transport, de produits intermédiaires sidérurgiques et chimiques.

Le financement de ces importations massives impose, d'autre part, le développement et la diversification des industries exportatrices. La baisse des prix du pétrole (10 % des exportations chinoises en 1987 contre 25 % en 1985), les barrières protectionnistes dans le textile, forcent la Chine à trouver de nouveaux créneaux d'exportation. Le secrétaire général du parti, Zhao Ziyang, a récemment mis l'accent sur l'expansion dans les zones côtières d'industries basées sur des matériaux importés et tournées vers le marché mondial, dans le cadre d'activités internationales d'assemblage et de sous-traitance.

Cette ouverture *« par les deux bouts »* vise à accroître les exportations sans aggraver la concurrence féroce dont les matières premières font l'objet entre provinces chinoises. A cet égard, le contexte économique dans la zone Asie-Pacifique, marqué par le renchérissement des coûts de production et la réévaluation des monnaies des NPI ainsi que par l'essor des investissements japonais à l'étranger, peut favoriser un mouvement de délocalisation en Chine d'industries à forte intensité de main-d'œuvre.

Conquête progressive du marché intérieur et croissance tirée par l'exportation sont deux des composantes du modèle d'industrialisation suivi par la Corée du Sud dans les années 70. Mais la stratégie coréenne a dû son succès aux effets d'entraînement et aux mécanismes d'articulation et de « remontée de filière » entre les différents types d'industries. Or l'industrie chinoise se trouve actuellement dans un état de fragmentation, voire de dislocation, qui hypothèque sérieusement la réalisation d'un tel processus.

Après deux décennies de politique maoïste axée sur l'autosuffisance de sous-ensembles locaux et régionaux, l'intégration de l'économie se heurte, entre autres, à l'obstacle majeur qu'est le sous-développement des infrastructures de transport. En outre, la planification centrale a, en s'effaçant, révélé des rivalités et des protectionnismes provinciaux qui empêchent que s'instaurent un marché unifié et une allocation rationnelle des ressources.

La réforme du système industriel, qui a relâché le contrôle de l'Etat sur les entreprises et autorisé certaines formes de marché, a libéré un important potentiel de croissance. Mais elle demeure fragmentaire, et ses effets pervers révèlent de plus en plus le besoin de nouvelles formes d'intervention des autorités centrales : pour assurer aux entreprises un environnement macroéconomique stable et homogène sans lequel il est impossible de rationaliser leur gestion ; pour mettre en œuvre des mécanismes d'entraînement entre secteurs, entre régions, faute desquels leurs stratégies et leurs initiatives risquent de s'essouffler. En somme, alors qu'il renonce à administrer les entreprises, l'Etat se trouve plus que jamais confronté à la nécessité de planifier le développement industriel.

FRANÇOISE LEMOINE.

Croissance annuelle moyenne (1980-1987)

Industrie totale	13 %
Industrie lourde	15 %
Industrie légère	16 %
Secteur d'Etat	8 %
Secteur collectif	18 %
Industries rurales	22 %
PNB (estimation) ...	9,0

Source : Annuaire statistique 1986 et communiqué statistique 1987.

« Le Monde Economie » termine ainsi une série d'articles commencée dans nos éditions datées 12 juillet sur la Chine en mutation.

Un droit déroutant

DEPUIS qu'elle s'est ouverte aux investissements extérieurs, il y a près de dix ans, la République populaire de Chine a enregistré un net accroissement de ses flux commerciaux avec l'étranger. Selon la douane chinoise, les opérations d'import-export ont atteint 83 777 millions de dollars en 1987. Le seul commerce avec les membres de la Communauté économique européenne, qui s'affirme collectivement comme l'un des principaux partenaires de la Chine, atteignait 11 447 millions cette même année.

En même temps qu'ils découvraient les perspectives du marché chinois, les investisseurs étrangers s'apercevaient de la difficulté de « *faire des affaires* » dans un pays dont le système juridique est encore en pleine évolution. Quotidiennement, les hommes d'affaires occidentaux se plaignent des règles de conversion de la monnaie nationale, le Renminbi, qui compliquent le rapatriement des bénéfices et l'ajustement des dépenses et recettes locales en monnaie étrangère. Ils se plaignent également des obstacles rencontrés chaque fois qu'ils essayent de vendre sur le marché chinois les biens produits en Chine.

Toutefois, depuis 1983, le gouvernement chinois a voulu tout à la fois les satisfaire et réduire les flux d'importation. C'est pourquoi il a réformé à plusieurs reprises le *« Code de la République populaire de Chine sur les entreprises mixtes à capitaux chinois et étrangers »*, édictant notamment des *« lois sur les substituts à l'importation »*. Une première série de textes de 1983 permettait aux joint-ventures implantés en Chine de vendre leur production sur le marché local. Mais l'accès au marché intérieur restait subordonné à deux conditions : ces biens devaient se substituer à un courant d'importation et devaient passer par une agence gouvernementale d'import-export. Aucun contact direct avec l'acheteur n'était autorisé.

Une usine ou une commune

En janvier 1986, le Conseil d'Etat a voulu répondre aux préoccupations des milieux d'affaires occidentaux. La vente directe de substituts à tout consommateur chinois a été autorisée, même si ce consommateur reste défini de façon restrictive : il s'agit d'une usine, d'une commune, jamais de l'homme de la rue. Par ailleurs, les investisseurs étrangers ont été autorisés à obtenir paiement en devises des produits substitués aux importations. Parallèlement, l'installation en Chine d'unités de production susceptibles de réduire à court et moyen à terme les importations a été facilitée. Eau, électricité, transport sont plus vite fournis, par exemple.

Cette nouvelle approche du commerce international, qui fait l'objet des « vingt-deux dispositions » promulguées en octobre 1986, est manifeste dans les privilèges accordés aux entreprises dont les produits sont considérés comme des substituts à l'importation. Tous les produits n'ont pas vocation à profiter du nouveau régime. En octobre 1987, le gouvernement central a mis en place deux procédures de sélection, de façon à donner la préférence aux matières premières et à la haute technologie.

Aux termes de plusieurs mois de pratique, les grands traits de la nouvelle réglementation apparaissent plus nettement :

● L'entreprise à capitaux mixtes (sociétés ou coopératives) doit utiliser des procédés que la Chine veut maîtriser et rencontrer des problèmes d'ajustement de ses recettes et dépenses en monnaie étrangère.

● Les autorités locales ou l'Etat central doivent déjà procéder à l'importation des produits en question ou prévoir de le faire.

● La qualité de ces produits devra être contrôlée par les autorités étatiques supérieures.

Les investisseurs étrangers devront demander le bénéfice de ce régime et, le plus souvent, donner tous renseignements nécessaires dans des études de faisabilité préalables. Si la demande est acceptée, les acheteurs chinois de substituts à l'importation seront autorisés à les régler entièrement ou en partie en monnaie étrangère. Le gouvernement chinois espère ainsi améliorer sa balance commerciale tout en attirant les entreprises occidentales.

Les provinces et les municipalités

Pour le moment, une première procédure a permis de retenir douze produits : l'acier, la fonte, le bois, le cuivre, l'aluminium, le zinc, le caoutchouc, les engrais chimiques, la pâte à papier, les fibres polyacryliques ou polyamides, et la soie artificielle.

Une seconde procédure permet de figurer sur un catalogue publié par l'Etat chinois. Les consommateurs peuvent le consulter et contacter directement le producteur. Le système reste ambigu car ce catalogue est le moyen d'éviter un contact vraiment direct avec le marché chinois. Ce catalogue présente ainsi les produits de deux sociétés : Shangaï Foxboro Co., qui produit du matériel informatique, et la China-Schindler elevator Co., qui fabrique des pièces d'ascenseur.

Pour accélérer ce mouvement, certaines grandes provinces ou municipalités ont déjà édicté leur propre réglementation avant même l'entrée en vigueur des textes nationaux, notamment Guandong, Shangaï, Tianjin, Fujian et Liaoning. En général, les textes locaux assouplissent la réglementation nationale.

La province de Guandong, où se trouvent implantés la plupart des investisseurs étrangers, a publié en juillet 1987 une liste de trente-huit substituts à l'importation et incite les consommateurs chinois à les utiliser, ce qui revient à leur garantir un débouché. Guandong les a même dispensés de licence d'importation et de taxes, alors que dans le reste de la Chine, sauf exception, ils sont toujours — étrangeté du droit chinois — considérés comme des biens importés.

Le gouvernement chinois entend ainsi concilier des impératifs souvent contradictoires dans les pays sous-développés. Ce dispositif devrait améliorer le climat de l'investissement. Mais le droit chinois est parfois déroutant : des pans entiers de l'ancienne législation n'ont pas été expressément abrogés, même s'ils ne sont plus appliqués.

ROSA MIU-CHING KWONG
THIEFFRY ET ASSOCIÉS,
avocats au barreau de Paris.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 25 juillet

TF 1

20.35 Téléfilm : Le prévenu. De Noël Black, avec Mike Farell, Teri Garr. *Depuis plusieurs années, une série d'enlèvements et de meurtres frappe la ville de Santa-Luisa. Les victimes sont des fillettes blondes.* 22.05 Magazine : Super sexy (rediff.). Sommaire : Les dessous du samedi soir ; Les culturistes ; Femmes enceintes sexy ; Le sondage du mois ; Interview hard : Amanda Lear ; L'amour des enfants ; Un couple thaïlandais. 22.50 Feuilleton : Le bateau (2e épisode). 23.40 Journal et la Bourse. 23.55 Magazine : Minuit sport. 0.55 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 1.20 Documentaire : Histoire de la vie. 2.15 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 2.40 Magazine : Médiations. 3.50 Documentaire : Histoires naturelles. 5.15 Musique. 5.30 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 5.55 Documentaire : Histoires naturelles.

A 2

20.30 Météo. 20.35 Feuilleton : Nord et Sud. De Richard T. Heffron, avec David Carradine, Patrik Swayze, Lesley-Anne Down (2e épisode). *Deux amis que tout sépare dans l'Amérique de 1844. A la manière d'*Autant en emporte le vent. 22.10 Série : Un juge, un flic. Les drogueurs. 23.10 Documentaire : La planète miracle. 4. Les mystères de l'atmosphère. *De la grande barrière de corail, en Australie, au circuit suivi par le gaz carbonique sur notre planète.* 0.05 Informations : 24 heures sur la 2. 0.25 Jazz. Kassav' nº2 (Antibes-Juan-les-Pins, 1986).

FR 3

20.30 Cinéma : Un dimanche comme les autres. ■■ Film anglais de John Schlesinger (1971). Avec Glenda Jackson, Peter Finch, Murray Head, Peggy Aschroft. *A Londres, un jeune sculpteur entretient une double liaison avec une femme divorcée et un médecin homosexuel. Tous deux, plus âgés que lui, souffrent de ce partage, mais l'acceptent. Un jour, l'équilibre se rompt. Célèbre pour le gros plan où les deux hommes s'embrassent sur la bouche, ce film est une étude psychologique d'une grande délicatesse sur la passion, les compromis sociaux, la peur de vieillir, interprétation remarquable.* 22.20 Journal et météo. ▶ 22.45 Magazine : Océaniques. A l'ombre des Lumières : Robert Darnton, historien. Emission réalisée par Alain Jaubert. Avec Pierre Boncenne, rédacteur en chef du magazine *Lire*. 23.40 Musiques, musique. Nocturne pour quatuor à cordes, de Borodine, par le Quatuor Isaye.

CANAL PLUS

20.30 Flash d'informations. 20.31 Cinéma : Sans retour. ■■ Film américain de Walter Hill (1981). Avec Keith Carradine, Powers Boothe, Fred Ward, Franklyn Seales. 22.10 Flash d'informations. 22.15 Tauromachie. Novillada filmée à la Feria de Nîmes. 0.00 Les drives de Canal +. 1.00 Cinéma : Shanghaï surprise. ■ Film américain de Jim Goddard (1986). Avec Sean Penn, Madonna, Paul Freeman, Richard Griffiths. 2.35 Série : Flic à tout faire.

LA 5

20.30 Les accords du diable : La chute de la maison Usher. Téléfilm de J.-L. Conway, d'après Edgar Poe, avec Martin Landau, Robert Hays, Charlene Tilton. *Une maison et une famille hantées par le mauvais esprit.* 22.20 Les accords du diable (suite). Les rubriques du magazine. 22.50 Série : La loi de Los Angeles. 23.50 Série : Hitchcock présente. 0.00 Journal de minuit. 0.05 Hitchcock présente (suite). 0.25 Star Trek (rediff.). 1.15 Mission impossible (rediff.). 2.05 La grande vallée (rediff.). 2.55 Le journal de la nuit. 3.00 Michel Strogoff (rediff.). 3.55 Bob Morane (rediff.). 4.20 Vive la vie ! (rediff.). 4.50 Top nuggets (rediff.)

M 6

20.30 Téléfilm : La clandestine du FBI. De Bill Duke, avec Howard Rollins, Lynn Whitfield, William Allen Young. *Le FBI confie à une jeune femme une mission délicate.* 22.05 Série : Cagney et Lacey. 22.55 Série : Destination danger. 23.50 Informations. 23.55 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Sexy-Clip. 2.30 Mauregard (rediff.). 3.25 Série : La ligne de démarcation (rediff.). 5.10 Magazine : Matin chaud.

FRANCE-CULTURE

20.30 Le grand débat. Etats-Unis, France : deux histoires, deux révolutions (2e partie). 21.30 Dramatique. Chambre noire, de Frédérick Tristan. 22.40 La nuit sur un plateau. Poésie-Eté. 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda. Billie Holiday : Lady Day by night (6e).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Le dit des lieux du monde. L'androgyne insaisissable. Berg, Schubert, Schönberg. 21.30 Concert (donné à Aix-en-Provence) : La clémence de Titus, de Mozart, par l'Ensemble orchestral de Paris et le chœur The Sixteen, dir. Armin Jordan. 0.15 Jazz, Le pianiste Hervé Sellin et son quintette.

Mardi 26 juillet

TF 1

14.30 Série : Des agents très spéciaux. 15.20 Série : Julien Fontanes, magistrat. Un si joli petit nuage. 16.50 Club Dorothée vacances. Sablotin ; La chasse au trésor ; Jem et les hologrammes ; Le jeu de l'ABC ; GI Joe ; Clip tang ; Bioman. 18.10 Série : Chips. 18.55 Météo. 19.00 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal et météo. 20.30 Tapis vert. 20.35 Cinéma : Chasse à mort. ■ Film américain de Peter Hunt (1981). Avec Charles Bronson, Lee Marvin, Andrew Stevens, Carl Weathers. 22.05 Documentaire : Histoires naturelles. Les nouveaux Mohicans. 23.00 Série : Cannon. 23.50 Journal et la Bourse. 0.05 Magazine : Minuit sport. 1.05 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 1.30 Documentaire : Histoire de la vie. 2.25 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 2.50 Magazine : Chocs. 3.45 Documentaire : Histoires naturelles. 4.15 Musique. 4.40 Documentaire : Histoires naturelles. 5.30 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 5.55 Documentaire : Histoires naturelles.

A 2

14.45 Jeu : Bing Parade. Emission présentée par Thierry Beccaro, à Bénodet. Avec Danielle Gilbert, Bernadette Piraffinan, Gozzi, Dennis Twist. 15.40 Feuilleton : Detroit (2e épisode). 16.30 Feuilleton : Les diamants du président (2e épisode). 17.30 Série : Sam'suffit. 17.55 Série : Les deux font la paire. 18.43 Chimps. Spot de la Prévention routière. 18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres. D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. 19.10 Actualités régionales. 19.35 Jeu : L'arche d'or. Présenté par Georges Belier. 20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Cinéma : Le juge Fayard, dit « le Shérif ». ■ Film français d'Yves Boisset (1976). Avec Patrick Dewaere, Aurore Clément, Philippe Léotard, Michel Auclair. 22.25 Divertissement : starface. De Maritie et Gilbert Carpentier. Avec Jacqueline Maillan et Jean-Claude Brialy. 23.25 Informations : 24 heures sur la 2. 23.45 Magazine : L'œil en coulisses. L'actualité du théâtre. Avec Thierry Fortineau, Marie-Paule Belle, Jean-Marie Proslier, Macha Méril, Alfredo Arias.

FR 3

14.00 Magazine : 40e à l'ombre de la 3 (suite). Sommaire : Eté chic, été choc ; Look ; Top sixties ; Papy, Mamie ; Carte postale ; De âne à zèbre ; Les livres, les films et les tubes de l'été ; La 3, ça rafraîchit la tête ; Le tombeur ; La gueule du coin ; Déclic et déclac ; Jeu de la séduction. Invités : Gérard Blanc, Martin Circus, Eric Shelman, J.-M. Pessin, Pascale Chambry. 17.00 Série : Les invisibles. Le roi complote. 17.05 Série : Boumbo. L'Indien menteur. 17.15 Dessin animé : Inspecteur Gadget. La filière japonaise. 17.35 Jeu : Génies en herbe. 18.00 Série : Sur la piste du crime. Les fugitifs. 19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.10 à 19.30, le journal de la région. 19.53 Dessin animé : Jouez la case. 20.01 Jeux : La classe. Présentés par Fabrice. 20.30 Cinéma : Ces folles filles d'Eve. ■ Film américain de Henry Levin (1960). Avec Dolores Hart, George Hamilton, Jim Hutton. 22.10 Journal et météo. 22.35 Magazine : Quelque part à l'ouest de l'Est. L'URSS. *Un dossier préparé par l'équipe de Soir 3.* 23.30 Magazine : Décibels. Présenté par Jean-Lou Janeir. Avec Batman, les DB's, les Flaming Groovies, Père Ubu. ▶ 0.15 Magazine : Espace francophone. De Dominique Gallet. Une journée particulière au lycée Auguste-Renoir de Limoges.

CANAL PLUS

20.30 Football. Match de la 3e journée du championnat de France : Bordeaux-Montpellier. 22.40 Flash d'informations. 22.45 Cinéma : Short circuit. □ Film américain de John Badham (1985). Avec Ally Sheedy, Steve Guttenberg, Fisher Stevens. 0.20 Cinéma : La bonne. □ Film italien de Salvatore Samperi (1986). Avec Florence Guérin, Katrine Michelsen. 1.40 Cinéma : Cul-de-sac. ■■ Film anglais de Roman Polanski (1966). Avec Françoise Dorléac, Lionel Stander, Jacqueline Bisset (v.o.).

LA 5

15.20 Série : Mission impossible. 16.15 Série : Star Trek. 17.10 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.05 Dessin animé : Embrasse-moi, Lucile. 18.30 Jeu : La porte magique. Présenté par Michel Robbe. 18.55 Journal images. 19.03 Série : L'homme qui valait trois milliards. 19.58 Journal. 20.30 Cinéma : Qu'est-il arrivé à Baby Jane ? ■ Film américain de Robert Aldrich (1962). Avec Bette Davis, Joan Crawford, Victor Buono. 22.45 Série : La loi de Los Angeles. Ethique et justice. 23.45 Série : Hitchcock présente. Quarante détectives plus tard. 0.00 Journal de minuit. 0.05 Hitchcock présente (suite). 0.20 Star Trek (rediff.). 1.10 Mission impossible (rediff.). 2.00 La grande vallée (rediff.). 2.50 Journal de la nuit. 2.55 Michel Strogoff (rediff.). 3.50 Bob Morane (rediff.). 4.15 Vive la vie ! (rediff.). 4.45 Top nuggets (rediff.).

M 6

15.15 Magazine : Faites-moi 6. Avec les rubriques : La roue de la musique et Première écoute. 16.15 Jeu : Clip combat. 16.55 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Daktari. 18.00 Journal et météo. 18.15 Série : Les routes du paradis. 19.00 Série : L'incroyable Hulk. Le marchand d'illusions. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Chacun chez soi. 20.30 Téléfilm : Tempête dans la nuit. De Howard Rubie, avec John Jarrat, Scott McGregor. *La fuite de trois malfaiteurs est compromise par une panne de voiture.* 22.20 Série : Cagney et Lacey. 23.10 Série : Destination danger. A votre santé. 0.00 Six minutes d'informations. 0.10 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Magazine : Charmes (rediff.). 2.30 Mauregard (rediff.). 3.25 Série : La ligne de démarcation (rediff.). 5.10 Magazine : Matin chaud.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. Dossier : Les espèces botaniques, diversité et raréfaction. 21.30 Une semaine littéraire à Moscou. 22.40 Nuits magnétiques. Planète quarante ans : Jupes plissées et culottes courtes. 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda. Billie Holiday : « Lady Day » by night (7e).

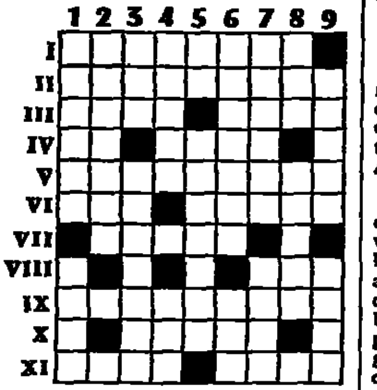
FRANCE-MUSIQUE

20.30 Le dit des lieux du monde. Paris, la serre et le salon. Hahn, Fauré, Chausson, Poulenc. 21.30 Concert (donné le 25 juillet 1988 au château d'O) : Boris Godounov (prologue), de Moussorgski ; Eugène Onéguine (chœur), de Tchaïkovski ; La Khovantchina (chœur et scène finale), de Moussorgski ; La Traviata (chœur tzigane et chœur des matadors), Nabucco (trois chœurs) de Verdi, par le chœur de l'Opéra de Sofia, dir. Lubomir Karoleev. 0.15 Jazz, par Xavier Prevost. Le pianiste Mario Stantchev et son quartette.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4794



HORIZONTALEMENT

I. Pour la faire, on prend parfois des gants. – II. Peut être assuré par un caporal. – III. Souvent citées avant les autres. Est moins important que la bulle. – IV. Un animal très mou. N'ondule pas naturellement. – V. Qui ne regarde donc pas. – VI. Une grande division. Peut s'installer dans un bâtiment. – VII. Se lève après une purge. – VIII. Sont utiles quand on ne peut pas envoyer paître. – IX. Pleine de mouches. – X. Un lieu qui évoque de bonnes tables. – XI. Mot d'approbation. Aussi populaire.

VERTICALEMENT

1. Payé à celui qui est à la remorque. Une victoire qui nous a permis de faire le pont. – 2. Se creuse au passage. – 3. Peut vivre auprès d'un barbeau. Une grande mortification. – 4. Civile, peut être assimilée à la galette des rois. Fournit des pommes. – 5. Pronom. Vole de ses propres ailes. – 6. Est plus séduisant quand il est bien brossé. Passe facilement sous la porte. – 7. Ne regarde souvent que d'un œil. Un règlement à Rome. – 8. Morceau de gruyère. Plus au biberon. – 9. Peut être double dans une machine. Hygiénique à une époque où on avait du pot.

Solution du problème nº 4793

Horizontalement

I. Sonnantes. Toits. – II. Elue. Ornière. Io. – III. Nia. Dru. Luit. El. – IV. Séguedille. Anne. – V. Irène. Tua. – VI. Sue. Général. – VII. Ils. Se. Retirés. – VIII. Epelées. Gré. – IX. Esse. Erg. Ame. Li. – X. Na. Energie. – XI. Gratifiés. Aar. – XII. Névé. Onc. Pise. – XIII. One. Situations. – XIV. Lente. Emir. Réer. – XV. Est. Liséré. Esse.

Verticalement

1. Sensitive. Gnole. – 2. Olier. Sirènes. – 3. Nuageuses. Avent. – 4. Ne. Un. Pente. – 5. Déesse. Al. Sel. – 6. Nord. Uélé. Foi. – 7. Truite. Ereintés. – 8. En. Lu. Reg. Ecume. – 9. Sillages. Es. Air. – 10. Eue. Et. An. Atre. – 11. Tri. Enigmes. – 12. Oeta. Errer. Pore. – 13. Nérée. Gaines. – 14. Tien. As. Liasses. – 15. Soleil. Fière. Ré.

GUY BROUTY.

LOTO nº 29 – TIRAGE DU SAMEDI 23 JUILLET 1988

11 23 25 31 38 49 – 4

PROCHAINS TIRAGES, EN DIRECT SUR TF1 : MERCREDI 27 JUILLET 1988 A 20 H 35 ET SAMEDI 30 JUILLET 1988 A 20 H 35

36 15 LOTO

6 BONS Nº	6	1 038 840,00 F
5 BONS Nº + complémentaire	64	50 050,00 F
5 BONS Nº	1 742	6 000,00 F
4 BONS Nº	93 912	110,00 F
3 BONS Nº	1 686 281	9,00 F

BONUS DU SAMEDI 180 683 … 9,00 X 2 = 18,00 F

LOTO SPORTIF – RESULTATS COMPLETS Nº 25

12 bons pronostics 44 079,00 F

11 bons pronostics 1 225,00 F

NUMERO PACTOLE : 3

Tirage du Dimanche 24 Juillet 1988

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le lundi 25 juillet à 0 heure et le mardi 26 juillet à 24 heures.

Un faible front froid va traverser la moitié nord-ouest du pays dans un champ de pressions élevées. Il donnera de faibles précipitations. A l'avant, une tendance orageuse se développera. A l'arrière, la traîne sera faible.

Mardi : sur la Bretagne, la Normandie, le Nord-Picardie, le temps sera couvert, pluvieux et venteux le matin, l'après-midi les éclaircies reviendront et alterneront avec des passages de nuages donnant des averses isolées et le vent faiblira. Sur les Pays de la Loire, le Bassin parisien, le ciel sera très nuageux une grande partie de la journée, avec des ondées. Le soleil reviendra en fin d'après-midi.

Des Charentes-Poitou et du Bordelais au Berry, à la Champagne, à la Lorraine et aux Ardennes, après un début de matinée ensoleillé, le ciel se couvrira de plus en plus et quelques ondées auront lieu par endroits.

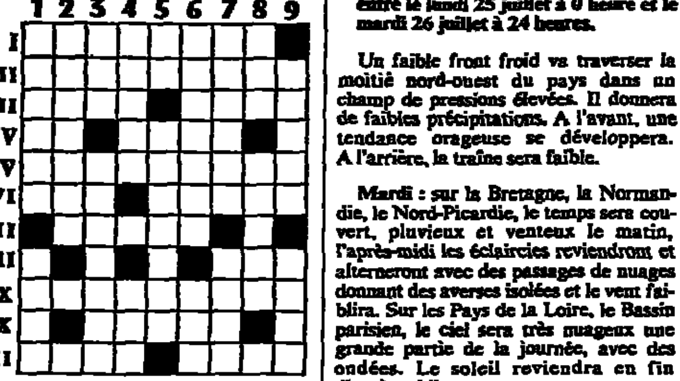
De l'Aquitaine et des Pyrénées à l'Alsace, la journée sera belle et chaude mais une tendance orageuse commencera à se développer en cours d'après-midi, et des ondées orageuses pourront se déclencher en fin de journée et en soirée, notamment sur les Pyrénées.

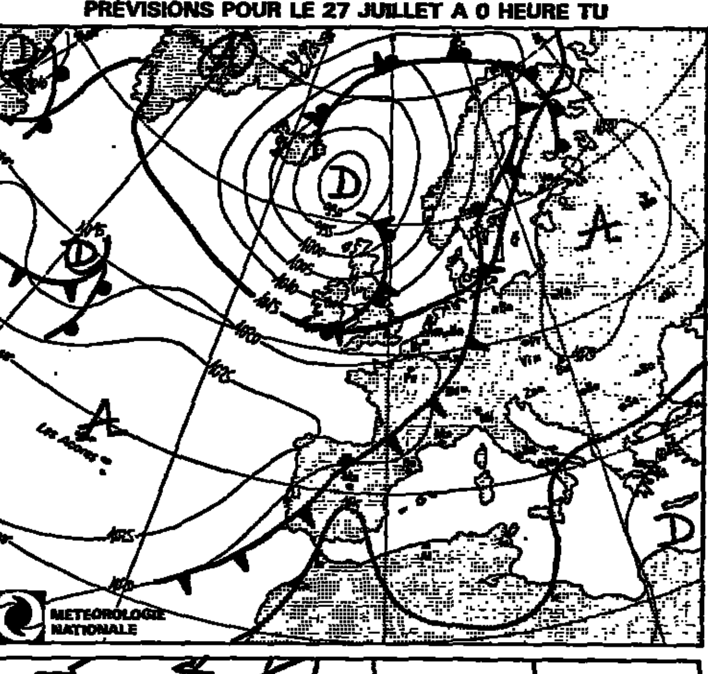
Des régions méditerranéennes au Lyonnais et aux Alpes, ce sera une très belle journée très ensoleillée et chaude.

Le vent de sud-ouest soufflera fort (60 à 70 km/h en vent moyen) près des côtes de la Manche, surtout le matin, il faiblira ensuite.

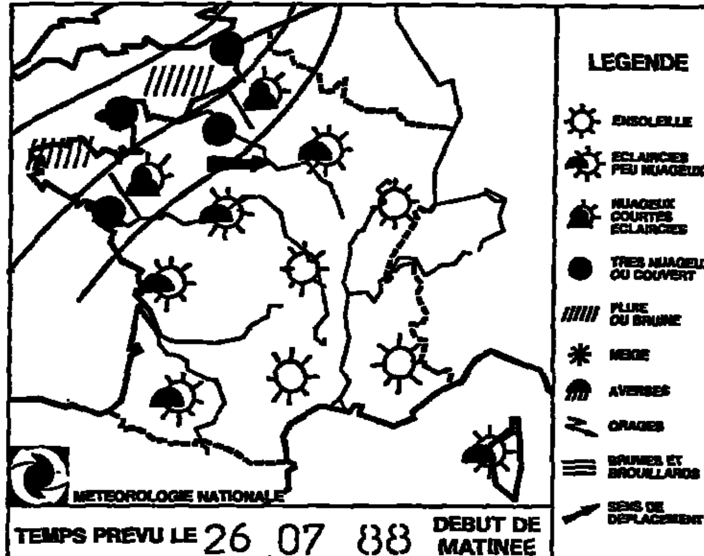
Le thermomètre marquera au lever du jour 11 à 13 °C dans le Nord-Est, 17 à 19 °C près de la Méditerranée, 13 à 17 °C ailleurs. L'après-midi, le mercure atteindra 19 à 21 °C près des côtes de la Manche, 22 à 24 °C en Bretagne, 24 à 27 °C sur le Bassin parisien et la Picardie, 27 à 32 °C partout ailleurs.

SITUATION LE 25 JUILLET 1988 A 0 HEURE TU





PRÉVISIONS POUR LE 27 JUILLET A 0 HEURE TU



TEMPS PREVU LE 26 07 88 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 24-7-1988 à 6 heures TU et le 25-7-1988 à 6 heures TU – le 25-7-1988

FRANCE			
AJACCIO	31	18	D
BIARRITZ	22	13	D
BORDEAUX	23	11	D
BOURGES	22	10	D
BREST	18	15	P
CAEN	21	10	P
CHERBOURG	18	12	C
CLERMONT-FERR.	24	10	D
DIJON	22	8	D
GRENOBLE St-M-H	25	13	D
LILLE	21	12	N
LIMOGES	20	10	D
LYON	23	13	D
MARSEILLE-MAR.	30	17	D
NANCY	21	9	B
NANTES	21	13	N
NICE	30	21	D
PARIS-MONTS.	22	13	D
PAU	19	12	D
PERPIGNAN	26	17	D
RENNES	22	13	C
ST-ETIENNE	23	12	D
STRASBOURG	23	10	D
TOURS	21	11	D
TOULOUSE	22	13	D
POINTE-A-PITRE	32	23	N
ÉTRANGER			
ALGER	32	22	D
AMSTERDAM	20	12	D
ATHÈNES	34	27	D
BANGKOK	34	27	N
BARCELONE	30	19	D
BELGRADE	37	19	D
BERLIN	28	15	N
BRUXELLES	21	12	D
LE CAIRE	37	25	D
COPENHAGUE	25	14	P
DAKAR	30	26	N
DELHI	32	27	C
DJERBA	29	25	D
GENÈVE	28	11	D
HONGKONG	32	28	D
ISTANBUL	30	22	D
JÉRUSALEM	30	10	D
LISBONNE	25	16	D
LONDRES	21	13	P
LOS ANGELES	24	18	C
LUXEMBOURG	20	10	D
MADRID	33	19	D
MARRAKECH	36	21	D
MEXICO	24	12	B
MILAN	32	18	D
MONTRÉAL	30	22	D
MOSCOU	24	13	D
NAIROBI	23	16	C
NEW-YORK	29	21	O
OSLO	19	16	N
PALMA-DE-MAL.	34	18	D
PÉKIN	25	21	D
RIO-DE-JANEIRO	26	16	D
ROME	31	20	C
SINGAPOUR	28	22	C
STOCKHOLM	23	18	P
SYDNEY	21	12	D
TOKYO	21	18	C
TUNIS	34	21	D
VARSOVIE	33	20	O
VENISE	32	18	D
VIENNE	36	19	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



Le Monde, **point de rencontre des grandes ambitions.**

CHEF DU PERSONNEL

PARIS

Ce secteur de près de 1.000 personnes, (travail de jour et de nuit) comprend, outre Paris, plusieurs Centres Régionaux et fait partie d'un groupe important.

Pour être l'un des Adjoints du Directeur et prendre progressivement la globalité de la fonction personnel du Centre, nous recherchons un Collaborateur de 30 ans environ, de formation supérieure et pourquoi pas technique.

Au fait de la législation sociale, son expérience l'aura préparé et rodé aux contacts pas toujours faciles des négociations sociales, acquérant ainsi « sagesse », pondération et savoir-faire.

Nous exigerons donc de réelles qualités d'ouverture, pragmatisme, flair, patience, et disponibilité pour arriver à s'insérer dans ce poste primordial pour le Centre.

Par missions successives, nous lui permettrons d'acquérir la connaissance de nos spécificités et sa reconnaissance dans la fonction. Des déplacements réguliers en province sont à prévoir.

Notre conseil Michel BARBEY examinera avec attention votre candidature (lettre manuscrite, CV, prétentions et photo) sous référence 603 PA 086 M et vous documentera avant de vous recevoir.



26, rue Henri Monnier
75009 PARIS

PARIS 42 85 15 53 ■ LYON 78 89 37 16 ■ MULHOUSE 89 30 35 35

GRACE

VENDRE A L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE ?

Un grand groupe chimique international fortement implanté industriellement dans toute l'Europe (8 000 personnes) recherche pour son Département Service Chemical

CHEF DES VENTES
(FOOD & BEVERAGE)

Très rapidement en charge du Service, vous devrez développer une gamme de produits de première nécessité auprès des industriels sur toute la France.

A 28-30 ans, vous avez une formation technique ou commerciale supérieure orientée vers les industries agro-alimentaires.

Au cours de vos précédentes expériences, vous avez prouvé votre aptitude à diriger une équipe de vente tout en vous impliquant personnellement sur le terrain.
Anglais impératif.
Poste basé à Asnières (92).

Merci de nous adresser C.V.+ photo + prétentions + enveloppe à votre adresse , sous réf. GE/LMV1, à



michel jouhannaud conseils
182, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

MEDIA BL

FISCALISTE

GRANDE BANQUE INTERNATIONALE
Recherche
pour rejoindre sa Direction des Affaires Juridiques et Fiscales

UN FISCALISTE INTERNATIONAL
Agé de 35 ans environ.

Le candidat devra avoir une première expérience professionnelle.
Rattaché au Directeur des Études Fiscales, il aura en charge le Département "Fiscalité Internationale" de la Banque.

Adresser C.V. et prétentions en précisant la Réf. M 19 sur l'enveloppe à :
L et A, 33 rue Vernet 75008 PARIS.

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

Consultant en Réinsertion Professionnelle «outplacement»

De formation supérieure, Gestion, Sciences Humaines, Marketing, vous vous sentez motivé pour conseiller les cadres et le personnel des entreprises dans la poursuite de leur parcours ou de leur réinsertion professionnelle.

Vous avez déjà acquis pendant quelques années ce type d'expérience, soit dans une direction de personnel en entreprise ou en tant que formateur spécialisé. Vous possédez aussi une bonne culture du tissu économique français.

Vous êtes optimiste, communicatif, bon stratège et bon vendeur de votre savoir-faire, alors venez rejoindre notre équipe de consultants en Ressources Humaines (40 collaborateurs -20 ans d'expérience), en écrivant + photo + rémunération souhaitée directement à Bertram DURAND, Président, sous référence 1042 M à **CNPG Conseil**, 61 rue des Belles Feuilles 75116 PARIS.

ASSOCIATION SYNDICALE DES CONSEILS EN RÉINSERTION PROFESSIONNELLE - ASCOREP

BRUXELLES
FRANCFORT



GENEVE
LONDRES

C.I.B.L.E

Société en pleine expansion dans le domaine de l'IMMOBILIER, la DISTRIBUTION et la COMMUNICATION.
Dans le cadre du développement de l'immobilier commercial, un grand projet prend forme et nous amène à recruter :

UN DIRECTEUR COMMERCIAL CONFIRMÉ

Ce poste exige une grande motivation ainsi qu'une large implication personnelle.

Les candidats :
Agés de 30 à 45 ans environ devront avoir le goût du challenge, une réelle capacité d'innovation commerciale et une expérience approfondie de la commercialisation de produits immobiliers, notamment de centres commerciaux.
Une bonne connaissance des problèmes des PME et de l'exportation sera appréciée.

Ce poste, basé à Paris, nécessite de fréquents déplacements en province.
Intéressement aux résultats.

Envoyer lettre manuscrite + c.v. + photo + prétentions dans les meilleurs délais à :

CIBLE NOUVEAUX PROJETS
37, avenue de l'Opéra, 75002 PARIS.

SOCIETE INDUSTRIELLE INTERNATIONALE
RECHERCHE POUR SON SIEGE
EN BANLIEUE SUD

MATERIALS MANAGER

PROFIL :
- Grande Ecole + Ecole de Gestion (type IAE - ICG).
- Expérience similaire de plusieurs années dans une société multi-sites avec une gestion de type DRP/MRP.
- Connaissance de l'informatique.
- Anglais indispensable.
- Excellent sens de la communication.

MISSION :
- Assurer les approvisionnements.
- Concevoir, participer et mettre en application les politiques de développement des approvisionnements.
- Gérer en équipe les contraintes multisites (services et stocks).

ENVOYER C.V. ET PRETENTIONS SOUS REF. : 74680 A PROJETS
12, RUE DES PYRAMIDES 75001 PARIS DISCRETION ASSUREE.

LA CAISSE AUTONOME NATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS LES MINES

recrute pour ses services de PARIS
début OCTOBRE 1988
par concours, ouvert notamment aux titulaires d'une LICENCE

● 3 CHEFS DE SERVICE
- De 21 à 30 ans.
- Traitement : 8 610 F environ (primes non comprises).

● 2 ATTACHÉS D'ADMINISTRATION
- 35 ans au plus.
- Traitement : 7 880 F environ (primes non comprises).

● 1 ATTACHÉ D'ADMINISTRATION ANALYSTE
- 35 ans au plus.
- Traitement : 7 880 F env. (primes, notamment informatique, non comprises).

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 9 SEPTEMBRE 1988

Pour tous renseignements, s'adresser à la C.A.N.S.S.M.
Service du Personnel, 77, avenue de Ségur,
75714 PARIS CEDEX 15. Tél. : (1) 45-67-55-92, poste 737.



Groupe Pharmaceutique Français
recherche pour son unité de Tours (400 personnes)

RESPONSABLE DE FABRICATION
Pharmacien

Rattaché au Directeur de l'usine, il est responsable de la fabrication et du conditionnement des spécialités de formes sèches (plus de 30 millions d'unités/an - 90 personnes).

Ses missions sont en particulier :
- la direction et l'animation d'une équipe et de son encadrement,
- le développement des moyens destinés à fiabiliser les process et à améliorer les performances économiques,
- l'évolution des structures du secteur.

Vous avez une première expérience du milieu industriel. Vous êtes intéressé par une évolution dans les différentes fonctions de l'entreprise. Vous êtes géographiquement mobile. Vous êtes avant tout un homme d'ouverture.

Adresser lettre manuscrite, curriculum-vitae, photo et prétentions sous la réf. 88/113 à l'attention de D. VOLTZ
SYNTHELABO
BP 72 - 22, avenue Galilée
92350 LE PLESSIS ROBINSON

ORL - Pierre Lichau

Société proposant ses services d'hébergement de standing aux grandes entreprises, organismes et collectivités,
recherche pour son développement en **France** et à l'**Etranger**, son

leader "ventes"

Directement rattaché au Directeur Commercial, il animera les différentes équipes de vendeurs, attaquera les marchés nouveaux et négociera personnellement les contrats importants.
Le candidat idéal a 30 ans, une formation supérieure. Il possède une grande expérience de la vente et assume depuis quelques années des responsabilités d'encadrement et d'animation d'une équipe commerciale, d'un groupe international par exemple.
Il parle obligatoirement anglais, allemand et possède des connaissances en espagnol, italien.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo, prétentions sous référ. LV, à **Mme ROBIN**, 37, rue de Surène, 75008 Paris.

P.R.Bley



LE CABINET DE RECRUTEMENT FP CONSEIL

a le plaisir de vous communiquer sa nouvelle adresse :

10, rue de la République
69001 LYON
Téléphone : 72. 00. 03. 95

f.p.conseil.

MEDIA BL



CHARGE DE CLIENTELE ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES

Première Banque du département et première sur le marché Agro-Alimentaire.
Nous recherchons un **CHARGE DE CLIENTELE**, ayant à la fois le goût de l'analyse et du contact. Il sera responsable d'un portefeuille important d'entreprises, dont il sera l'interlocuteur privilégié pour la totalité de leurs besoins.
Ce poste constitue une opportunité pour un jeune diplômé (HEC, ESSEC, ESC) souhaitant faire ses preuves, et offre des possibilités réelles d'évolution.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. et photo à :
Monsieur le Directeur Général
de la Caisse Régionale de
CREDIT AGRICOLE de la CHARENTE
Route de Périgueux 16800 SOYAUX.

ORL - Pierre Lichau

IMPORTANT GROUPE DE TRAVAUX PUBLICS ET DE PRODUCTION DE MATÉRIAUX

recherche pour l'une de ses filiales en Ile-de-France

SON DIRECTEUR
380 000 +/an.

Agé de 35 à 40 ans environ, de formation ingénieur civil.
Il aura acquis une bonne expérience des travaux de voirie, VRD.
Travaux souterrains, ouvrages d'art.
La connaissance de la clientèle T.P. en région parisienne sera appréciée.

Adresser candidature sous n° 8 701 M
LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, 75007 PARIS.

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

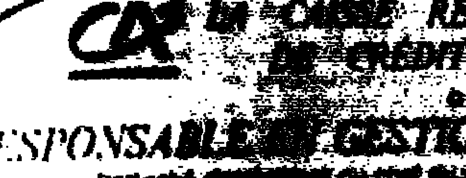
recherche

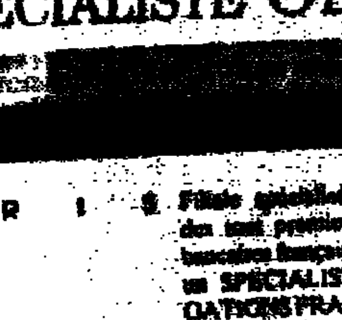
LE CHEF DE SES SERVICES D'ÉDITION

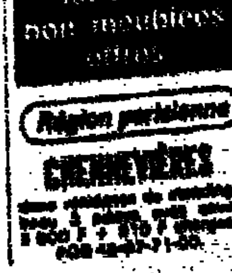
L'intéressé aura autorité sur le service interministériel des éditions, le service de fabrication, le service d'édition électronique, le service des travaux graphiques.
Il sera associé à la conception et à l'exécution de la politique éditoriale et de la politique commerciale.

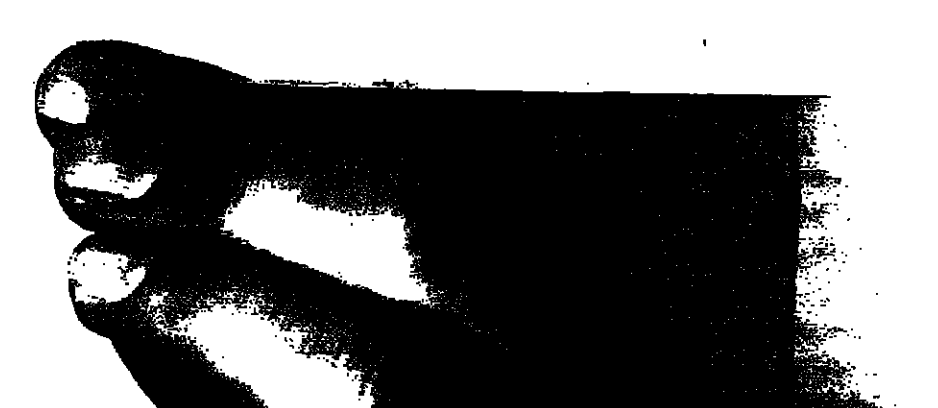
Adresser lettre manuscrite de candidature, c.v., photo et prétentions à Monsieur Philippe DEBET.
29-31, quai Voltaire, 75340 Paris cedex 07.











UNIVERS DE LA GESTION

Le Monde, point de rencontre des grandes ambitions.

NANTES

ORGANISATEURS CONSEIL

H/F

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE recherche pour son DEPARTEMENT DES TITRES (1 200 personnes) à NANTES des ORGANISATEURS CONSEIL.

Notre SERVICE ORGANISATION (17 cadres) constitue le vecteur privilégié de toutes les évolutions techniques et structurelles du centre (tant dans son fonctionnement interne que dans ses relations avec d'autres unités ou avec la Place).

Durant 3 à 4 ans :
- vous effectuerez des missions ponctuelles auprès des services en appui des contrôleurs de gestion,
- vous participerez d'une part à des études liées à la mise en place des produits nouveaux, d'autre part à des projets informatiques du Centre en tant que Représentant du Maître d'ouvrage.

Titulaire d'un diplôme d'Ingénieurs, d'Ecole de commerce ou de gestion, vous possédez une première expérience acquise dans un cabinet ou en entreprise.

Au terme de ces missions, vous évoluerez au sein de l'ensemble de la structure SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (à Paris ou en Province).

Merci d'adresser lettre de candidature manuscrite, curriculum vitae et photo, sous la référence OCN, à M. VINOT - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - Département des Titres - 32, avenue du Champ-de-Tir - B.P. 1135 - 44024 NANTES Cedex.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

CONJUGUONS NOS TALENTS.

MEDIA PA



CRÉDIT AGRICOLE
EVREUX

recherche jeune diplômé H/F

AUDITEUR INTERNE

Sous l'autorité directe du Contrôleur Général, dans une équipe de 7 personnes, vous aurez pour

MISSION :
- le contrôle, l'application et l'efficacité des procédures en place dans les agences et les services du Siège
- le suivi de la régularité des opérations traitées
- les propositions d'amélioration après avoir recueilli l'avis des cadres responsables des unités contrôlées.
- l'optimisation des moyens de contrôle à l'aide d'outils informatiques.

VOTRE PROFIL :
- Formation supérieure (Bac + 4)
- Bonne expression orale et écrite
- Sens du contact et esprit d'équipe.

Possibilité d'évolution de carrière, en particulier vers le réseau d'Agences.

Adressez Curriculum vitae, photo et prétentions à :
Monsieur le Chef du Département Personnel
5, rue de la Rochette, 27004 EVREUX CEDEX.

LA CAISSE RÉGIONALE BOURBONNAISE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

à Moulins cherche son

RESPONSABLE EN GESTION PRÉVISIONNELLE DE PERSONNEL

Rattaché directement au chef du personnel, dans un service qui comprend actuellement 6 personnes, il sera chargé de faire fonctionner un système de gestion prévisionnelle des emplois et des hommes :

- établir la mise à jour des emplois existants avec les prévisions d'évolution,
- mettre en place un système de bilans professionnels,
- instaurer un plan de formation et suivre les réalisations.

Agé(e) de 27 à 35 ans minimum, diplômé(e) de l'enseignement supérieur (école de commerce ou université Psychologie ou CELSA), il/elle a une expérience de 3 à 5 ans acquise en entreprise ou dans un cabinet spécialisé en orientation de carrière.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre + CV + photo) sous la référence GP/729, à notre Conseil.

UNILOG Ethnos
Conseil en recrutement
9, rue Alfred de Vigny
75008 Paris
Membre de Syntec Informatique.



CRÉDIT AGRICOLE
EVREUX

Recherche

ANALYSTE CREDIT
H/F

PREMIÈRE EXPÉRIENCE SOUHAITÉE

Sous l'autorité du Responsable Financement des Entreprises, vous aurez pour mission :
- l'analyse approfondie des dossiers sur les plans : économique, financier, juridique, réglementaires.
- la présentation des dossiers de crédit aux différentes instances.

Votre profil :
- Formation supérieure (E.S.C.)
- Solides connaissances en comptabilité, droit commercial et bancaire, en fiscalité des entreprises, en économie générale et d'entreprise.
- Bonne expression orale et écrite.
- Sens du contact et esprit d'équipe.

Adressez Curriculum vitae, photo et prétentions à :
Monsieur le Chef du Département Personnel
5, rue de la Rochette 27004 EVREUX CEDEX.

LE BON SENS EN ACTION

SPECIALISTE OBLIGATIONS FRANCAISES

H/F

P A R I S

Filiale spécialisée de l'un des tout premiers groupes bancaires français recherche un SPECIALISTE OBLIGATIONS FRANCAISES. Vous serez chargé de la gestion du portefeuille de l'établissement au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Pour ce poste à fort potentiel, nous souhaitons rencontrer un diplômé de l'Enseignement Supérieur. Vous justifiez d'une première expérience indispensable de cette fonction (3 ans environ) et possédez une connaissance approfondie des marchés obligataires. Vous exprimerez dans cette mission votre goût du travail en équipe.

Le poste évoluera vers la gestion des titres obligataires en devises et pour cette raison la maîtrise parfaite de l'anglais est indispensable (une connaissance de l'allemand serait appréciée).

Merci d'adresser lettre manuscrite, curriculum vitae, photo et prétentions, sous la référence 5502, à MEDIA P.A. - 53, avenue Victor-Hugo - 75116 PARIS, qui transmettra.



Le Monde CADRES

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PARC DE LA VILLETTE

RECHERCHE

ASSISTANT(E) D'ÉTUDES

chargé(e) du suivi des concessions commerciales du parc de La Villette.

Sous l'autorité directe du directeur de l'exploitation il(elle) :
- Etablira les documents contractuels avec les concessionnaires ;
- Coordonnera la mise en place des concessions ;
- Assurera le suivi de l'application des contrats.

Ce poste conviendrait à un(e) jeune diplômé(e) d'une école supérieure de commerce.

Adresser c.v., photo et prétentions à : E.P.P.V. Département du Personnel 211, av. Jean-Jaurès, 75019 PARIS.

VILLE DE LAON
Aisne, 30 000 habitants
recrute

UN DIRECTEUR

pour sa Maison des Arts et Loisirs

Mission :
- Gérer un équipement culturel important ;
- Concourir à la mise en œuvre de la politique culturelle municipale.

Profil :
- Application à la gestion et à l'encadrement ;
- Ht niv. de cult. gle ;
- Exp. en programmation et diffusion culturelle.

Statut contractuel et rémunération selon diplômes et expérience.

Poste à pourvoir début novembre 1988. Candidatures à adresser pour le 8 septembre 1988 à Monsieur le Député Maire service du personnel 02011 LAON CEDEX.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC recherche

ARCHITECTES
DPLG ou DESA

(contrats de 6 mois) pour son B.E. banlieue sud. Quelques années d'expérience en bâtiments industriels.

Envoyer c.v., photo, lettre manuscrite, sous la référence 5 506 à MEDIA P.A., 53, avenue Victor-Hugo, 75116 PARIS, qui transm.

Société import-export

CA 86 450 000 F
CA 87 1 700 000 F
CA 88 1 800 000 F
CA 89 3 000 000 F prév.
recherche partenaire actif, bon commercial-vendeur. Apport minimum 500 000 F. Statut à conv. : 180 000 F/an + –. Date entrée à convenir. Réponse rapide. Siège 65 km est Paris. Si intéressé posez votre candidature avec motivations à Haves Meaux qui transm., nº 6 040.

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

recrute

DEUX ENSEIGNANTS

- 1 PROF. DE CHIMIE DES SUBSTANCES NATURELLES ET DES ADDITIFS ALIMENTAIRES, dans le cadre de son départ. science de l'aliment.
- 1 ASSISTANT EN INFORMATIQUE ET MATHÉMAT. APPLIQUÉES

Pour tous renseignements, écrire au secrétariat général de l'ENSIA, 1, avenue des Olympiades, 91305 MASSY.

Le Centre d'Informations Financières recherche pour ses agences de Paris et région parisienne des CONSEILLERS CCIAUX H./F.
- Contacts à haut niveau.
- Formation assurée.
- Rémunération incitative.

Env. c.v. et photo nº 6 644 Pub. réunies 112, bd Voltaire, 75544 Paris Cedex 11.

Recrutement

ÉLÈVES INFIRMIERS(ES) PSYCHIATRIQUES

par concours. Formation 3 ans après bac rémunérée 5 000 F.

Adresser candidature à Directeur du CEFIS C.H. 78130 Les Mureaux.

IMPT ÉTABLISSEMENT D'HOSPITALISATION PRIVÉ (participant au service public)

RÉGION OUEST

recherche un

ATTACHÉ DE DIRECTION

chargé de la

FONCTION PERSONNEL

Il assurera la gestion de plus de 250 salariés et participera à l'administration générale du centre. Ce poste convient à cadre 30 ans minimum, diplômé en droit du travail, avec expérience dans la fonction. Début 160 KF ou plus avec possibilité de carrière évolutive. Statut national très intéressant. Pour recevoir notice appelez au 83-35-42-63 ou écrivez sous référence 184

CLAUDE BLIQUE
B.P. 3097
54013 NANCY CEDEX.

INGÉNIEURS DÉBUTANTS

GRANDES ÉCOLES INSA, ESTACA... en mécanique générale aéronautique
- TURBINES
- COMPRESSEURS
- ESSAIS

Lieu de travail : banlieue sud.

Envoyer c.v., prétentions sous référence 2 869/M à CURRICULUM, 6, passage Lathuile, 75018 PARIS ou Tél. au 42-85-38-41 M. WUILLAMIE.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

PRÈS DES QUAIS PONT-NEUF, 5 P.
tt cft, calme, soleil, prkg. peut avoir beaucoup d'allure. 60-60-54-64, 45-08-52-64.

5e arrdt

1 et 3, RUE POLIVEAU
IMM. NF STDG, BEAU 2 p., cuis. amén., 48 m², tt cft, mardi 14 h à 17 h.

6e arrdt

11, R. DAUPHINE
Imm. caractère en DUPLEX 2-3 p., cft + terrasse, calme, soleil, 2 100 000 F. S/place mardi 13 h à 15 h ou tél. 43-20-26-35. MARTINE IMMOBILIER.

9e arrdt

Dans bel immeuble, ascenseur, beau 4 pièces, cuisine, salle de bains, école mater. et piscine mitoy., lycées et écoles primaires 10', métro, bus à la porte, 1 600 000 F. 48-78-75-90.

16e arrdt

Mº EXELMANS
GD SÉJOUR + CHBRE, 5e asc., sur rue, refait neuf, 1 200 000 F 45-25-99-04.

20e arrdt

GAMBETTA
LOFT 160 m²
autres possib. très grandes surfaces, différents quartiers à aménager, 42-72-40-19.

95- Val-d'Oise

LAC D'ENGHIEN
(400 m), vue superbe 10e et dernier ét., 4 p. 85 m² + balc., box, 650 000 F pptaire 42-60-29-61.

locations non meublées offres

Région parisienne

CHENNEVIÈRES
dans résidence de standing, beau 3 pièces avec cave, 2 600 F + 810 F charges. POG 45-87-71-00.

locations non meublées demandes

Paris

PDG AMÉRICAIN
recherche 4/5 pièces beau quartier. M. FRAZER 42-56-16-67.

RÉSIDENCE CITY
recherche pour multinationales APPTS HAUT DE GAMME Paris résid. avec min. 2 chbres et VILLAS Paris Ouest-Est.
T. (1) 45-27-12-19.

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine, 75008 Paris, recherche APPTS DE GRANDE CLASSE, belles réceptions avec minimum 3 chambres.
T. (1) 45-62-78-99.

viagers

LA BAULE/PORNICHET 900 000 F cpt SANS RENTE occupée, très jolie demeure avec dépendances Tél. : (1) 46-05-10-05.

villégiature

NICE CENTRE
Gd 2 P., meublé, loc. août, sept., 4 800 F par mois. AZPIROZ : 46-36-58-53 47-87-55-36, de 9 à 18 h.

immeubles

BANLIEUE SUD OUEST IMMEUBLES A VENDRE André Korchia SA 43-70-69-69

bureaux bureaux

Locations

DOMICILIATION
DEPUIS 90 F/M
PARIS 1er, 8e, 9e, 12e ou 15e. INTER DOM 43-40-31-45.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL – RC – RM
Constitutions de sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
43-55-17-50.

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + bureaux neufs. Démarche R.C. et R.M. SODEC SERVICES Chps-Elysées 47-23-55-47 Nation 43-41-81-81.

DOMICILIATION DEPUIS 80 F/MS Paris-1er, 8e, 9e, 12e ou 15e. INTER DOM 43-40-31-45.

VOTRE SIÈGE SOCIAL A L'ÉTOILE
16e CHAMPS-ÉLYSÉES ou AVENUE VICTOR-HUGO burx, secrét., tél., télex, fax. Domicil. 170 à 390 F/m.
CIDES 47-20-41-08.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

DOMICILIATION 8e
bureaux, télex, télécopie
AGECO 42-94-95-28.

DOMICILIATIONS
Forum des Halles, Bureaux, Constitution de Sociétés Télex, Secrétariat ACCESS – 40-26-15-12.

DEMANDES D'EMPLOIS

Resp. projets info. indust. et études (génie logiciel, produits PC, graphique) ing., 33 a., 10 a. exp., ch. poste encadrement technique ou interventions à l'étranger. Ecrire sous le nº D 138, LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy 75007 Paris.

AOUT
étudiant 18 ans CHERCHE TRAVAIL. Tél. : 39-58-76-08.

Etudiante anglaise 20 a., non fumeuse, expérience au pair, cherche emploi. Paris avec logement pend. sept. Ecrire R.F. Brown 34 Sherwood ave. Boston Lincs, PE21 9LG (G.-B.).

Chef de publicité confirmé. Expériences : média-agence. Compétences : commerciale, gestion de budgets, techniques. Etudierait ttes propositions support, agence, annonceurs. Libre rapidement. Tél. : 48-75-56-53.

Formation d'assistante-documentaliste à l'Institut catholique de Paris, expérience photothèque, documentation presse économique, recherche poste documentaliste presse ou audiovisuel. Contacter VALÉRIE SPINOUX, 13, rue du Moulin-Vert, 75014 PARIS.

Je recherche un travail comme COMMIS DE BAR Connaissances : pâtisserie, crêperie, glaces, grillades, hors-d'œuvre, sandwichs, préparation plateaux de fruits de mer. Tél. : le soir 39-82-31-95, dem. Franck (âge 21 ans).

Economie

SOMMAIRE

Le débat budgétaire

Le CNPF réclame des mesures de soutien à l'investissement

Contacts ministériels tous azimuts pour le président du CNPF. M. François Périgot sera, en effet, reçu successivement le mardi 26 juillet, au matin, par M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, dans l'après-midi, par M. Jean-Marie Rausch (commerce extérieur) et mercredi par M. Jean-Pierre Soisson (travail et emploi).

Au cours de son entretien, Rue de Rivoli, le « patron des patrons » fera valoir à son interlocuteur l'importance qu'il attache à l'introduction dans le budget de 1989 de mesures susceptibles de soutenir, voire de renforcer l'investissement. Selon le CNPF, le niveau des investissements, même s'il connaît une conjoncture meilleure, est encore trop bas et *« aucun risque de surchauffe n'existe ».* M. Périgot souhaite une réduction de l'impôt sur les sociétés et il est probable qu'il renouvellera à M. Bérégovoy son hostilité totale à l'impôt de solidarité sur la fortune.

A propos du commerce extérieur, M. Périgot souhaite que l'idée exprimée par M. Michel Rocard de créer des clubs d'exportateurs connaisse une traduction concrète. Enfin, aucun ordre du jour précis n'est fixé pour la rencontre avec M. Jean-Pierre Soisson, mais les sujets — l'intéressement, le rythme de progression des salaires et les procédures de licenciement — ne manquent pas.

Le récent rapport du Conseil national du crédit souligne de son côté que les résultats des entreprises s'améliorent nettement.

L'endettement des entreprises a relativement diminué en 1987

souligne le Conseil national du crédit

« Les intérêts effectifs versés par les sociétés n'ont progressé que de 2,2 % en 1987 pour s'établir à 282,6 milliards de francs contre + 3,4 % en 1986 et + 9,1 % en 1985. Dans le même temps, les intérêts effectifs reçus augmentaient de + 2,6 % en 1987 et s'établissaient à 39,7 milliards après avoir décru de 8,9 % en 1986 », écrit le Conseil national du crédit, dans son rapport annuel provisoire pour 1987.

« Ainsi les intérêts versés ont représenté une part croissante de la valeur ajoutée, le ratio correspondant passant de 11 % en 1985, à 10,6 % en 1986 et 10,3 % en 1987. De même, l'excédent des intérêts versés sur les intérêts reçus passait de 9,3 % de la valeur ajoutée en 1985, à 9,1 % en 1986 et 8,8 % en 1987.

» Cette amélioration relative, ajoute le rapport, *ne doit pas cacher le fait que les charges financières de notre principal partenaire commercial, l'Allemagne fédérale, restent moins lourdes. Les intérêts nets versés par les entreprises allemandes s'élevaient à 3,7 % de leur valeur ajoutée en 1986 contre 9,1 % pour les entreprises françaises, et à 20 % de leur excédent brut d'exploitation contre 29,2 % dans notre pays. »*

Le rapport poursuit : *« Le taux d'endettement des sociétés par rapport au produit intérieur brut est resté stable à 79,6 % en 1987, comme en 1986, contre 83 % en 1985 et 86,9 % en 1984.*

» Le recours des sociétés aux financements externes (1) a été porté à 12,6 % de la valeur ajoutée en 1987 contre 10,3 % en 1986 et 11,2 % en 1985. Le ratio rapportant la variation des emprunts des sociétés auprès des établissements de crédit à la valeur ajoutée est remonté à 4,6 % en 1987 après avoir passé par un minimum de 2 % en 1986 net contre un chiffre plus élevé en 1985 (5,5 %).

» Au sein des ressources externes, le recours au crédit a donc progressé tandis que le recours aux marchés financiers stagnait, voire régressait quelque peu ou notablement dans le cas des obligations.

» Les emprunts nets auprès des institutions financières sont passés de 52 milliards de francs à 126,5 milliards soit un bond de + 243,3 %. Ce mouvement a corrigé en partie les résultats de la tendance marquée à la désintermédiation observée en 1986. »

Le rapport indique encore que :

« L'endettement total des sociétés a atteint 1 902,6 milliards de francs à la fin de 1987, contre 1 776,1 milliards fin 1986 ;

» Les crédits à l'investissement – 44 % de l'encours total des crédits distribués aux sociétés à la fin 1987 – ont crû de + 8,5 % en 1987 après + 5,7 % en 1986 et + 12,8 % en 1985. Les crédits de trésorerie – 24 % du total – ont augmenté de 5 % en 1987 contre – 8,9 % en 1986 et + 12,1 % en 1985.

» Les crédits à l'habitat – 19,8 % du total – ont progressé de + 8,7 % en 1987 contre + 11,8 % en 1986 et – 10,4 % en 1985.

» Les crédits à l'exportation – 3,7 % du total – continuent à décroître : – 9,5 % en 1987, – 16 % en 1986 et – 20,3 % en 1985.

» Les emprunts directs à l'étranger (en flux nets) ont régressé en 1987, mais moins nettement qu'en 1986 (– 0,4 milliard contre – 11,1 milliards).

» L'encours de billets de trésorerie émis par les entreprises s'est élevé à 40,8 milliards fin 1987, soit une progression nette de 16,8 milliards contre + 20,7 milliards en 1986.

» Le recours au marché financier national, qui avait connu un vif essor en 1986, a souffert d'un léger tassement en 1987 à 202,7 milliards d'émissions nettes contre 207,8 milliards l'année précédente, en 1986, le reflux des obligations (0,6 milliard de francs nets contre 21,8 milliards en 1986) n'ayant pas été totalement compensé par la croissance des émissions nettes d'actions et autres participations (202,1 milliards contre 186 milliards).

» En définitive, conclue le rapport, *les ressources externes supplémentaires obtenues par les entreprises en 1987 ont représenté, pour une large part, une « réintermédiation » bénéficiant aux établissements de crédit.*

(1) Flux des emprunts auprès des institutions financières, billets de trésorerie, emprunts directs à l'étranger + émissions de titres.

Un rapport de l'OCDE sur les nouveaux pays industriels

Bonnes occasions et risques raisonnables

« Défis et opportunités ». A lui seul, le titre du rapport de l'OCDE consacré aux nouveaux pays industriels (NPI) résume la préoccupation croissante des nations développées face à l'émergence de nouveaux concurrents.

Fondée sur l'expérience de six pays — les « quatre dragons » asiatiques (1), le Mexique et le Brésil — l'étude confirme une très rapide montée en puissance. Entre 1964 et 1983, leur part du produit national brut mondial a pratiquement doublé, pour représenter 6,2 %. Plus spectaculaire, leur poids dans les exportations mondiales de produits manufacturés est passé, dans le même temps, de 1,9 % à 8,7 %. On peut certes souligner les disparités existant entre ces six représentants des NPI. Des villes-nation comme Singapour ou Hong-Kong ont peu de chose à voir avec le Brésil, encore exportateur de matières premières, ou le Mexique, toujours largement dépendant de ses ressources pétrolières. Tous ont pourtant en commun une *« capacité à engendrer et canaliser les énergies locales pour construire rapidement une force industrielle »*. Tous disposent d'une main-d'œuvre qualifiée.

Faut-il le craindre ou s'en féliciter ? Avant même d'aborder les réponses que les pays de l'OCDE peuvent apporter à ce phénomène sensible depuis la moitié des années 70 mais qui s'est accéléré au début des années 80, les auteurs du rapport rappellent un fait quelque peu occulté ces derniers mois : favorisé par la promotion délibérée des exportations, le décollage des nouveaux pays industriels doit beaucoup aux multinationales et filiales d'entreprises américaines puis européennes ou japonaises qui ont voulu tirer parti d'une main-d'œuvre bon marché et qualifiée. Il aura fallu que les produits de ces pays prennent une part notable dans les importations des Etats-Unis (20,8 % en 1985 contre 4,9 % seulement en 1964) ou au Japon (18,1 % contre 1,6 %) pour que se produisent des réflexes défensifs.

La tentation protectionniste n'a pas manqué de s'aggraver avec la capacité des nouveaux pays industriels à franchir les cercles successifs de l'innovation industrielle, passant du textile et de la chaussure à l'électronique avec une rapidité et un savoir-faire étonnants. Plus net pour les « quatre dragons », ce phénomène se confirme également dans le cas du Brésil, devenu exportateur d'armes, et, plus lentement, dans un Mexique en cours de diversification économique. L'exemple des petits appareils de télécommunication (combinés, répondeurs, etc.) est significatif : en dix ans, les NPI se sont arrogé 30,7 % des parts du marché américain, 38,6 % de celles du Japon.

Réponse graduée

Un dynamisme que les pays industriels n'ont pas réussi à suivre, en termes d'échanges tout au moins. Les exportations de l'OCDE vers les nouveaux venus de l'industrialisation ont progressé, en moyenne, de près de 15 % par an entre 1964 et 1985 pour les seuls biens manufacturés. Cet effort, dû pour les trois quarts aux Etats-Unis et au Japon, n'a pas empêché la zone OCDE d'accumuler les déficits depuis le début de l'année 1980 et de perdre des parts du marché mondial des produits industriels. Comme le notent les auteurs du rapport, la montée des NPI reflète leurs succès autant que les difficultés éprouvées par les nations de vieille industrialisation pour ajuster leurs économies.

Répondre à ce *défi* par un repli sur soi et de nouvelles pressions protectionnistes serait dangereux et à courte vue, estiment les auteurs de l'étude. Il existe de nombreuses opportunités à saisir dans les NPI, qui, même dans le cas de pays surendettés comme le Mexique ou le Brésil, constituent de *« bons risques »*, bénéficiant encore de salaires relativement bas pour la qualité de la main-d'œuvre et disposant de solides infrastructures. La *« réponse graduée »* semble plus justifiée. Elle permettrait de réduire progressivement et en tenant compte des réalités et des impératifs de chacun les avantages accordés aux NPI (qui bénéficient du traitement des pays en développement) pour les associer petit à petit aux obligations du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), autrement dit aux droits et devoirs réciproques qu'implique, dans l'idéal, le libre-échange mondial. L'apparition d'une *« nouvelle vague »* de futurs NPI, comme la Malaisie, les Philippines, un jour la Thaïlande, ne fait que renforcer ce type d'arguments.

La tâche s'annonce pourtant très délicate. Les périodes de transition donnent toujours lieu à des marchandages d'autant plus rudes que des puissance de premier rang sont impliquées...

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(1) Taïwan, Corée du Sud, Hongkong, Singapour.

La participation de la France au programme européen de jachère

Un gel des terres très frileux

(Suite de la première page.)

La Communauté à Douze reste aujourd'hui le premier importateur au monde de produits agroalimentaires, pour une valeur supérieure à 60,6 milliards d'ECU par an, pendant que ses exportations vers les pays tiers lui rapportent environ 35 milliards d'ECU (3). Les fameux « PSC », ou produits de substitution aux céréales, rentrent sans taxe dans la CEE pour venir engraisser porcs et bovins. En 1987, 18 millions de tonnes de ces produits pour l'alimentation animale ont été déchargées dans les ports européens. Un volume qui, s'il avait été produit sur le Vieux Continent, aurait couvert... 18 millions d'hectares, soit trois fois la surface de blé plantée en France, ou encore l'équivalent des stocks de blé existant dans la communauté, ou, surtout, la totalité des terres arables de l'Hexagone (17,9 millions d'hectares). En acceptant dès 1957 de laisser entrer sans prélèvement les PSC et les oléagineux américains sur son territoire, l'Europe a baissé d'emblée sa garde à l'ouest. Le soja et le « corn gluten feed » (résidu de maïs) ont bouché l'ouverture. Et Bruxelles ne se résoud pas à instaurer une taxe sur les matières grasses qui déplairait tant à Washington. Parce que le soja est moins cher outre-Atlantique, on préfère limiter la production de la CEE, qui assure pourtant moins du quart de ses besoins en protéines. L'Europe importe tous les ans près de 30 millions de tonnes de graines, huiles et tourteaux de soja.

Le vertige des agriculteurs

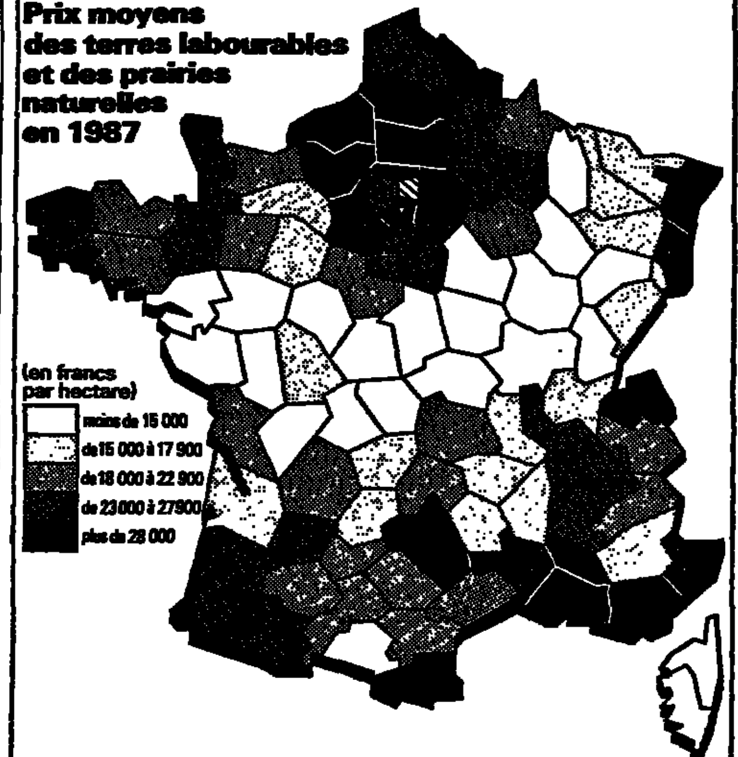
Le mouton ? Les Douze en manquent, et la France aussi. Le déficit atteint 230 000 tonnes dans la CEE, dont 85 000 tonnes dans l'Hexagone, soit un coût de 2 milliards de francs, alors que la consommation progresse de 2,5 % l'an demuis 1975. Le porc ? Encore un déficit français d'environ 300 000 tonnes, qui représente au moins 3 milliards de francs. Les moutons disparaissent des zones pastorales où ils servaient pourtant de pare-feu en broutant les broussailles (*« Les moutons plutôt que les canadairs »*, selon la formule du président de la FNSEA, M. Raymond Lacombo). Les cochons hollandais ou bretons nourris aux PSC éliminent les élevages du reste de la France, dont les coûts d'accès à l'aliment sont plus élevés. Malgré la réputation des maraîchers de Marmande, la France ne couvre pas ses besoins en tomates : son déficit « légumes » est de l'ordre de 2 milliards de francs, dont 1.5 milliard de francs pour les seules cucurbitacées... Trop de lait ? Certes, mais les stocks se sont nettement résorbés. Et l'abattage accéléré du cheptel laitier laisse entrevoir pour la fin de la décennie pénurie de viande rouge dans la CEE. Chez les bovins élevés pour leur viande, les races rustiques, comme la salers ou l'aubrac, disparaissent peu à peu, au profit de charolaises et des limousines. Gare aux intempéries ou aux épidémies qui pourraient faire regretter cet appauvrissement génétique. La progression constante des rendements des vaches laitières risque enfin, à terme, de réduire sensiblement la taille des troupeaux et la surface qu'ils occupent. Une autre jachère en perspective.

Face à cette menace d'une France du vide, les agriculteurs ont le vertige. Le sol se dérobe sous leurs pieds. Pour ces hommes et ces femmes qui ont leurs racines en terre, la non-culture est une hérésie, davantage sans doute que l'arrêt d'un haut fourneau aux yeux d'un sidérurgiste ou la fermeture d'un chantier naval chez un ouvrier de Saint-Nazaire. Car si on peut geler la terre, on ne peut la faire disparaître. Il faudra bien en faire *« quelque chose »*. Quand le « bon sens paysan » s'exprime, il oppose la faim du monde à la jachère. Il rappelle que les millions d'hectares mis en friche aux Etats-Unis auraient été bien utiles lorsque la sécheresse a éclaté en juin dans le Midwest, entraînant la flambée des prix du soja et du maïs. Un coup de soleil ou des trombes d'eau peuvent à tout moment bouleverser l'ordre établi ; l'accident tuer l'excédent. Si le bon sens paysan s'enflamme, la terre reprend ses prérogatives, sa mystique, sous toutes les latitudes.

Au Brésil, cinq millions de familles attendent de posséder un jour quelques arpents de ce demi-continent. Exangue, la Bolivie gage sa dette sur ses terres et son sous-sol auprès de ses créanciers. Sur les hauts plateaux du Tigré, dans l'Ethiopie de la misère et de la guerre, les paysans refusent de quitter leur terre, qui est celle de leurs ancêtres. Elle ne donne plus rien mais ils ne peuvent s'en détacher. En Galice, l'Espagne pauvre des éleveurs, *« on ne tue que pour la terre »*. C'est en tout cas ce qu'on entend à Saint-Jacques-de-Compostelle. En France, dans le Berry, une jeune beur de vingt-huit ans s'est installée sur 30 hectares pour élever et nourrir des poulets qu'elle prépare ensuite selon le rite musulman. Autant d'élans qui traduisent cette pulsion immémoriale de l'homme vers une attache au sol, un terroir, un territoire. Les responsables des politiques agricoles en Europe devront imaginer avec les paysans, mais pas seulement avec eux, les moyens d'une reconquête de l'espace rural, pour que la raison et la confiance l'emportent dans les campagnes sur les sentiments d'exclusion.

ERIC FOTTORINO.

(3) 1 ECU = 7 F.



Selon le service central des enquêtes et études statistiques (SCEES), le prix moyen des terres agricoles en France a baissé de 1,8 % en 1987, pour s'établir à 19 800 francs par hectare (21 700 francs pour les terres labourables ; 16 700 francs pour les prairies naturelles). Si on tient compte de l'indice des prix du produit intérieur brut marchand, qui mesure l'évolution du niveau général des prix (en hausse de 3,1 % en 1987), la baisse du prix des terres agricoles en valeur réelle atteint 4,8 %. Pour la neuvième année consécutive, on assiste ainsi à une dégradation de la valeur du sol arable. Depuis 1978, la baisse cumulée en francs constants est de 46 %. Le SCEES attribue la nouvelle dégradation de 1987 à quatre facteurs principaux : la baisse du prix des céréales et des oléagineux l'an passé, ainsi que les mesures visant à limiter les productions céréalières ; la poursuite de la politique des quotas laitiers ; l'abandon progressif de la terre par les non-exploitants en raison du faible rapport du placement foncier ; le vieillissement de la population agricole qui entraîne peu à peu la mise en vente de terres, dont certaines — les plus mauvaises — ne trouvent pas d'acquéreur. Les baisses de prix les plus sensibles sont enregistrées par le Limousin (– 4 %) — dont – 6 % dans la Creuse, — la Franche-Comté (– 5 %) — dont 6 % dans le Jura et la Haute-Saône, — les Pays de Loire (– 5 %) — dont – 8 % en Maine-et-Loire et la Basse-Normandie (– 6 %) — dont – 8 % dans la Manche.

Les sanctions commerciales américaines

Le Brésil doit négocier sans tarder

estime M. Roberto de Abreu Sodre

Le Brésil doit négocier sans tarder avec les Etats-Unis, a déclaré dimahche 24 juillet, le ministre brésilien des affaires étrangères, M. Roberto de Abreu Sodre, en reponse à la décision du président Reagan d'appliquer des sanctions commerciales à son pays pour la protection des brevets de sociétés pharmaceutiques américaines.

Dans des déclarations publiées dimanche par le journal *Folha de Sao-Paulo*, M. Abreu Sodre a estimé *« qu'il ne faut pas attendre la publication de la liste des produits surtaxés (...) pour commencer à engager les négociations »*. M. Sodre a également déclaré qu'un recours du Brésil auprès du GATT ne sera déposé qu'après la matérialisation des sanctions américaines. *« Des sanctions du Brésil contre les exportations américaines sont une thèse à l'étude »*, a ajouté le ministre.

M. Sodre considère que les sanctions américaines arrivent à un moment inopportun, alors que l'on discute au Congrès national, de la libération du commerce du Brésil avec les Etats-Unis et d'autres pays.

EN BREF

● **Harmonisation des TVA dans la CEE : le non britannique est définitif.** — Le ministre britannique de l'industrie et du commerce, lord Young, a réaffirmé son opposition au plan de la Commission européenne visant à harmoniser la fiscalité indirecte entre les Douze. Le rejet de Londres *« est définitif*, déclare lord Young dans une interview publiée par le *Times*, *nous n'allons pas harmoniser »*.

Selon le ministre, en cas de distorsions importantes de taux de TVA entre des pays après 1992, les lois du marché conduiront naturellement à une harmonisation des taux à la baisse. C'est cette question qui vient de provoquer le remplacement au sein de la Commission européenne de lord Cockfield, en désaccord avec Mme Margaret Thatcher, qui lui reprochait ses prises de position en faveur de cette harmonisation.

● **Télécommunications : la France contre une décision de Bruxelles.** — Mme Cresson, ministre des affaires européennes et M. Paul Quilès, ministre des PTT et de l'espace, vont déposer un recours contre la Commission européenne devant la Cour de justice de la CEE pour annuler une directive sur la libéralisation du marché des terminaux de télécommunications. La France ne s'oppose pas à la directive elle-même, qui supprime tout monopole public dans la vente des terminaux, mais à la procédure employée par Bruxelles. La Commission, utilisant l'article 90 du traité de Rome, avait, estime la France, outrepassé ses droits et pris une décision qui relève du conseil des ministres des Douze.

Fragile SNCF

La SNCF se redresse plus vite [illegible] prévu : elle n'a perdu que 1370 milliards de francs en 1985 (alors que ses dirigeants attendaient 4 600 milliards de francs) 3 859 milliards de francs en 1986 (contre 3,8 prévus) et 1931 milliard en 1987 (contre 2200 prévus).

La SNCF remplit son contrat de plan signé avec l'Etat qui prévoit l'équilibre des comptes en 1989. Ce bon résultat « est dû pour une grande part à une conjoncture financière favorable (baisse des taux d'intérêt et du dollar) jointe à une politique active de gestion de la dette en devises ». Les charges financières nettes sont tombées de 10,4 milliards de francs en 1984 [illegible] 8,6 milliards en 1986. Ces facteurs ne se reproduiront pas, alors que le chiffre d'affaires voyageurs, lui, plafonne et que celui des marchandises régresse [illegible]

La Cour des comptes estime donc que le redressement de la société nationale ne sera durable qu'à condition d'améliorer la rentabilité de l'exploitation et d'assainir la structure du financement de l'entreprise. Pour remplir la première condition, la SNCF devra « remettre en cause son outil de production » dans le domaine des marchandises et mieux gérer les services voyageurs d'intérêt régional. La Cour cite quelques lignes dispendieuses : Montmédy-Longuyon avec une moyenne de deux voya[illegible]



Économie

Le rapport 1988 de la Cour des comptes

L'Etat ne connaît pas le nombre exact des agents qu'il emploie

Les salaires des fonctionnaires ont représenté en 1986 – charges sociales comprises – 240 milliards de francs, soit presque 20 % des dépenses publiques totales. L'ampleur de ces sommes, écrit la Cour des comptes dans son rapport 1988, et l'importance des orientations récentes données à la politique de la fonction publique ont conduit la Cour à entreprendre une enquête d'ensemble sur la gestion des personnels civils de l'Etat (1 990 010 fonctionnaires titulaires et 287 564 agents non titulaires fin 1986).

Si quelques ministères (finances, PTT) disposent de systèmes d'information leur permettant de connaître avec précision et dans des délais réduits l'état exact de l'ensemble de leurs personnels, *« cette situation, qui devrait pourtant être la règle, est loin d'être générale »*, écrit la Cour qui cite notamment le cas des ministères de l'équipement *(« connaissance insuffisante des effectifs réels »)*, de l'agriculture, de la défense...

« Les déficiences des systèmes d'information et les habitudes de facilité prises en période de croissance régulière des effectifs font qu'aujourd'hui les administrations ne disposent que d'instruments de prévision souvent rudimentaires, ce constat valant tant pour la gestion des emplois que pour celle des crédits de rémunérations principales. »

Au sujet de la politique menée depuis 1984 pour réduire le nombre des fonctionnaires, la Cour écrit : *« Pendant de longues années, l'Etat a vu ses effectifs croître de façon continue. Ainsi, entre 1956 et 1980, le nombre des personnels civils employés a augmenté de près d'un million, soit un rythme moyen annuel de progression supérieur à 40 000 agents. Ce phénomène a particulièrement touché certains ministères. Ainsi l'éducation nationale qui employait 314 000 agents en 1956 en comptait 985 000 en 1980, tandis que, pour la même période, le ministère des PTT voyait ses effectifs passer de 240 000 à 450 000.*

» Cette création continue d'emplois supplémentaires, ralentie à la fin des années 70, a repris à un rythme rapide entre 1981 et 1983, cette période étant marquée au total par le création nette d'environ 81 500 emplois civils. L'amorce à partir de 1984 d'une politique globale de réduction des effectifs de l'Etat (1) marque donc une rupture importante. Elle s'est exprimée par un objectif de réduction annuelle des effectifs de 1 %, objectif porté à compter de 1986 à 1,5 % et s'est traduite depuis 1984 par la suppression nette opérée par les lois de finances successives (y compris celle de 1988) de près de 38 700 emplois civils. »

Le rapport poursuit : *« L'absence de choix réel qui caractérise trop souvent la mise en œuvre de l'objectif général de réduction des effectifs n'est pas satisfaisante. Elle empêche de faire porter en priorité les efforts sur ceux des services dont les missions sont appelées à décliner ou sur ceux où les gains de productivité permis notamment par les techniques nouvelles de gestion sont les plus élevés. En sens inverse, la prolongation de cette pratique pourrait à terme conduire dans certains cas à vider progressivement de leur substance certaines structures administratives, notamment de petite taille. »*

Le travail à temps partiel

La Cour aborde ensuite le travail à temps partiel qui s'est beaucoup développé dans la fonction publique mais dont le succès pose précisément quelques problèmes. *« Les pouvoirs publics ont entendu en 1982 favoriser le développement rapide du travail à temps partiel au sein de la fonction publique. A cet effet, l'ordonnance du 31 mars 1982 a apporté des modifications importantes au dispositif législatif préexistant. Elle a reconnu à chaque fonctionnaire le droit, sous réserve des nécessités du service, d'accomplir une activité à temps partiel qui ne peut être inférieur au mi-temps. Elle a assuré aux bénéficiaires des garanties complètes en matière notamment d'avancement, de congés et de possibilité de reprise ultérieure d'une activité à temps plein. Elle a enfin prévu que le temps de travail perdu du fait des autorisations ainsi données serait globalement compensé dans chaque département ministériel par le recrutement de fonctionnaires titulaires.*

» Ce cadre très souple a permis un essor important du travail à temps partiel. Le nombre de fonctionnaires titulaires des services civils de l'Etat exerçant leur activité sous cette forme a ainsi doublé en quatre ans passant de 72 865 au 31 décembre 1982 à 147 715 au 31 décembre 1986. Le travail à temps partiel étant dans 95 % des cas sollicité par des femmes, c'est plus de 13 % des fonctionnaires titulaires de sexe féminin qui bénéficient de ce régime.

» Une telle progression a été rendue possible par le fait que les administrations n'ont que très exceptionnellement opposé les nécessités du service aux demandes des agents. Il est révélateur de ce point de vue que la plupart des ministères n'aient établi aucune statistique des décisions de refus opposées.

» Si le principe même du travail à temps partiel n'est pas en cause, il n'en demeure pas moins que son développement rapide a eu des incidences sur le fonctionnement des services. Plus de trois cinquièmes (2) des agents à temps partiel ont en effet choisi d'exercer leur activité à 80 %, quotité de travail qui correspond dans les faits le plus souvent à une absence le mercredi. Ainsi, par exemple, à la Direction générale des impôts, 20 % environ des agents de la catégorie C ne travaillent pas le mercredi. Une telle concentration provoque inévitablement des difficultés d'organisation du service. Particulièrement sensibles dans les unités de travail de petite taille, elles peuvent imposer, lorsque s'y ajoutent d'autres facteurs d'absentéisme, la fermeture, certains jours, de services normalement ouverts au public.

» Le développement du travail à temps partiel entraîne également divers surcoûts. Ainsi, l'augmentation des effectifs au travail pour un nombre inchangé d'emplois budgétaires à plein temps alourdit les coûts en matière de recrutement, de formation initiale et d'installation matérielle. »

Pour conclure, le rapport note : *« Succédant à une période caractérisée par d'importantes créations d'emplois, la politique de réduction des effectifs civils de l'Etat amorcée en 1984 n'a fait sentir que très progressivement ses effets au point que, globalement, le nombre total d'agents employés par l'Etat au 1er janvier 1987 demeurait sensiblement supérieur à ce qu'il était six ans plus tôt.*

» Si l'impact réel de cette politique demeure réduit et ses conséquences sur le fonctionnement des services peu perceptibles, la rupture qu'elle marque autorise d'ores et déjà à en tirer plusieurs enseignements significatifs.

» Les modalités retenues pour sa mise en œuvre, inspirées du souci de limiter les difficultés initiales, devront être réexaminées si la politique engagée en 1984 se prolonge. Des choix plus explicites devront alors être faits, prenant notamment appui sur une réflexion à moyen terme concernant les missions et l'organisation des administrations concernées. De même, les conséquences d'une telle orientation sur la gestion d'ensemble des personnels devront faire l'objet d'un examen attentif en vue notamment d'assurer une plus grande fluidité dans le déroulement des carrières et l'affectation des personnels et de maintenir un niveau annuel minimum de recrutements.

» Indépendamment des décisions qui pourraient être prises à l'avenir quant à l'évolution globale des effectifs de l'Etat, il apparaît à la Cour que les méthodes actuelles de gestion des emplois et des crédits, héritées d'une période de facilité, souffrent d'insuffisances nombreuses et qu'un vigoureux effort de modernisation s'impose afin de parvenir à une gestion plus éclairée et plus rigoureuse. »

---

(1) Cette politique ne concernait pas les enseignants, la police, le ministère de la justice.

(2) Education nationale non comprise.

Fragile SNCF

La SNCF se redresse plus vite que prévu. Elle n'a perdu que 4,370 milliards de francs en 1985 (alors que ses dirigeants attendaient 4,600 milliards de francs), 3,859 milliards de francs en 1986 (contre 3,8 prévus) et 1,831 milliard en 1987 (contre 2,200 prévus).

La SNCF remplit son contrat de plan signé avec l'Etat qui prévoit l'équilibre des comptes en 1989. Ce bon résultat *« est dû pour une grande part à une conjoncture financière favorable (baisse des taux d'intérêt et du dollar), jointe à une politique active de gestion de la dette en devises »*. Les charges financières nettes sont tombées de 10,4 milliards de francs en 1984 à 8,8 milliards en 1986. Ces facteurs ne se reproduiront pas, alors que le chiffre d'affaires voyageurs, lui, plafonne et que celui des marchandises régresse inexorablement.

La Cour des comptes estime donc que le redressement de la société nationale ne sera durable qu'à condition d'améliorer la rentabilité de l'exploitation et d'assainir la structure du financement de l'entreprise. Pour remplir la première condition, la SNCF devra *« remettre en cause son outil de production »* dans le domaine des marchandises et mieux gérer les services voyageurs d'intérêt régional. La Cour cite quelques lignes dispendieuses : Montmédy-Longuyon avec une moyenne de deux voyageurs par train et Langres-Culmont-Chalindrey avec trois voyageurs par train. La Cour conseille l'emploi d'autorails légers ou le transfert du trafic sur des autocars. Enfin, une simplification de l'organisation de la SNCF pourrait réduire les dépenses.

Dans le domaine financier, la Cour évalue à 120 milliards de francs le niveau de la dette atteint en 1992, compte tenu de la construction des lignes TGV Atlantique et Nord. *« Dans la situation où se trouve la SNCF, toute entreprise s'attacherait à augmenter ses fonds propres »* : 18,8 milliards de francs en 1986, c'est peu de chose...

La Cour recommande donc à l'Etat d' *« évaluer les concours qu'il y a lieu d'apporter à la SNCF pour le maintien ou le développement de services d'intérêt général dans des conditions telles que l'entreprise soit incitée à rechercher les formes d'exploitation les plus efficaces et les moins coûteuses »*.

La SNCF répond que les accords passés avec les régions au sujet des services voyageurs ne sont pas des facteurs d'immobilisme. Le recours à l'autorail est projeté pour 1989 en Bretagne. De même, l'emploi de trains de marchandises de plus en plus lourds et suivis par informatique produira d'importants gains de productivité.

AL F.

Marchés financiers

Privatisation et vacances parlementaires

L'Etat néerlandais ne semble pas pressé de laisser les Dutch State Mines (DSM), ses anciens charbonnages entièrement reconvertis à la chimie, abandonner leurs habits publics. Prévue à l'automne, la privatisation par entrée de DSM à la Bourse d'Amsterdam n'aura pas lieu avant, au mieux, le début de l'année prochaine. M. Onno Rudding, ministre néerlandais de l'économie et des finances, a lui-même dit que l'opération serait retardée. La privatisation doit en effet être acceptée par les deux chambres. Or le Conseil d'Etat n'a renvoyé le texte au ministre que deux jours seulement avant les vacances parlementaires, trop tard donc pour faire voter la loi.

En attendant, M. Rudding a enfin apporté des précisions. Personne ne savait quelle participation l'Etat néerlandais voulait céder. *« Entre 30 % et 40 % »*, précise le communiqué émanant de ses services, qui ajoute : *« Des mesures seront prises pour favoriser la dispersion des titres et empêcher toute prise de contrôle indésirable. »*

Même partielle, cette privatisation sera la plus importante jamais réalisée sur le marché d'Amsterdam. La valeur boursière de l'entreprise est estimée par les milieux financiers entre 2 milliards et 3 milliards de florins (5,98 et 8,96 milliards de francs), soit 90 à 100 florins (270 à 300 F) par action. Quand cette première phase de privatisation sera achevée – une nouvelle cession de participation sera étudiée après, – DSM devra verser 350 millions de florins de dédommagement à l'Etat.

Car pour l'opération, il a été convenu de ne pas détacher de la maison-mère sa branche gaz naturel (DSM Aargas EV), qui alimente le groupe mais aussi tout le pays en énergie. Ce versement, assure-t-on, ne pèsera pas sur la capacité financière de l'entreprise.

En 1987, DSM a dégagé un bénéfice de 442 millions de florins (1,33 milliard de francs) dont 112 millions ont été versés à l'Etat, sur un chiffre d'affaires de 8,98 milliards de florins (26,9 milliards de francs). Les années de déficits du temps de la reconversion sont bien révolues. – A. D.

L'information des petits porteurs

La BNP se pourvoit en cassation

Condamnée en appel pour ne pas avoir informé l'un de ses clients de la mise en règlement judiciaire de Creusot-Loire (*le Monde* du 23 juillet), la BNP a décidé, vendredi 22 juillet, de se pourvoir en cassation contre le jugement de la cour d'appel de Paris.

Les banquiers craignent que la décision du tribunal ne fasse jurisprudence. Elle les obligerait ainsi à informer tous leurs clients de l'évolution financière des sociétés dont ils sont porteurs de titres.

Conflit entre Nouvelles Frontières et Minerve

La société Nouvelles Frontières que préside M. Jacques Maillot, vient d'engager un referé *« pour faire lever l'exécution d'une somme de 7 000 000 F accordée à Minerve et plus que compensée par les 3 700 000 F d'acomptes reçus par ce transporteur et les quelque 5 000 000 F dont le tribunal de commerce de Paris a reconnu le principe au profit de Nouvelles Frontières et qui seront liquidés en octobre »*.

Nouvelles Frontières ajoute qu'elle vient de saisir la cour d'appel de Paris de l'ensemble du contentieux qu'elle avait engagé contre Minerve, *« notamment pour faire annuler l'ensemble des contrats d'affrètements de la compagnie, point sur lequel de tribunal de commerce avait oublié de se prononcer »*. (*le Monde* daté 17-18 juillet).



VALEURS DE FRANCE



Le 15 juillet 1988, la valeur liquidative de la SICAF « VALEURS DE FRANCE », société d'investissement à capital fixe gérée par la BRED, était de 338,51 F (341,28 F le 30 juin 1988).

A la même date, l'action de « VALEURS DE FRANCE » cotait 336 F (337 F le 30 juin 1988).



LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices génér. de base 100 : 28 décembre 1987	15 juillet	23 juillet
Valeurs franç. à rev. variable	122,5	120,9
Valeurs industrielles	128,7	127,8
Valeurs étrangères	117,8	117,8
Pétroles-Energie	123,8	123,9
Chimie	126,4	123,7
Métallurgie, mécanique	137,7	136,3
Electricité, électronique	138,6	136,1
Bâtiment et matériaux	118,4	116,7
Ind. de consommat. non alim.	123,3	119,8
Agro-alimentaire	136,7	135,8
Distribution	112,7	109,9
Transports, loisirs, services	137,9	137,1
Assurances	130,7	126,5
Crédit banque	112,4	111,2
Sicomi	91,6	90,1
Immobilier et foncier	86	84
Investissement et portefeuille	123,9	120,6
Base 100 : 28 décembre 1984		
Valeurs franç. à revenu fixe	104,6	104
Emprunts d'Etat	105,6	105,3
Emprunts garantis et assimilés	104	103 3
Sociétés	104,9	104,6
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	3001,2	2982
Valeurs étrangères	3923,9	3917,2
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	433,1	427,5
Valeurs étrangères	530,8	529,9
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. franç. à rev. fixe	120,8	120,1
Emprunt d'Etat	119,3	118,9
Emprunts garantis et assimilés	120,6	119,8
Sociétés	122,2	121,8
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE – Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	354,1	349,9
Produits de base	234,9	231,5
Construction	388 6	386,7
Biens d'équipement	266,8	259,5
Biens de consom. durables	484,7	475,7
Biens de consom. non durables	482	484
Biens de consom. alimentaires	491,6	492,3
Services	320,3	316,9
Sociétés financières	432,5	423,7
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	337,6	334,2
Valeurs industrielles	349	345,6
BOURSES RÉGIONALES – Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	270,9	263,9

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

	13 juillet 1988
Total actif	744 006
dont	
Or	213 194
Disponibilités à vue à l'étranger	107 055
ECU	57 008
Avances au Fonds de stabilisation des changes	18 691
Or et autres actifs de réserve à recevoir du Fonds européen de coopération monétaire	74 054
Concours au Trésor public	49 640
Titres d'Etat (bons et obligations)	52 153
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	350
Effets privés	126 738
Effets en cours de recouvrement	24 842
Total passif	744 006
dont	
Billets en circulation	236 874
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	73 258
Compte courant du Trésor public	35 898
Reprises de liquidités	25 067
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes – Contrepartie des allocations de droits de tirages spéciaux	8 692
ECU à livrer au Fonds européen de coopération monétaire	73 904
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	246 665

TAUX DES OPÉRATIONS

- Taux de la dernière opération sur appel d'offres .... 7 %
- Taux des pensions à sept jours . 7,50 %
- Taux d'escompte .... 9,50 %
- Taux des avances sur titres .... 10,50 %

Les Japonais, champions du monde de la fortune

Les milliardaires américains sont plus nombreux mais les milliardaires japonais sont plus riches. C'est ce qui ressort de l'étude sur le monde de la fortune menée par le magazine américain *Forbes*. L'homme le plus riche du monde est pour la deuxième année consécutive Yoshiaku Tsutsumi, patron du groupe de chemins de fer Seibu. Sa fortune s'élève à 18,9 milliards de dollars. Sur les dix premiers du classement mondial de l'opulence, cinq sont japonais et un seul est américain. Le Canada n'est pas si mal placé avec deux milliardaires parmi les dix premiers. Le « Poulidor » des milliardaires est Taikichiro Mori, ancien professeur d'économie, qui possède 18 milliards de dollars, dont une bonne partie lui a servi à acheter soixante-huit immeubles de bureaux à Tokyo, la ville la plus chère du monde.

Forbes indique qu'à sa connaissance cent quatre-vingt-douze personnes ou familles, dont quarante-quatre Européens (le plus riche est l'Espagnol Ramon Areces, douzième mondial avec 5 milliards), disposent d'avoirs supérieurs à 1 milliard de dollars. Singulièrement, *Forbes* ne parle pas du sultan de Brunei, pourtant considéré comme l'homme le plus riche du monde, avec une fortune estimé, à 24 milliards de dollars. Mais peut-être est-ce parce qu'il n'existe aucun moyen de vérification fiable.

TOKYO, 22 juillet ⬇

La baisse reprend

La légère reprise enregistrée samedi aura été de courte durée.

La baisse a repris au Kabuto-cho dès le début de la semaine. L'ouverture matinale ne laissait guère de doute sur l'orientation du marché. Après trois quarts d'heure d'échanges, l'indice Nikkeï reculait déjà de 5,41 points. L'écart allait continuer à se creuser et, à la clôture, le baromètre de la Bourse nippone s'établissait à 27 183,53, soit à 117,81 en dessous de son niveau précédent (– 0,43 %).

Cet alourdissement a surtout été dû aux hésitations des investisseurs à prendre des initiatives, comme en témoigne le très bas niveau de l'activité, avec seulement 630 millions de titres échangés contre 1,7 milliard vendredi.

La communauté boursière attend avec une certaine impatience la publication mercredi prochain du PNB pour le deuxième trimestre.

FAITS ET RÉSULTATS

● **Carnaud détient 60 % d'AMS Packaging.** – A la suite d'une opération boursière achevée le 20 juillet dernier, le groupe détient désormais 60 % du capital d'AMS Packaging. Les dirigeants et actionnaires d'origine d'AMS Packaging conservent 25 % du capital. Les 15 % restants sont dispersés dans le public. Fin juin, Carnaud avait annoncé son intention d'acquérir la majorité du capital d'AMS Packaging (conditionnement de luxe pour la parfumerie), pour constituer avec sa propre branche santé-beauté un groupe représentant un chiffre d'affaires proche du milliard de francs, le premier mondial sur les marchés de l'emballage plastique pour la pharmacie et la cosmétologie. AMS Packaging (300 millions de francs de chiffre d'affaires prévus cette année) continuera d'être cotée au second marché de Paris.

● **Enterprise Oil accroît ses intérêts en mer du Nord.** – La compagnie pétrolière britannique a racheté pour 160 millions de livres (1,7 milliard de francs) d'intérêts pétroliers en secteur britannique de la mer du Nord à la société américaine Texas Eastern. Elle va ainsi doubler sa participation dans trois blocs contenant du pétrole et du gaz en secteur britannique. Ces blocs incluent les gisements pétroliers de Beryl et de Ness. Beryl dispose aussi de réserves de gaz qui n'ont pas encore été exploitées. La participation actuelle (10 %) d'Enterprise dans ces blocs représente environ 16 % de sa production totale. Un porte-parole d'Enterprise Oil a, en outre, indiqué que la compagnie pourrait augmenter ses revenus avec un gazoduc installé sur place. Ces acquisitions vont être financées par émission à 440 pence pièce de 36 millions de titres. ICI, le numéro un britannique de la chimie, qui est actionnaire à 25 % de la compagnie pétrolière, a décidé de maintenir sa participation en souscrivant à cette émission à hauteur de près de 40 millions de livres.

● **Matra : succès pour l'augmentation de capital.** – L'augmentation de capital de Matra, ouverte aux souscripteurs prioritaires le 11 juillet puis au public le 21 juillet, a été entièrement sursouscrite dès le 21 juillet, indique le groupe français. Matra estime dans son communiqué que « ce nouveau succès auprès des épargnants permettra de poursuivre et d'amplifier le développement mondial de ses activités de haute technologie ». L'augmentation de capital de Matra prévoyait l'attribution d'une action nouvelle pour six actions anciennes au prix de 180 F. Elle représentait un total de 3,3 millions d'actions nouvelles, chacune assortie d'un bon de souscription d'action. Deux bons de souscription permettront de souscrire une action Matra à 200 F pendant trois ans. L'opération a procuré au groupe 600 millions de francs qui vont venir renforcer ses fonds propres. Avec l'exercice des bons de souscription, Matra compte arriver à 923 millions de francs. Une augmentation de capital devait initialement accompagner la privatisation de Matra, mais avait été annulée en raison de la crise boursière.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	261	261	IM2	162	163 50
Arnault & Associés	521	526	Int. Metal Service	305	305
Asystel	234	240	La Commande Electro.	414	415
B.A.C.	444	440	Le gd livre du mois	262	....
B. Demachy & Assoc.	370	370	Loca Investissement	242	243 20
B.I.C.M.	548	548	Locamic	....	173
B.I.P.	....	495	Marin Immobilier	....	....
Boiron	378	380	Metallurg. Minière	134	133
Bolloré Technologies	879	880	Métrologie Internat.	415	420
Buitoni	1050	1050	Mécronavice	113	116
Câbles de Lyon	1375	1375	M.M.B.M.	549	539
Calberson	741	740	Molex	231	228
Canal Plus	586	578	Navale-Delmas	641	615
Cardif	896	890	Olivetti-Logabax	....	195
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	277	Ore. Gest.Fin.	304	305
C.A.T.C.	129	134	Presbourg (C. in. & Fin.)	99 50	97 80
C.D.M.E.	905	920	Présence Assurance	491	491
C. Equip. Elect.	296	298	Publicat. Filipacchi	....	439 90
C.E.G.I.D.	690	710	Rezel	877	880
C.E.G.E.P.	....	162 50	St-Gobain Emballage	....	1280
C.E.P.-Communication	1405	1405	St-Honoré Matignon	190	183 50
C.G.I. Informatique	735	730	S.C.G.P.M.	....	322
Ciments d'Origny	500	490	Segin	380	355
C.N.I.M.	....	....	Seme-Metex	500	500
Concept	270	277	S.E.P.	1450	1489
Conforama	742	786	S.E.P.R.	....	1359
Creeks	425 40	430	S.M.T.Goupil	280	275
Dalsa	191 40	197 10	Sodinforg	832	830
Dauphin	4630	4615	Supra	295	308 80
Devanlay	1000	1000	TF 1	240	247
Deville	625	606	Unilog	135	138
Duménil-Leblé	1130	1138	Union Financ. de Fr.	399	400
Editions Belfond	132	128 70	Valeurs de France	335 50	335 60
Elysées Investiss.	22 60	22 95			
Finacor	490	490			
Guintoli	497	500			
Guy Degrenne	855	860			
I.C.C.	211 80	210			
IDIA	216	216			
I.G.F.	139 80	139 90			

Marché des options négociables le 22 juillet 1988

Nombre de contrats : 5 637.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Septembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Septembre dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier
Accor	440	27	–	–	–
CGE	280	40	–	5,45	10
Elf-Aquitaine	320	19	28,50	–	–
Lafarge-Coppée	1 300	85	–	40	70
Michelin	180	28	–	6,50	11
Midi	1 500	47	89	–	–
Paribas	360	44	–	5,50	11
Peugeot	1 200	91	141	64	–
Saint-Gobain	480	39,80	–	12	–
Société générale	360	13,50	–	–	–
Thomson-CSF	200	11,50	21	20	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 22 juillet 1988

Nombre de contrats : 38 919

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 88	ÉCHÉANCES Déc. 88	ÉCHÉANCES Mars 89
Dernier	103,05	101,80	100,75
Précédent	103	101,75	100,70

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 88	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Sept. 88	OPTIONS DE VENTE Déc. 88
102	1,41	1,27	0,30	1,62

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,20 F ⬆

Le dollar s'est assez vivement redressé lundi 25 juillet sur toutes les places financières internationales. Il s'est notamment échangé à 6,20 F (contre 6,1550 F) après avoir ouvert à 6,21 F. Les cambistes attribuent ce sursaut à des rachats de couverture. Ils signalaient dans la matinée une vigoureuse intervention de la Bundesbank sur un démarrage du dollar à 1,84 DM.

FRANCFORT	22 juillet	25 juillet
Dollar (en DM)	1,8245	1,8360
TOKYO	**22 juillet**	**25 juillet**
Dollar (en yens)	132,08	131,80

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (25 juillet) .... 6 15/16-7 %
New-York (22 juillet) .. 7 5/8-7 7/8 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-87)*

	21 juillet	22 juillet
Valeurs françaises	121,9	122,2
Valeurs étrangères	118,8	117,4
(SbF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	349,5	349,9
(SbF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 299,88	1 299,39

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	21 juillet	22 juillet
Industrielles	2 129,44	2 060,99

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	21 juillet	22 juillet
Industrielles	1 469,9	1 479,4
Mines d'or	216,2	214,7
Fonds d'Etat	87,95	87,88

TOKYO

	23 juillet	25 juillet
Nikkei Dow Jones	27 301,34	.
Indice général	2 152,63	

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,1970	6,2000	– 58	– 48	– 105	– 80	– 320	– 230
$ can.	5,1372	5,1439	– 103	– 74	– 197	– 160	– 623	– 506
Yen (100)	4,7025	4,7084	+ 95	+ 118	+ 196	+ 227	+ 607	+ 700
DM	3,3703	3,3732	+ 66	+ 83	+ 127	+ 150	+ 373	+ 442
Florin	2,9872	2,9901	+ 51	+ 63	+ 104	+ 122	+ 307	+ 363
FB (100)	16,1003	16,1290	+ 4	+ 94	+ 28	+ 166	+ 100	+ 549
FS	4,0575	4,0621	+ 127	+ 147	+ 239	+ 266	+ 676	+ 760
L (1 000)	4,5566	4,5622	– 166	– 132	– 323	– 282	– 925	– 820
£	10,7704	10,7818	– 330	– 292	– 622	– 554	–1 654	–1 450

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 3/4	8	7 15/16	8 1/16	8 1/16	8 3/16	8 7/16	8 9/16
DM	4 1/4	4 1/2	4 9/16	4 11/16	4 11/16	4 13/16	5 1/16	5 3/16
Florin	4 3/4	5	4 13/16	4 15/16	4 7/8	5	5 3/16	5 5/16
F.B. (100)	6 1/2	6 3/4	6 13/16	7 3/16	6 7/8	7 1/4	7 1/8	7 1/2
F.S.	2 7/8	3 1/8	3 3/8	3 1/2	3 1/2	3 5/8	4	4 1/8
L (1 000)	9 7/8	10 3/8	10 1/2	11	10 7/8	11 3/8	11 3/8	11 3/4
£	9 3/4	10	10 3/8	10 1/2	10 1/2	10 5/8	10 5/8	10 3/4
F. franç.	6 5/8	7 1/8	7 1/16	7 3/16	7 1/4	7 3/8	7 13/16	7 15/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 22 JUILLET

Cours relevés à 17 h 33

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
3821	C.N.E. 3% ★	3820	3815	3820	....
1102	B.N.P. T.P.	1102	1090	1090	- 1 09
1084	C.C.F. T.P.	1084	1080	1080	- 0 38
1060	Créd. Lyon. T.P.	1060	1060	1060	....
1359	Renault T.P.	1359	1350	1350	- 0 66
1735	Rhône-Poul. T.P.	1735	1718	1718	- 0 98
1216	St-Gobain T.P.	1216	1216	1225	+ 0 74
1282	Thomson T.P.	1282	1299	1295	+ 1 01
450	Accor	449	446	443	- 1 34
535	Air Liquide	528	521	528	....
2030	Alcatel ★	2014	2036	2011	- 0 15
1420	Alc. Superm.	1420	1400	1400	- 1 41
300	A.L.S.P.I.	299	295	294	- 1 67
310	Alsthom ★	305	309 50	306	+ 0 33
2280	Arjom. Prioux ★	2280	2280	2280	....
515	Aussedat-Rey ★	511	504	506	- 0 98
860	Aux. Entrepr. ★	860	847	885	+ 2 91
730	Av. Dassault ★	718	728	744	+ 3 62
305	BAFIP ★	301	310	317	+ 5 32
295	Bail-Equipem. ★	290	293	290	....
805	Bail investiss.	791	780	814	+ 2 91
275	B.N.P. C.I. ★	282	275	272	- 3 55
470	Cie Bancaire ★	467	459	458	- 1 93
370	Bazar H.-V.	380	373	395	+ 3 95
420	Béghin-Say ★	425	431	434	+ 2 12
920	Berger (Ma)	918	950	950	+ 3 49
660	Bic ★	653	651	660	+ 1 07
1370	B.I.S.	1380	1380	1400	+ 1 45
2330	Bongrain S.A. ★	2375	2370	2375	....
900	Bouygues ★	889	444	442	- 0 56
69	B.P. France ★	69 50	69 95	73	+ 5 04
4680	B.S.N. ★	4799	4800	4950	+ 3 15
2100	Cap Gem. S. ★	2200	2100	2111	- 4 05
405	Carnaud ★	418	425 90	416	- 0 48
2290	Carrefour ★	2340	2340	2350	+ 0 43
150	Casino	153 50	151 90	161 90	+ 5 47
115	Casino A.D.P.	115	115	118 90	+ 3 39
960	C.C.M.C.	960	980	980	+ 2 08
720	Cetelem	729	710	729	....
400	Cerus ★	399	405	400 50	+ 0 38
1380	C.F.A.O. ★	1395	1372	1375	- 1 43
305	C.G.E.	308 50	310	310	+ 0 49
1120	C.G.I.P. ★	1129	1135	1140	+ 0 97
1080	Chargeurs S.A. ★	1049	1065	1065	+ 1 53
985	Ciments franç. ★	993	989	981	- 1 21
465	Club Méditerr. ★	470	475	470	....
154	Codetel ★	154	154	153	- 0 65
295	Colimeg	294	292	285 10	- 3 03
580	Coles ★	554	560	564	+ 1 81
275	Compt. Entrepr.	276 30	280 90	287	+ 3 87
665	Compt. Mod. ★	665	646	670	+ 0 75
835	Créd. Foncier ★	850	860	855	+ 0 59
390	Crédit F. Imm. ★	390	391	384 50	- 1 41
117	C.C.F.	120	118	121 80	+ 1 50
480	Cr. Lyon. (CI) ★	494	500	480	- 2 83
865	Crédit Nat. ★	878	867	856	- 2 51
500	CSEE (exSign.) ★	482	495	487	+ 1 04

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
315	Crouzet ★	323	318 50	325	+ 0 62
2160	Damart S.A. ★	2150	2123	2150	....
....	Darty	....	....	....	....
280	Darty (DP)	284	284	290 90	+ 2 43
1400	De Dietrich	1390	1475	1405	+ 1 08
184	Dév. R.d.C. (Li)	184	184	184	....
465	D.M.C.	480	450 30	462 50	+ 0 54
345	Drouot Assur. ★	350	348 90	345	- 1 43
1730	Docks France ★	1760	1722	1760	....
670	Dumez ★	670	656	658	- 1 79
1220	Eaux (Gén.)	1250	1236	1250	....
1370	Ecco ★	1387	1350	1370	- 1 23
735	Electrofinanc. ★	741	750	760	+ 2 56
445	El. S. Dassault	450	445	448 50	- 0 11
320	Elf-Aquitaine	324	322	322 50	- 0 46
280	— (certific.) ★	250 10	248 80	257	+ 2 76
640	Epeda-B-Faure ★	634	647	638	+ 0 63
2550	Essilor	2540	2570	2560	+ 0 79
1640	Essilor Int. (DP)	1675	1719	1701	+ 1 55
310	Esso S.A.F. ★	315	330	315	....
1500	Eurafrance	1510	1550	1599	+ 5 89
1080	Eurocom ★	1090	1080	1060	- 2 75
2200	Euromarché	2181	2170	2170	- 0 50
535	Europe n° 1 ★	540	542	544	+ 0 74
38	Eurotunnel ★	38 10	38 80	38 15	+ 0 13
985	Exor ★	1000	986	960	- 4
815	Facom	820	825	834	+ 1 71
940	Fichet-bauche	930	930	930	....
188	Finextel ★	189 90	188	188	- 1
127	Fives-Lille ★	126	128 90	127 50	+ 1 19
1240	Fromageries Bel	1240	1239	1239	- 0 08
830	Gal. Lafayette ★	869	890	925	+ 6 44
290	Gascogne	292	294	294	+ 0 68
1510	Gaz et Eaux	1485	1512	1499	+ 0 94
500	Géophysique ★	490	500	500	+ 2 04
520	Gerland	519	520	520	+ 0 19
595	GTM-Entrepose	589	595	594	+ 0 85
620	Guyenne-Gas. ★	630	628	636	+ 0 95
2480	Hachette ★	2500	251	251	+ 0 40
680	Havas ★	690	685	681	- 1 30
465	Hénin (La)	468	480	479	+ 2 35
1040	Hutchinson ★	1043	1085	1050	+ 0 67
215	Imétal ★	209	210	214	+ 2 39
300	Imp. Plaine-M.	295	302	319	+ 8 14
510	Ingénico ★	510	519	519	+ 1 76
3620	Inst. Mérieux	3651	3520	3581	- 1 92
505	Interbail ★	505	510	505	....
1060	Intertechnique	1060	1100	1070	+ 0 94
900	J. Lefebvre	890	860	905	+ 1 69
755	Labinal ★	804	801	835	+ 3 86
1440	Lab. Bellon	1431	1500	1480	+ 3 42
1340	Lafarge-Coppée	1348	1320	1319	- 2 15
1210	Lebon ★	1190	1190	1190	....
2700	Legrand ★	2654	2680	2680	+ 0 23

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
2230	Legrand (DP) ★	2180	2150	2245	+ 2 98
800	Leroy-Somer ★	798	790	789	- 1 13
1870	Lesieur	1870	1890	1900	+ 1 60
655	Locabail Immob.	650	660	630	- 3 08
405	Locafrance ★	410	415	397	- 3 17
810	Locindus	800	809	795	- 0 63
280	Luchaire	277 50	285	275 10	- 0 86
2750	L.V.M.H. ★	2788	2791	2900	+ 3 98
1400	Lyonn. Eaux ★	1398	1392	1455	+ 4 08
69	Mais. Phénix	69 10	72	73	+ 5 64
215	Majorette (Ly)	215	225	222	+ 3 26
360	Mar. Wendel ★	363	361	370	+ 1 93
187	Matra ★	188 70	190	194 60	+ 3 07
2400	Merlin-Gerin ★	2400	2401	2492	+ 3 83
210	Michelin	205	199 90	199 90	- 2 49
1370	Midi (Cie)	1330	1305	1320	- 0 75
183	Midland Bk SA ★	179	178	178	- 0 56
505	Min. Salsig. (Mn)	506	503	503	- 0 59
64	M.M. Penarroya	63	63	64	+ 1 59
108	Moulinex	109 30	110	111 20	+ 1 74
1070	Navig. Mixte ★	1042	1050	1045	+ 0 29
100	Nord-Est ★	103	105	106	+ 2 91
375	Nordon (Ny)	375	385	385	+ 2 67
390	Nouvelles Gal.	364	381	376	+ 3 30
695	Occid. (Gén.) ★	698	698	696	- 0 29
1140	Omn.F.Paris	1117	1115	1087	- 2 69
335	Olida-Caby ★	332	327	319	- 3 92
3290	Oréal (L')	3350	3350	3280	- 2 09
395	Paribas	395 10	393	395	- 0 03
360	Paris-Réesc. ★	369	370	371	+ 0 54
1100	Pechelbronn ★	1110	1131	1131	+ 1 89
350	Penhoet	333	350	345	+ 3 60
1040	Pernod-Ricard ★	1054	1062	1052	- 0 19
1240	Peugeot S.A.	1228	1210	1211	- 1 38
500	Poliet ★	504	505	513	+ 1 78
2830	Presses Cité ★	2830	2840	2830	....
1020	Prétabail Sic.	1010	1030	1035	+ 2 48
615	Primagaz	620	615	610	- 1 61
460	Printemps ★	465	465	473	+ 1 72
1840	Promodès	1875	1792	1850	- 1 33
740	Radiotechn. ★	765	750	770	+ 0 65
68	Raff. D. Total ★	68	71 90	67 90	- 0 29
2480	Redoute (La) ★	2520	2520	2520	....
350	Robur financière	350	340	342	- 2 29
1130	Roussel-Uclaf ★	1175	1180	1172	- 0 26
790	R.-Uclaf-CNI ★	789	780	775	- 1 77
3550	R. Impériale (Ly)	3585	3640	3640	+ 1 53
168	Sade	168 10	169	169	+ 0 54
1490	Sagem ★	1500	1497	1485	- 1
510	Saint-Gobain	505	505	500	- 0 99
1040	St-Louis ★	1048	1047	1040	- 0 76
1460	Salomon	1465	1490	1490	+ 1 71
870	Salvepar	870	867	867	- 0 45
700	Sanofi ★	707	726	725	+ 2 55

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
690	S.A.T. ★	693	678	700	+ 1 01
230	Saul.-Chât. (S) ★	229	238	244	+ 6 55
1200	Saupiquet (Na)	1205	1210	1210	+ 0 41
400	Schneider ★	393	400	400	+ 1 78
51	S.C.O.A.	50	52 80	51 80	+ 3 60
540	S.C.R.E.G. ★	527	529	535	+ 1 52
790	Seb ★	786	789	781	- 0 64
400	Sefimeg ★	402	402	400	- 0 50
1610	S.F.I.M.	1615	1575	1576	- 2 48
39	S.G.E.	37 20	37 65	38 30	+ 2 96
725	Silic	725	725	720	- 0 69
480	Simco-U.P.H. ★	483	471	485	+ 0 41
890	Skis Rossignol	890	910	910	+ 2 25
815	Sligos ★	821	816	816	- 0 61
345	Société Générale	345	342	339	- 1 74
158	Sodexco	158	155 60	155 50	- 1 58
160	Sodero (Na)	160	161	161	+ 0 63
2700	Sodexho ★	2710	2710	2730	+ 0 74
89	Sogeral (Ny)	88 90	89	89	+ 0 10
270	Sogenap	278	278	276	- 0 72
2010	Sommer-Allib. ★	1985	1940	1950	- 1 76
870	Source Perrier ★	889	888	880	- 1
695	Sovac ★	695	710	715	+ 2 88
400	Spie-Batignol. ★	409	408	402	- 1 71
485	Strafor ★	480	500	490	+ 2 08
250	Suez	254 60	253	253	- 0 59
400	Synthélabo ★	402	400	405	+ 0 75
810	Talcs Luzenac ★	818	821	830	+ 1 47
4400	Tél. Elect.	4401	4451	4451	+ 1 14
185	Thomson-C.S.F.	192	188 10	188 10	- 2 03
335	Total (CFP) ★	341	339	336	- 1 47
73	— (certific.)	73	71 90	72 50	- 0 68
1130	T.R.T. ★	1140	1105	1140	....
375	U.F.B.-Locab. ★	392	390	372	- 5 10
735	U.I.C. ★	717	739	739	+ 3 07
480	U.I.F. ★	486	480	482	- 0 82
760	U.I.S.	760	775	755	- 0 66
180	U.C.B. ★	171 40	172 10	175	+ 2 10
625	Unibail	625	632	640	+ 2 40
510	Valéo ★	518	519	510	- 1 54
133	Vallourec ★	130 40	135	132 50	+ 1 61
340	Vie Banque	339	338	334	- 1 47
800	Elf-Gabon ★	810	810	805	- 0 62
148	Amax Inc.	148	144	145	- 2 03
169	Amer. Express	169 20	160 80	160 80	- 4 96
167	Amer. Teleph.	167 30	161	161	- 3 77
104	Anglo Amer. C.	103 80	102 20	102 20	- 1 54
470	Amgold	470	458	460	- 2 13
880	BASF (Akt)	880	871	871	- 1 02
985	Bayer	992	976	982	- 1 01
103	Buffelsfont.	105	103 30	103 30	- 1 62
186	Chase Manh.	185 80	180 40	180 40	- 2 91
132	Echo Bay Mines	131 90	132 30	132 30	+ 0 30
72	De Beers	72 55	72	72	- 0 76

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1580	Deutsche Bank	1576	1584	1584	+ 0 51
880	Dresdner Bank	862	859	852	- 1 16
82	Driefontein Cstl	84	81 70	84 90	+ 1 41
555	Du Pont-Nem.	554	544	544	- 1 81
270	Eastman Kodak	270	262 40	262 40	- 2 81
35	East Rand	35	35 95	35 80	+ 2 29
240	Electrolux	234	235 50	235 50	+ 0 64
245	Ericsson	244 40	242	242	- 0 98
285	Exxon Corp.	284 40	280	280	- 1 55
325	Ford Motors	325 50	315 20	315 20	- 3 16
56	Freegold	56 10	55 50	55 50	- 1 07
102	Gencor	102 60	103	103	+ 0 39
270	Gén. Electr.	268	262	261	- 2 61
720	Gén. Belgique	719	675	675	- 6 12
480	Gen. Motors	490	486	486	- 0 82
113	Goldfields	113 50	111	111	- 2 20
54	Gd Metropolitain	54	54 50	55 10	+ 2 04
43	Harmony	43 50	43	43 40	- 0 23
87	Hitachi	86 50	85 10	85 10	- 1 62
925	Hoechst Akt.	923	905	905	- 1 95
113	Imp. Chemical	113	110 40	110	- 2 65
765	IBM	769	757	756	- 1 69
315	ITT	313	302	301	- 3 83
188	Ito-Yokado	186	187 20	187 20	+ 0 65
280	Mac Donald's	280	275	275	- 1 79
128	Matsushita	127	128	128	+ 0 79
345	Merck	343	338	338	- 1 46
390	Minnesota M.	390	386	386	- 1 03
280	Mobil Corp.	280	270	269	- 3 93
230	Morgan J.P.	228	223	223	- 2 19
34400	Nestlé	34420	34600	34600	+ 0 52
1500	Nixdorf	1495	1499	1495	....
210	Norsk Hydro	209	205	206	- 1 44
128	Ofsil	128 20	128 50	125 50	- 2 11
1990	Petrofina	2005	2006	2037	+ 1 60
560	Philip Morris	561	547	547	- 2 50
102	Philips	101 50	98	98 50	- 2 96
87	Placer Dome	88 10	86 10	86 10	- 2 27
345	Quilmès	346	355	355	+ 2 80
545	Randfontein	542	534	534	- 1 48
705	Royal Dutch	706	695	695	- 1 56
46	Rio Tinto Zinc	46 50	47	47	+ 1 08
40	Saat. & Saatchi	40 05	40 05	40 05	....
58	St Helena Co	57 70	57 30	56 60	- 1 91
210	Schlumberger	209 60	209	208	- 0 76
114	Shell transp.	113 80	110 80	110 80	- 2 64
1420	Siemens A.G.	1419	1381	1382	- 2 61
270	Sony	263	278 50	274	+ 4 18
52	Telefonica	51 50	51 20	51 20	- 0 58
215	T.D.K.	215	213	213	- 0 93
58	Toshiba Corp.	57	55 25	55 35	- 2 89
340	Unilever	335	334	331	- 1 19
230	Unit. Techn.	231 50	225	225	- 2 81
540	Vaal Reefs	530	520	532	+ 0 38
335	Volvo	334 80	336 20	336 20	+ 0 42
196	West Deep	196 50	189	190 50	- 3 05
335	Xerox Corp.	337	327	327	- 2 97
177	Yamanouchi	176 80	180 90	180 90	+ 2 32
2 14	Zambia Corp.	2 14	2 14	2 15	+ 0 47

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
Emp. 8,80 % 77	127 01	1 471
9,80 % 78/93	103 80	0 295
10,80 % 79/94	106 90	9 531
13,25 % 80/90	106 50	7 815
13,80 % 81/89	102 90	7 164
16,20 % 82/90	111 23	8 498
16 % juin 82	113 86	1 929
14,60 % fév. 83	114 60	6 103
13,40 % déc. 83	118 95	7 872
12,20 % oct. 84	112 68	9 833
11 % fév. 85	112 04	4 589
10,26 % mars 86	105 57	3 739
OAT 12,75 % 83	1924	..
OAT 10 % 2000	104 90	1 582
OAT 8,90 % 1997	107 40	6 032
OAT 8,80 % 1996	104 05	4 686
Ch. France 3 %	149	..
CNB Bques janv. 82	103 10	0 556
CNB Paribas	103 25	0 556
CNB Suez	103 26	0 556
CNI janv. 82	103 10	0 556
PTT 11,20 % 85	109 85	6 637
CFF 10,30 % 86	103 75	4 686
CNE 11,50 % 85	109 05	1 418
CNT 9 % 86	99	2 375
CRH 10,90 % déc. 85	107 90	5 521
C.N.C.A. T.P.	1160	116
Drouot Ass. Obl. conv.	2206	220
Métrologie I. 8 % 8/7	80	8 050

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
Agache (Sté Fin.)	2080	2163
A.G.F. (St Cent.)	....	552
Applic. Hydraul.	....	885
Arbel	369	368
Astorg	185	192
Avenir Publicité	748	745
Bain C. Monaco	290 50	279
Banque Hypoth. Eur.	310	310
Béghin-Say (C.I.)	360	....
B.G.L.	862	840
Blanzy-Ouest	610	....
B.N.P. Intercontin.	201	201
Bénédictine	5800	....
Bon-Marché	881	875
B.T.P.	....	115 90
Cafff	600	595
Cambodge	793	843
C.A.M.E.	115	119 50
Campenon Bern.	233	823 d
Carbone-Lorraine	520	535
Case-Poclain	23	23
C.E.G.Frig.	482	500
Centen. Blanzy	1302	1302
Centrest (Ny)	227 50	227 50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Carabati	115	116
Chambourcy (M.)	979	....
Champex (Ny)	135	139 20
C.I.C. (Financ. de)	170	170
C.I. Maritime	690	690
Citram (B)	1900	1976
Clause	705	705
Cofradel (Ly)	1070	.....
Cogifi	318	318
Comiphos	325	309 20
Cie Industrielle	....	2690
Comp. Lyon-Alem.	477	470
Concorde (La)	760	760
C.M.P.	15 40	14 80
Créd. Gén. Ind.	561	564
Cr. Universel (Cie)	535	535
Créditel	135 30	135 10
Darblay S.A.	515	510
Degrémont	139 20	149 20 d
Delalande S.A.	1220	1270 d
Delmas-Vielj. (Fin.)	1906	....
Didot-Bottin	....	815 o
Eaux Bass. Vichy	1020	1011
Eaux Vittel	2030	2110 d
E.C.I.A.	1070	1060
Economats Centre	314	285
Electro-Banque	288	291
Elf-Antargaz	725	725
E.L.M. Leblanc	705	705
Ennili-Bretagne	245	245
Entrepôts Paris	458	....
Epargne (B)	3381	3450 d
Europ. Accumul.	57 50	62 20
Europe Soudure Indust.	126 70	102 40 o
Eternit	2089	2030
Finalens	190	189 60
FIPP	450	....
Fnac	739	740
Foncière (Cie)	485	....
Fonc. Lyonnaise	432	422
Foncina	....	412
Forinter	1080	1080
Fougerolle	....	324 50
France I.A.R.D.	291	280
France (La)	6330	6330
From. Paul Renard	....	....
GAN	....	723
G.F.I.I.	296 40	296 40
Gaumont	450	440
Gévelot	780	....
Gr. Fin. Constr.	361 50	361
Gds Moul. Paris	....	365
Groupe Victoire	596	595
G. Transp. Ind.	494	514
Immindo S.A.	386 50	386
Imminvest	280	....
Immobail	360	352
Immobanque	657	651
Immob. Marseille	6400	6400
Immofice	421	425
Invest. (Sté Cent.)	770	780
Jaeger	144	....
Lafitte-Bail	413	413
Lambert Frères	....	298
Lille-Bonnières	764	764
Loca-Expansion	283 70	283
Locafinancière	....	320
Locatel	765	765

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louis Vuitton	4500	4680
Louvre (Sté)	1650	1605 c
Lucia	1200	1200
Machines Bull	....	111 40
Magasins Uniprix	129 50	125
Magnant S.A.	125	124
Maritimes Part.	320	325
Métal Déployé	385	385 20
Mors	80	80
Navig. (Nat. de)	....	86 50
OPB Paribas	255	251
Optorg	292 60	292 50
Oréal (L') C.I.	2310	2300
Origny-Desvroise	1000	1000
Palais Nouveauté	....	468
Paluel Marmont	584	582
Parfinance	186	185 50
Paribas-CIP	373	....
Paris France	179	174
Paris-Orléans	....	219
Partenia	....	287
Pasm. Risq. Div.	1050	1060
Pathé-Cinéma	825	840
Pechiney (cert. inv.)	241	240 20
Piles Wonder	1081	1112
Piper-Heidsieck	1650	1680
P.L.M.	....	132 10
Porcher	380	....
Promodès	1300	1318
Providence S.A.	....	....
Publicis	3035	3035
Rhône-Poul. (c. inv.)	399 50	399
Ricqlès-Zan	....	259 o
Rochefortaise S.A.	525	537
Rochette-Cenpa	54	56
Rosario (Fin.)	615	620
Boudière	187 60	187 50
Rougier et Fils	120	118
Sacer	507	510
SAFAA	265 60	258
Safic-Alcan	840	850
SAFT	1500	....
Saga	244	247 50
St-Gobain C.I.	410	426
Salins du Midi	470	460
Santa-Fé	101	88 50
Satam	105	105 40
Savoisienne (M)	213	213
SCAC	550	550
Semelle Maubeuge	....	304 40
S.E.P. (M)	158	159
Sicli	....	300
Sicotel	280	280
Simnor (Li)	....	....
Simina	231	225
Siph (Plant. Hévéas)	340	333
Sté Générale-CIP	286	....
Sofal financière	1750	....
Soficai	950	950
Sofio	535	541
Soficomi	....	670
S.O.F.I.P. (M)	111	111
Sofragi	880	880
Soudure Autog.	435	445
Souvbail	553	550
Suez (Fin. de)-CIP	192	195 •
Stemi	708	....
Taittinger	2588	2600

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Testut-Aquitaine	208	....
Tour Eiffel	355	350
Ulmer S.M.D.	506	500
U.A.P.	295	293 30
U.T.A.	1540	1580
Vicat	....	1560
Viniprix	....	1190
Virax	100	104
Waterman S.A.	675	675
Brass. du Maroc	150	144 o
Étrangères		
A.E.G.	805	....
Akzo	395	397
Alcan Alum.	185 30	192
Algemene Bank	133 60	....
American Brands	285	298
Am. Petrofina	395	....
Arbed	336	....
Asturienne Mines	135	....
Banco de Santander	340	336
Bco Pop Espanol	465	465
Banque Ottomane	2250	....
B. Régl. Internat.	41500	42000
Br. Lambert	481	476
Canadian-Pacific	115	110 60
Chrysler corporation	143 30	....
CIR	24	23 60
Commerzbank	755	760
Dart. and Kraft	311	....
De Beers (port.)	84	....
Dow Chemical	544	540
Gén. Belgique	719	675
Gevaert	1050	....
Glaxo	101	....
Goodyear	375	....
Grace and Co	160	161
GTE corporation	251	238
Honeywell Inc.	421	....
I. C. Industries	210	210
Johannesburg	875	830
Kubota	33 50	33 20
Lenonia	....	....
Midland Bank Plc	46 50	47 30
Mineral-Ressourc.	80	81 90
Noranda	121 10	122
Olivetti	24 20	....
Pakhoed Holding	263	260 10
Pfizer Inc.	313	310 10
Procter Gamble	479	470
Ricoh Cy Ltd	80	81
Rolinco	265 50	263 40
Robeco	276 80	274 50
Rodamco	460 10	455
Saipem	9 70	9 70
Shell fr. (port.)	105	....
S.K.F. Aktiebolag	295	....
Steel Cy of Can.	122	131 .
Squibb	387 50	395
Tenneco	295	295 20
Thorn EMI	67	66 10
Toray indust. inc	40 50	....
Vieille Montagne	1300	1299
Wagons-Lits	653	....
West Rand	10 50	10 50
Hors-cote		
Banque Hydro-Energie	232	....
Calciphos	159	156
Cochery	150	....
Cogenhor	128	129
C. Occid. Forestière	180	....
Copareux	343	....
Dubois Inv. (Casto.)	845	860
Gachot	75	75
Hoogovens	260	....
Metroservice (bons)	9 60	11 30
Nicolas	895	....
Révillon	350	....
Rorento N.V.	189 20	189 10
Sant. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	367	....
Sté Lecteurs du Monde	585	....
Ulmex	380	....
Union Brasseries	120	....

SICAV (sélection) 22/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	824 97	804 85
Actilon	210 82	205 18
Actions France	427 97	412 50
Actions sélectionnées	535 95	516 58
Aedificandi	571 48	550 83
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1044 27	1018 80
A.G.F. 5000	533 62	520 60
A.G.F. ECU	1059 60	1048 12
A.G.F. Interfonds	419 54	409 31
A.G.F. Invest	108 41	105 77
A.G.F. OBLIG.	1052 34	1047 10
A.G.F. Sécurité	10438 10	10438 10
Agfimo	572 18	558 22
Alizé	209 79	202 21
A.L.T.O.	180 73	174 20
Amsi-Gan	5300 67	5080 31 ♦
America-Valor	664 89	648 67
Amplitude	525 78	510 47
Arbitrages court terme	5468 07	5462 81
Associc	1161 48	1161 48
Atout Futur	286 19	276 78
Aurecic	1507 79	1463 87
Axa Europe	123 88	118 07
Axa Investissements	112 50	107 40
Bred Associations	2604 94	2597 15
Bred International	93 95	92 30
Capital Plus	1704 72	1704 72
Carden-Fiem	27 01	25 85
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Comptavalor	......	......
Comptavalis	108 83	105 66
Convertimmo	340 10	327 02
Corail court terme	1284 89	1284 89
Corail Intérêt trim.	1054 86	1034 68
Credinter	488 59	474 35
Drouot-France	648 60	619 19
Drouot-Investiss.	334 76	321 01
Drouot-Sécurité	250 90	238 52
Drouot-Sélection	137 11	130 89
Ecuric	1173 08	1155 74
Ecureuil Monétaire	30258 94	30258 94
Ecureuil Prévoyance	344 47	334 44
Energie	233 33	222 76
Eparcic	2743 49	2743 49
Eparcourt Sicav	4178 28	4167 86
Epargne Associations	24672 96	24635 01
Epargne-Capital	8078 37	7998 39
Epargne Croissance	1467 83	1428 35
Epargne-Industr.	72 06	69 79
Epargne Inter	597 58	581 57
Epargne J	53572 31	53572 31
Epargne Long-Terme	173 15	168 52
Epargne Monde	1100 99	1071 52
Epargne Première	12760 12	12665 13 ♦
Epargne-Oblig.	192 29	187 14
Epargne-Ouest	1104 41	1074 85
Epargne-Unie	1187 49	1144 57
Epargne-Valeur	411 53	400 52
Eparofig	1286 40	1283 83
Epsilon	1100 68	1089 78
Eurinvest Croissance	1135 20	1083 72
Eurinvest Rendement	1133 72	1082 31 ♦
Euracic	9188 41	9032 92
Eurodyn	1004 72	971 88
Euro-Gan	5093 65	4862 57
Euro-Maif	25 72	25 34
Finord Placement	59973 54	59973 54
Finord Valorisation	13689 13	13322 68
Fonsicav (div. par 10)	10808 52	10808 52
Foncival	244 65	236 95
France-Gan	6229 78	5947 28
France-Garantie	273 55	273 ♦
France-Investiss.	382	364 68
France-Obligations	445 94	441 52
Francic	370 94	360 14
Francic Pierre	95 11	93 31

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Régions	987 48	968 72
Fructi-Associations	28 40	28 40 c
Fructi-Epargne	27 09	28 43
Fructicapi	31 95	31 48
Fructicourt	108665 37	108665 37
Fructidor	246 79	243 14
Fructifrance	733 31	715 42
Fructimmo	25 31	24 69
Fructivar	4236 04	4225 48
Fructi ECU	563 10	554 78
Fructi-Première	10967 31	10805 23
Futurobligations	1088 58	1052 79
Gestilion	58083 33	57938 48
Gestion Sécuricourt	10500 73	10396 76
Gestion Associations	148 71	145 44
Gestion Mobilière	635 76	606 93
Horizon	1054 88	1023 96
Interoblig.	11988 73	11410 32
Intersélect France	425 77	413 37
Invest. net	14915 20	14865 43
Invest. Obligataire	18327 67	18291 09
Japacic	183 19	177 85
Jeune épargne	232 87	229 23
Laffitte-Amérique	244 44	233 36
Laffitte Europe	246 69	236 50
Laffitte-Expansion	271 10	258 81
Laffitte-France	297 31	283 83
Laffitte-Immobilier	233 24	222 66
Laffitte-Japon	381 44	364 14
Laffitte-Oblig.	147 18	140 51
Laffitte-Rend.	207 03	197 64
Laffitte-Tokyo	363 14	346 67
Latitude	5058 50	5050 92
Lion-Associations	11641 28	11641 28
Lion-Institutionnels	23301 40	23243 29
Lionplus	744 78	737 41
Lion Trésor	2054 86	2034 50
Livret Bourse Investiss.	425 96	413 57
Livret portefeuille	627 38	609 09
Méditerranée	159 07	151 86
Mimosa	28452 45	28452 45
Mondiale Investissem.	412 09	393 40 ♦
Monecic	5511 67	5511 67
Monedan	54613 48	54613 48
Moné J.	55151 90	55151 90
Morgan court terme	14132 22	14132 22 ♦
Mutuelle Unie Sél.	147 02	140 35
Natio-Assoc.	8711 46	8698 05
Natio-Epargne	13753 52	13617 35
Natio-Court terme	213025	213025
Natio-Inter.	1198 86	1167 56
Natio-Obligations	549 86	534 27
Natio-Patrimoine	1365 23	1328 69
Natio-Placements	65429 27	65429 27
Natio-Revenus	1065 90	1055 36
Natio-Sécurité	11481 07	11481 07
Natio-Valeurs	880 02	842 36
Nippon-Gan	5730 15	5470 31
Nord-Sud Dévelop.	1198 89	1195 52 ♦
Normal	13181 02	12922 57
Obli Association	123 31	122 09
Oblicic Régions	1042 79	1027 38
Obligations Convert.	413 17	394 43
Oblig. toutes catég.	168 30	151 38
Oblifon	1098 82	1088 93
Optimonétaire	192 25	187 56
Oraction	1254 92	1213 66
Oralor	5900 14	5886 98
Paribas Croissance	581 69	557 98 ♦
Paribas Epargne	15955 82	15924 18
Paribas France	89 16	86 55 ♦
Paribas Obliconde	1005 05	980 20
Paribas Opportunités	108 62	105 46 ♦
Paribas Patrimoine	517 11	498 03
Paribas Revenu	98 42	95 47 c
Parnasse-Valor	1088 67	1087 78

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Patrimoine Retraite	1720 60	1698 86
Pervalor	582 09	565 14
Phenix Placements	248 77	247 53
Pierre Investiss.	668 08	626 33
Placement A	883 32	883 32
Placement crt-terme	71814 22	71814 22
Placement J	54857 26	54857 26
Placement Premier	53615 15	53615 15
Plénitude	108 58	106 65
Première Obligations	10861 91	10840 63
Prévoyance Ecureuil	108 89	105 98
Pri/Association	22319 21	22319 21
Quartz	110 84	108 11
Quatre-quarts Retraite	1 06	1 03
Realcic	186 11	183 86
Revenus Trimestriels	5620 75	5565 10
Revenu Vert	1173 40	1158 06
St-Honoré Assoc.	14219	14149 26
St-Honoré Bio-aliment.	738 16	704 68
St-Honoré Pacifique	537 12	512 78
St-Honoré P.M.E.	458 75	437 95
St-Honoré Réel	11553 01	11506 98
St-Honoré Rendement	11561 93	11504 41
St-Honoré Services	490 93	472 05
St-Honoré Technol.	730 21	697 10
St-Honoré Valor	12048 61	12048 61
Sécuritic	10864 04	10843 20
Sécul Taux	10632 31	10632 31
Sélection Croissance	499 98	486 42
Scandan (Cardan IP)	734 01	723 16
Sicav-Associations	1411 03	1408 92
S.F.I. fr. et étr.	614 25	598 38
Sicav 5000	336 21	327 21
S.I. Est	1277 06	1219 15
S.I.G.	773 88	738 45
Slimbourse	538 55	524 14
Slivam	407 64	396 73
Slivarente	208 71	204 66
Slvinter	421 06	408 79
S.N.I.	1152 17	1119 81
Sogepargne	367 77	354 48
Sogevar	1008 24	962 52
Sogiter	1318 09	1258 32
Soleil Investissement	475 86	454 27
Stratégie Actions	1085 56	1024 58
Stratégie Rendement	1122 42	1087 09
Technocic	1113 05	1080 63
Techno-Gan	5863 44	5597 56
Tiflor	5322 80	5270 10
U.A.P. Investis.	405 03	380 39
Uni-Associations	113 54	113 54
Unifrance	455 68	438 21
Unifoncier	1142 92	1101 81
Uni-Garantie	1339 63	1313 34
Uni-Régions	2670 85	2574 31
Univenta	2283 32	2188 90
Univer	185 11	185 11
Univers-Actions	1078 92	1043 44
Univers-Obligations	1593 24	1540 85
Valorem	502 51	490 25
Valorg	1582 38	1580 80
Valrel	40548 21	40527 95
Vaslon	23195 31	23172 11

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/7	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 232	6 155	5 950	6 400
ECU	7 034	7 011	....	....
Allemagne (100 DM)	337 900	337 200	327	347
Belgique (100 F)	16 156	16 109	15 400	16 400
Pays-Bas (100 fl.)	299 380	298 800	289	309
Danemark (100 krd)	88 880	88 780	85	93
Norvège (100 k)	92 900	92 640	89 500	96 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 740	10 695	10 350	11 080
Grèce (100 drachmes)	4 226	4 211	3 900	4 800
Italie (1 000 lires)	4 558	4 556	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	406	405 920	393 500	417 500
Suède (100 krs)	98 250	97 800	94 500	100 500
Autriche (100 sch)	48 180	47 970	46 450	49 450
Espagne (100 pes.)	5 101	5 093	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 148	4 138	3 900	4 600
Canada ($ can 1)	5 203	5 151	4 950	5 350
Japon (100 yens)	4 686	4 707	4 550	4 770

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/7
Or fin (kilo en barre)	88700	87700
Or fin (en lingot)	88750	87950
Pièce française (20 fr)	511	507
Pièce française (10 fr)	320	.....
Pièce suisse (20 fr)	548	550
Pièce latine (20 fr)	511	507
Souverain	649	649
Pièce de 20 dollars	3050	2945
Pièce de 10 dollars	1552 50	1552 50
Pièce de 5 dollars	982 50	.....
Pièce de 50 pesos	3350	3305
Pièce de 10 florins	531	529
Or Londres	443 20	.....
Or Zurich	444	443
Or Hongkong	443 25	443 55
Argent Londres	.....	.....

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ♦ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

THAILANDE : les élections législatives

M. Prem Tinsulanonda devrait être reconduit à la tête du gouvernement

BANGKOK
correspondance

L'argent, plus que jamais, demeure le nerf de la guerre électorale. Le Chart Thaï, Parti de la nation thaïe, qui en a à revendre, est devenu, à l'occasion des élections législatives du dimanche 24 juillet, la principale formation politique du pays. Avec 87 sièges sur un total de 357. Mais le président de ce parti a révélé, au soir du scrutin, qu'un accord était déjà intervenu avec les deux autres principaux parti – le Parti d'action sociale et les Démocrates – pour former une coalition gouvernementale qui proposera au général Prem Tinsulanonda le poste de premier ministre que ce dernier occupe depuis 1981.

M. Prem n'était pas candidat, car il se veut au-dessus de la mêlée, une attitude qui lui vaut nombre de critiques. Plusieurs partis de l'opposition, les organisations étudiantes et des personnalités comme l'ancien premier ministre Kukrit Pramjo, souhaitent que le chef du gouvernement soit choisi parmi les parlementaires. Le débat n'est pas neuf, même s'il se fait plus vif au cours de ans.

La force du général Prem, ancien commandant en chef de l'armée de terre, est sa réputation bien établie d'intégrité. Il est le plus petit commun dénominateur dans un pays où rien encore ne peut se faite contre la volonté de l'armée, même si le rôle politique des généraux est de moins en moins visible.

Les deux autres grands partis traditionnels, les Démocrates et le Parti d'action sociale (SAP), ont connu des fortunes diverses. Le SAP a sauvé un siège à Bangkok, celui de son chef de file, M. Siddhi Savetsila, ministre des affaires étrangères du gouvernement sortant. Il a, en revanche, amélioré son score de 1986 dans le nord et le nord-est du pays. Deux ans à peine après une victoire fracassante qui avait fait d'eux le grand espoir de la jeune démocratie thaïlandaise, les Démocrates sont les grands perdants du scrutin. Ils dégringolent de 101 à 48 sièges, prix de leurs interminables querelles intestines. Des questions de personnes bien plus que des motifs idéologiques ont provoqué la cassure entre le président du parti, M. Bichai Rattakul, et des dissidents. Ceux-ci, rassemblés dans une nouvelle formation baptisée Prachachon (Parti des citoyens) n'ont obtenu que 21 sièges contre 140 dans l'Assemblée précédente.

La capitale est plus que jamais le fief de M. Samak Sundaravej. Homme de droite, ancien ministre des communications avant de se poser en chef de file de l'opposition. M. Samak, président du Prachakon Thai (Parti du peuple thaï), jouit du soutien fidèle des petites gens, des vendeurs à la sauvette, chauffeurs de *tuk tuk* (tricyle à moteur) et de taxis aux ouvriers des chantiers. M. Samak est l'un des rares élus à ne pas oublier ses électeurs entre deux scrutins.

Le soutien de l'armée

Le seul à mettre en question son autorité à Bangkok a été le gouverneur de la ville, M. Chamlong Srimunag, boudhiste fervent et ancien général. Il fut membre du groupe des « jeunes turcs », officiers progressistes qui facilitèrent l'accès au pouvoir du général Prem. Le gouverneur n'était pas lui-même candidat. Mais son Palang Dharma (Parti de la vérité), fondé il y a deux mois à peine, a réussi à décrocher dix sièges à Bangkok et quatre en province. Honorable pour une formation si jeune et disposant de moyens financiers réduits.

Discrète tout au long de la campagne, l'armée offre un soutien tacite au général Prem, mais ne semble pas avoir donné des consignes de vote aussi strictes que par le passé. Il n'y a eu aucune rumeur sérieuse de coup d'Etat (le dernier coup réussi date de 1977). Les grèves des chemins de fer, qui menaçaient de troubler il y a quelques semaines la paix électorale, ont tourné court. On les a dit inspirées par l'armée, qui ne dédaigne pas de naviguer en eaux troubles.

Un ancien commandant en chef de l'armée de terre, le général Arthit Kamlang-Ek, personnage controversé, mais qui bénéficie aujourd'hui d'une popularité inattentude chez les étudiants, a triomphé dans le nord, entraînant dans sa foulée seize candidats de son parti des masses thaïlandaises.

Comme le prince Kukrit Pramoj, qui n'était pas candidat, le général Arthit a fait savoir qu'il répondrait présent si le Parlement faisait appel à ses services. Comme l'ancien premier ministre, le général Arthit ne veut pas de M. Prem comme chef du gouvernement. Mais en votant avec constance pour les formations de l'ancienne majorité, qui n'ont jamais caché leur soutien au général Prem, les électeurs – environ 63 % des 26,6 millions d'inscrits – ont montré qu'ils préféraient à la nouveauté la sécurité d'une formule qui vient d'offrir à la Thaïlande huit ans d'une prospérité, d'une stabilité et d'une liberté sans égal dans la région.

JACQUES BEKAERT.

La négociation sur le Cambodge

Les trois factions de la résistance ont rencontré le premier ministre de Phnom-Penh en Indonésie

Le ministre indonésien des affaires étrangères a ouvert, le lundi 25 juillet, la « réunion informelle » sur le Cambodge à Bogor, à proximité de Djakarta. Assistaient à la première séance les trois factions de la résistance khmère et le premier ministre du régime de Phnom-Penh, M. Hun Sen. M. Khiêu Samphan représentait les Khmers rouges et le prince Ranaridh avait été délégué par son père, le prince Sihanouk, qui se trouve depuis samedi à Djakarta, à l'invitation du président Suharto. La troisième faction de la résistance, le FNLPK, était représentée par son président, M. Son Sann.

Cette réunion – la première entre les trois factions de la résistance et le régime de Phnom-Penh, – devait s'élargir, dans l'après-midi, aux délégations du Vietnam, du Laos et de représentants de l'ASEAN, Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande), qui soutient la résistance cambodgienne. Ces entretiens devraient s'étaler sur trois jours. M. Nguyên Co Thach, vice-premier ministre et ministre vietnamien des affaires étrangères, y participe.

Après de violents affrontements entre syndicalistes et vigiles

Le Livre CGT occupe à nouveau l'imprimerie Jean Didier

Après plusieurs semaines de lock-out, le conflit de l'imprimerie Jean Didier est entré dans une phase plus violente avec des affrontements autour de l'usine de Massy, qui ont fait deux blessés légers, lundi matin 25 juillet.

Plusieurs centaines de militants du Livre CGT étaient venus dès 6 heures du matin accompagner leurs camarades qui devaient théoriquement reprendre le travail à l'imprimerie Jean Didier de Massy. Pour les accueillir, une cinquantaine de vigiles armés, selon plusieurs témoins, de fusils à pompe. Manche de pioche en main, foulard sur le visage pour se protéger des nombreuses grenades lacrymogènes échangées, les militants CGT donnent l'assaut à six heures. Jets de boulons, lances d'incendie, vingt minutes plus tard, après deux assauts violents qui laissent de nombreuses vitres brisées et une dizaine de voitures saccagées sur le parking de cette zone industrielle, les vigiles se retranchent autour de M. Jean Didier, dans les bureaux de la direction, sur le toit de l'usine. Il faudra la médiation des policiers, vers 8 h 20, et des négociations, pour obtenir leur reddition et leur sortie sans incidents vers 9 h 50, au milieu d'une haie de militants CGT.

Aussitôt, le secrétaire général du comité du Livre parisien, M. Roger Lancry, tenait un meeting improvisé dans l'usine et levait le mot d'ordre de grève de solidarité, décrétée dans l'ensemble des imprimeries parisiennes depuis neuf heures. Pour M. Roger Lancry, *« Jean Didier s'est disqualifié. Il n'est pas digne de diriger des entreprises. Il n'est pas normal que des travailleurs français soient empêchés de travailler par des nervis étrangers armés, dont plusieurs repris de justice »*, martèle-t-il, en montrant plusieurs titres de séjour abandonnés par les vigiles dans leur fuite, ainsi que des cartouches utilisées. *« J'ai aussitôt appelé le ministère de l'intérieur en leur disant d'intervenir car sinon, on allait vers des morts »*, continue M. Lancry. Le ministre, M. Pierre Joxe, interrogé vers 8 h 30 sur RTL, devait déclarer pour sa part : *« Je ne tient pas à développer les opérations de police inutilement et il ne faut pas compter sur moi pour participer à la bagarre »*. De fait, les forces de l'ordre sont restées à l'écart des affrontements et ne sont intervenues que pour permettre l'évacuation de M. Didier et des vigiles.

M. Lancry suggère notamment que le gouvernement nomme maintenant un administrateur provisoire et bloque les prêts que réclame M. Jean Didier pour construire une nouvelle imprimerie à Mary-sur-Marne. La CGT, dont les militants se sont réinstallés dans l'usine déclarée *« ouverte »*, n'entend pas en rester là. Jeudi, ses militants seront à Lille, dans une autre usine du groupe Jean Didier. La semaine prochaine : Strasbourg, *« si rien ne se débloque d'ici là pour que nous puissions travailler »*.

Le conflit a pour origine le licenciement de vingt-quatre salariés dont dix-neuf délégués du Livre CGT. Pour obtenir l'annulation de cette décision, le syndicat avait occupé le 13 juin l'imprimerie de Massy. Jean Didier avait alors riposté par un lock-out. La direction de l'imprimerie s'est vue toutefois débouté de ses requêtes *« pour occupation illicite »* par le tribunal des référés d'Evry qui exigeait *« le libre accès aux locaux de l'imprimerie »*.

M. Jean-Pierre Mignot, nommé médiateur, ne parviendra pas à réconcilier les deux parties. M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, non plus, qui réclamait la semaine dernière : *« la réouverture de l'imprimerie sans préalable »*. M. Didier a refusé jusqu'au bout la réintégration des dix-neuf syndicalistes en précisant qu'il ne cédrait ni aux injonctions des pouvoirs publics ni aux décisions de la justice.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA.

BIRMANIE

L'offre de démission de M. Ne Win s'accompagne d'un projet de réformes économiques radicales

Lors du troisième et dernier jour de sa réunion à Rangoun, le lundi 25 juillet, le congrès extraordinaire du parti unique (Parti du programme socialiste) devait se prononcer sur une offre de démission du général Ne Win, son président, au pouvoir depuis 1962. Outre cette offre de démission, les quelque mille délégués au Congrès, convoqué à la suite d'émeutes qui auraient fait, selon des diplomates, deux cents morts depuis le mois de mars, doivent se prononcer sur des réformes radicales qui leur sont soumises pour tenter de relancer l'économie.

Invoquant des raisons de santé – il est âgé de soixante-dix-sept ans – et se sentant en partie responsable des émeutes de ces derniers mois, le général Ne Win avait provoqué la stupeur, samedi, à l'ouverture du congrès, en annonçant son intention de démissionner. Dimanche, le secrétaire général du Parti, M. Aye Ko devait proposer de vastes réformes économiques accordant au secteur privé l'accès à des domaines jusqu'alors réservé à l'Etat (agriculture, forêts, commerce, industrie et mines).

Selon M. Aye Ko, ces réformes sont nécessaires en raisons de la détérioration de l'économie où, selon lui, *« le capital privé est largement utilisé au marché noir sans aucun profit ni pour le pays ni pour le peuple »*.

L'Etat accordera au secteur privé national et étranger, ainsi qu'aux gouvernements étrangers, des prises de participations dans les industries birmanes, a-t-il annoncé.

« La règle du jeu a complètement changé », a estimé un diplomate occidental, ajoutant que *« cette liberté économique, mis à part quelques contrôles de l'Etat, est presque comparable à la politique de la Thaïlande »*. Mais tant que le gouvernement ne fixera pas un taux de change réaliste, en dévaluant le kyat, la monnaie locale, et n'accordera pas aux hommes d'affaires birmans la possibilité de détenir des comptes en devises étrangères, cette idée de libéralisation économique ne signifiera rien, a-t-il estimé. Des hommes d'affaires et des observateurs étrangers se sont, cependant, déclarés abasourdis par ce rejet total du système actuel, établi sur le modèle socialiste et depuis longtemps replié sur lui-même.

Selon les réformes annoncées, la mise en valeur des terres, l'achat de matériel agricole, la production et la commercialisation des récoltes, sont ouverts au secteur privé, ainsi que l'abattage forestier, la production et la commercialisation de bois manufacturé. Toutes les industries manufacturières, sauf l'armement, sont également accessibles au secteur privé, en commun avec les secteurs public et coopératif, ainsi que l'expotation de produits agricoles de base, à condition que la consommation interne soit assurée. Le secteur privé pourra également intervenir dans les transports et la presse écrite.

Faute d'investissements étrangers, des secteurs comme le pétrole, la pêche, l'industrie minière, et les exportations de riz ont beaucoup souffert. Le remboursement de la dette extérieure, qui totalise trois milliards et demi de dollars a empêché des importations pourtant nécessaires. Une dévaluation de 80 % du kyat avait déclenché une première vague d'émeutes estudiantines en septembre dernier. *(AFP/UPI)*.

Une élection partielle en Mayenne

M. Arthuis (UDF-CDS) retrouve son siège de sénateur

Après la démission de M. Georges Dessaigne, qui, en sa qualité de suppléant, l'avait remplacé au palais du Luxembourg lors de son entrée dans le gouvernement de M. Jacques Chirac en mars 1986, M. Jean Arthuis a retrouvé sans difficulté son siège de sénateur de la Mayenne à l'occasion de l'élection partielle organisée le dimanche 24 juillet.

Candidat unique de l'opposition, M. Arthuis (UDF-CDS) l'a emporté dès le premier tour avec 77,33 % des suffrages exprimés, soit plus de cinq points de mieux que le « mieux élu » de 1983, M. René Ballayer (UDF-CDS) qui avait recueilli 72,02 %.

L'ancien secrétaire d'Etat, maire de château-Gontier améliore son score personnel avec 180 vois de plus qu'il y a cinq ans (son pourcentage étant alors de 52,78 %).

Son principal adversaire, M. Georges Minzière (PS) enregistre également une progression de 45 suffrages et de près de six points en pourcentage (20,2 % au lieu de 14,3 %). Quant au candidat communiste, M. Jacques Poirier, il obitent un nombre identique de suffrages : 8 %, et il est devancé par M. Moïse Lesage qui bien que se présentant sans étiquette, avait choisi pour suppléant un responsable breton du Front national.

Les résultats de ce scrutin ont été les suivants : Inscr., 801 ; vot., 792 ; suffr. expr., 772 ; MM. Jean Arthuis, UDF-CDS, 597 voix, ELU ; Georges Minzière, PS, cons. rég., cons.gén. de Laval-Saint-Nicolas, 156 ; Moïse Lesage, sans étiq., 11 ; Jacques Poirier, PCF, adj. au maire de Laval, 8.

25 septembre 1983. – 1er tour : inscr., 791 ; vot., 790 ; suffr. expr., 790. Isolés : MM. René Ballayer, UDF-CDS, 569 voix, REELU ; Jean Arthuis, UDF-CDS, 417. ELU ; Henri de Gastines, RPR, 273 ; PS : Michel Sorin, 129 ; Georges Minzière, 113 ; PC : Jean-Claude Prioleau, 9 ; Jacques Poirier, 8.

[Né le 7 octobre 1944 à Saint-Martin-du-Bois (Maine-et-Loire) M. Jean Arthuis, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, est expert-comptable, profession qu'il exerce à Paris depuis 1971. Maire depuis 1971 de Château-Gonthier, conseiller général depuis 1976 et vice-président de l'assemblée départementale depuis 1982, M. Arthuis a été élu au Sénat pour la première fois en septembre 1983. Inscrit au groupe de l'Union centriste, il est entré au gouvernement en mars 1986 comme secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, alors, M. Philippe Séguin. Le 20 janvier 1987, il est nommé secrétaire d'Etat chargé de la consommation et de la concurrence des finances et de la privatisation auprès de M. Edouard Balladur, ministre de l'économie.]

Le « baromètre » IFOP-« Journal du Dimanche »

M. Rocard enregistre une amélioration de sa cote

Selon le « baromètre » mensuel publié par le *Journal du Dimanche* daté du 24 juillet, et réalisé par l'IFOP entre les 4 et 9 juillet auprès de 1 757 personnes, la cote de satisfaction de M. François Mitterrand est stable par rapport au mois de juin : 49 % de satisfaits. En revanche, le pourcentage de « mécontents » diminue de 4 points : 32 % au lieu de 36 %. Le solde du président de la République est largement positif : + 17 points.

Celui de M. Michel Rocard est légèrement supérieur : + 18 points. Le premier ministre enregistre une amélioration de sa cote à double titre. D'une part, le pourcentage des Français qui se disent « satisfaits » de son action augmente de 3 points : 41 % au lieu de 38 % le mois dernier, et ceux qui se déclarent « mécontents » sont en diminution : 23 % au lieu de 24 %.

La dette extérieure de la Chine atteint 30 milliards de dollars

La dette extérieure chinoise atteint 30 milliards de dollars, mais sera remboursée intégralement en respectant le calendrier prévu, a indiqué, lundi 25 juillet, le quotidien officiel *China Daily*, citant le ministre des finances, M. Wang Bingqian.

Cette somme est largement supérieure aux montants annoncés jusque-là par le gouvernement chinois, mais nettement inférieur à la dette de certains pays d'Amérique latine ou du tiers monde.

Le remboursement de la dette est une priorité dans le budget de l'Etat, au même titre que les dépenses consacrées à l'agriculture, à l'éducation, aux sciences et à la défense, déclare M. Wang Bingqian. Les dépenses dans d'autres secteurs comme l'administration et la construction doivent être réduites, a-t-il ajouté.

● **Publicis : bénéfice en hausse de 22 %.** – Après une *« forte expansion »* en 1986, le groupe Publicis maintient la progression de ses activités. Il vient en effet de réaliser un chiffre d'affaires de 7,25 milliards de francs, contre 6,53 milliards en 1986, soit une progression de 11 %, et un bénéfice net consolidé de 100,27 millions de francs, contre 82,05 millions de francs l'année précédente, soit une hausse de 22 %. C'est l'arrivée de nouveaux annonceurs tels le Groupe des assurances nationales (GAN) « 33 » Export, l'Aérospatiale, Mirapolis, J et B, Kenzo, le groupe Accor, Locatel et les parfums Lancôme, qui a permis à Publicis de connaître en 1987 une *« activité soutenue »*.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 25 juillet
Terne

Rien de nouveau rue Vivienne. La tendance y est particulièrement terne lundi matin. De nouveau à l'effritement (– 0,23 % à l'ouverture), elle tend peu à peu à revenir vers l'équilibre (– 0,12 % à 11 heures).

Sur 181 valeurs cotées, 86 sont en repli, 65 en hausse et 29 reproduisent leurs cours précédents.

Avance de Luchaire, Locafrance, Alsthom, Compagnie bancaire, Perrier. Recul de Galeries Lafayette, Bellon, Darty, Europe nº 1, GTM, LVMH, La Hénin.

Le numéro du « Monde » daté 24-25 juillet 1988 a été tiré à 484 395 exemplaires

EN BREF

● **Le « repenti » irakien n'était pas crédible.** – Sabah Samarrai, l'étudiant irakien âgé d'une trentaine d'années, qui s'était présenté à l'antenne lyonnaise de la direction de la surveillance du territoire (DST), en s'accusant d'avoir travaillé avec le groupe Abou Nidal (*le Monde* du 23 juillet), a été relâché à l'issue de sa garde à vue, samedi soir 23 juillet. Aucun élément précis n'a permis de recouper ses déclarations et de rendre crédibles ses « aveux » sur sa participation à la préparation d'attentats oganisés par le groupe dissident palestinien, notamment celui de la rue des Rosiers à Paris en 1982. L'hypothèse d'un mythomane ou d'un affabulateur a donc prévalu. Cependant les policiers, qui s'interrogent sur ses motivations réelles, restent prudents. Aussi une expulsion de Sabah Samarrai du territoire français n'est-elle pas exclue.

● **M. Mermaz (PS) : la gauche rassemblera.** – M. Louis Mermaz, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a déclaré, dimanche, au « Grand Oral » de Taxation Pacific-FM : *« Il est tout à fait possible que les députés socialistes déposent un jeu d'amendements au projet sur l'impôt de solidarité sur la fortune. »* A propos des prochaines élections municipale et de l'éventualité d'une reconduction de liste d'union de la gauche, le maire de Vienne a répondu : *« On ne fait jamais deux fois la même chose. Mais quand on est sur une lancée qui aura bientôt vingt ans d'âge, on ne saurait non plus interrompre ce mouvement. La gauche se rassemblera, cela me semble évident, à l'occasion des prochaines élections municipales. Elle se rassemblera mais elle devra intégrer tout ce qui s'est passé depuis vingt ans et ces dernières années. »*

● **Un deuxième puits éteint sur « Piper Alpha ».** – Paul « Red » Adair et son équipe ont réussi à éteindre un deuxième puits sur la plate-forme *Piper Alpha* (en zone britannique de la mer du Nord) qui a explosé le 6 juillet dernier en tuant cent soixante-sept personnes. Trois autres puits de pétrole brûlent toujours. – *(AFP.)*

